



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 139 • NUMÉRO 038 • 3^e SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mercredi 21 avril 2004

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 21 avril 2004

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

•(1400)

[Traduction]

Le Président: Comme nous avons l'habitude de le faire le mercredi, nous allons maintenant chanter Ô Canada, qui sera entonné par la députée de Saint John.

[Note de la rédaction: Les députés chantent l'hymne national.]

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

L'AGRICULTURE

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre va rencontrer le président Bush à la fin du mois.

Même si la situation concernant l'ESB s'est améliorée, j'espère qu'il profitera de cette rencontre, comme il l'a fait dans le passé, pour demander que la frontière canado-américaine soit ouverte au boeuf canadien et à tous les autres produits des ruminants, y compris le bétail.

La plupart des gens se rendent maintenant compte que la fermeture de la frontière n'avait rien à voir ou presque avec des considérations scientifiques ou sanitaires.

Un seul animal atteint de l'ESB qui n'est même pas entré dans la chaîne alimentaire au Canada et un seul animal infecté aux États-Unis ont entraîné une réaction massive et disproportionnée.

On n'a nullement tenu compte du fait que les deux animaux ont été rapidement retracés, que les troupeaux américain et canadien n'en font qu'un du point de vue génétique et que des experts internationaux ont établi que la fermeture de la frontière était inutile.

J'exhorte le premier ministre à transmettre ces arguments à M. Bush et à souligner que la frontière devrait être immédiatement ouverte sans restriction.

La crise de l'ESB a été une tragédie pour les familles agricoles de tout le pays.

* * *

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PCC): Monsieur le Président, il faut rappeler aux Canadiens comment le gouvernement libéral actuel a dû apporter des correctifs sérieux lorsque ses politiques se sont révélées tout à fait inéquitables et tout simplement injustes.

D'abord, les libéraux ont offert de l'aide à un groupe très limité de gens infectés par l'hépatite C, soit ceux infectés entre 1986 et 1990. En fin de compte, ils ont dû élargir le programme d'aide à la suite du tollé que la situation a soulevé chez les victimes et leurs partisans.

Par la suite, les libéraux ont élargi le Programme pour l'autonomie des anciens combattants afin de venir en aide aux veuves dont le conjoint était décédé le 12 mai 2003 ou après. Cependant, toutes les veuves dont le conjoint était mort avant le 12 mai n'étaient tout simplement pas admissibles à ce programme. À la suite d'un autre tollé, les libéraux ont été forcés encore une fois de changer leur fusil d'épaule.

Et c'est maintenant le tour de nos militaires. Les libéraux ont accordé des allègements fiscaux nécessaires à certains militaires qui servent dans des régions dangereuses, mais ils ont refusé cet avantage à de nombreux autres militaires. Là encore, ils ont dû faire marche arrière et élargir le programme lorsque les militaires ont demandé d'être traités de façon équitable.

Les libéraux devraient appliquer le principe de l'égalité dans tous les cas et cesser de tenter par tous les moyens de tromper les Canadiens qui ont besoin d'aide au moment le plus critique.

* * *

LA DÉPUTÉE DE THORNHILL

Mme Sophia Leung (Vancouver Kingsway, Lib.): Monsieur le Président, il y a plus de 25 ans, la députée de Thornhill a senti le besoin de faire quelque chose pour améliorer la situation de sa collectivité. Étant une femme d'action, elle s'est engagée publiquement auprès de sa famille et de ses voisins et a été élue, en 1978, au conseil municipal de North York.

La députée a représenté les habitants d'Oriole à l'assemblée législative de l'Ontario, de 1985 à 1997. Lorsqu'elle était députée provinciale, elle a été la première femme juive à être nommée ministre au Canada.

En 1997, elle a été élue dans la toute nouvelle circonscription de Thornhill. Depuis sept ans, elle défend avec passion et conviction le point de vue des électeurs qu'elle représente ici, à la Chambre des communes.

En 1999, la députée de Thornhill est devenue la première femme juive à être nommée ministre au sein du Cabinet fédéral, lorsqu'elle s'est vu confier le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. En 2002, elle a accédé une deuxième fois au Cabinet à titre de ministre du Revenu national.

Pendant 25 ans, elle a fermement défendu sa communauté et son...

Article 31 du Règlement

● (1405)

Le Président: Le député de Parkdale—High Park a la parole.

* * *

LE BADMINTON

Mme Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, le lundi 12 avril 2004, j'ai eu le privilège de participer dans ma circonscription aux cérémonies d'ouverture du Championnat national de badminton junior 2004, dont le Boulevard Club était l'hôte.

Keith Arthur, entraîneur-chef du club, et Stan Viezner, président du tournoi, ont accueilli ce tournoi de badminton junior, qui est peut-être jusqu'ici celui qui a connu le plus de succès.

Le thème du tournoi de cette année était «Playin' Proud» (Jouer fièrement), thème qui rend bien compte de tous les efforts que, par leur dévouement, leur engagement, leur recherche de la discipline et de la mise en forme, les participants ont dû déployer pour être en mesure de prendre part à des compétitions de ce niveau.

L'événement, d'une durée d'une semaine, réunissait 217 des meilleurs joueurs de badminton canadiens dans les catégories des moins de 14 ans et des moins de 16 ans, représentant huit provinces.

Il y avait 10 événements principaux, avec des épreuves en simple, en double et en mixte dans chaque groupe. L'Ontario a occupé la première place au podium avec six médailles d'or.

Je tiens à féliciter tout ceux qui ont participé, dans les catégories des moins de 14 ans et des moins de 16 ans, au Championnat national de badminton junior.

* * *

COMPTON—STANSTEAD

L'hon. David Price (Compton—Stanstead, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de parler de la circonscription de Compton—Stanstead qui est le joyau des Cantons de l'Est, au Québec.

Les députés savent-ils que certains Canadiens de renom sont originaires de Compton—Stanstead? Un des plus grands premiers ministres du Canada, le très honorable Louis Saint-Laurent, disait que c'était son coin de pays. À propos, l'actuel premier ministre est notre voisin.

Le chanteur de folk David Francy, qui vient tout juste de remporter un autre prix Juno, s'inspire de la beauté et de l'harmonie culturelle de la région pour écrire ses chansons qui ne cessent d'être primées.

En outre, bien peu de gens savent que le Bishops College School possède le plus vieux corps de cadets du Canada. Cette année, il célébrera son 125^e anniversaire.

Je mentionne également que Compton—Stanstead est le lieu d'origine de l'honorable Jean Charest, premier ministre du Québec; de l'honorable Monique Gagnon-Tremblay, vice-première ministre; et de l'honorable Pierre Reid, ministre de l'Éducation du Québec.

Même Hollywood est de la partie, puisque le célèbre acteur Donald Sutherland possède une propriété dans la région.

Qui plus est, la circonscription de Compton—Stanstead est entourée par certains des députés les plus chevronnés, notamment les députés de Shefford, de Frontenac—Mégantic et de Brome—Missisquoi.

Monsieur le Président, vous-même avez goûté à ce magnifique coin du Québec qu'est Compton—Stanstead.

LES IMPÔTS

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, PCC): Monsieur le Président, la diffusion du rapport publié lundi par Statistique Canada sur le taux de natalité au Canada devrait envoyer un message clair et retentissant au gouvernement libéral.

Les familles sont forcées d'avoir moins d'enfants parce qu'elles n'ont pas les moyens de vivre avec un seul revenu et qu'elles ne peuvent s'offrir des services de garde, voire en trouver.

La solution est simple. Il faut accorder les mêmes allègements fiscaux à tous les parents, même à ceux qui décident de s'occuper à temps plein de leurs enfants. Les parents devraient avoir le choix de rester à la maison pour élever leurs enfants, sans être pénalisés sur le plan financier.

Douterions-nous que les parents sont capables de faire des choix judicieux pour les enfants qu'ils aiment? Les avantages de tels allègements fiscaux seraient étonnants. En décidant de quitter un emploi à l'extérieur du foyer, les parents libéreraient des emplois sur le marché. En outre, cela ferait disparaître les listes d'attente pour accéder aux garderies, et le taux de natalité augmenterait certainement.

Néanmoins, ce sont nos enfants qui seraient les grands gagnants, parce qu'ils seraient élevés dans le milieu le plus stimulant qui soit, en l'occurrence leur propre foyer.

Au lieu de punir les parents qui optent pour leur famille plutôt que pour leur carrière, pourquoi ne leur accordons-nous pas le même traitement fiscal qu'aux autres?

* * *

LE PROJET DE LOI C-260

L'hon. John McKay (Scarborough-Est, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'heureuse tâche de remercier de nombreux collègues et sympathisants pour leur aide au sujet du projet de loi C-260, Loi modifiant la Loi sur les produits dangereux (cigarettes à inflammabilité réduite). Comme nous le savons tous, il faut beaucoup de travail, de patience et de collaboration pour mener un projet de loi de l'étape de la première lecture jusqu'à la sanction royale.

Je tiens à remercier la vice-première ministre, qui était alors ministre de la Santé et son secrétaire parlementaire, le député de Madawaska—Restigouche. En outre, lorsque l'actuel ministre de la Santé est entré en fonctions, il a immédiatement compris les avantages du projet de loi du point de vue de la santé et de la sécurité.

Je remercie également le porte-parole de l'Alliance, le député de Yellowhead, le porte-parole du Bloc québécois, le député d'Hochelaga—Maisonnette, la porte-parole du NPD, la députée de Churchill, et le porte-parole des progressistes-conservateurs, le député de Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest.

La présidente du Comité de la santé, la députée d'Oakville, a beaucoup aidé en libérant du temps pour le comité. Au Sénat, le parrain était le sénateur Morin, qui a joué un rôle très utile, tout comme les sénateurs Smith et Kenny. Monsieur le Président, le temps me manque et je vais devoir...

● (1410)

Le Président: La députée de Drummond a la parole.

[Français]

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, j'ai appris au cours de la journée d'hier que le Canadien National débiterait dès samedi des travaux de prolongement d'une voie d'évitement à l'intérieur des limites urbanisées de la ville de Drummondville.

La voie aurait une longueur de 12 000 pieds, traverserait la rue Notre-Dame à proximité du centre-ville et permettrait à un convoi pouvant transporter des produits dangereux d'y rester stationné pour une période variant de 30 à 60 minutes, en plus d'entraver la circulation.

De l'aveu même des représentants du CN, Drummondville serait la seule ville où on aurait à vivre une telle situation en milieu fortement urbanisé.

Les gens de Drummond se rappellent les accidents ferroviaires de Saint-Basile-le-Grand et de Saint-Hilaire et craignent pour leur sécurité et leur environnement.

Pour ces raisons, je demande au ministre des Transports d'intervenir pour que soient suspendues les autorisations déjà accordées au Canadien National afin d'obliger la compagnie à revoir le projet.

Je suis d'accord pour l'amélioration du service ferroviaire, mais pas aux dépens de la qualité de vie des citoyennes et citoyens de Drummond et de leur environnement.

* * *

LOUISE ARBOUR ET GUY LALIBERTÉ

M. Claude Duplain (Portneuf, Lib.): Monsieur le Président, on a pu lire cette semaine que deux Québécois figurent sur la liste des 100 personnes les plus influentes de la planète, dressée par le magazine *Time*.

Guy Laliberté, président et fondateur du Cirque du Soleil, et Louise Arbour, commissaire des Nations Unies pour la défense des droits humains, ont su se démarquer dans leurs domaines respectifs à l'échelle mondiale. M. Laliberté, par sa créativité, a réinventé le monde du cirque. Petits et grands du monde entier ont été éblouis par la théâtralité, l'athlétisme et la réalité parallèle du Cirque du Soleil.

Mme Arbour, pour sa part, est reconnue de par le monde comme une sommité en droit international. Cette femme de courage et de ténacité a su faire répondre le président yougoslave Slobodan Milosevic à des accusations de crimes de guerre en Bosnie et au Kosovo.

Les Canadiennes et les Canadiens sont fiers de leurs compatriotes. Je tiens à féliciter et à remercier Mme Arbour et M. Laliberté pour leurs accomplissements.

* * *

[Traduction]

LES COMMUNAUTÉS RURALES

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PCC): Monsieur le Président, je voudrais parler aujourd'hui d'un membre dynamique de ma circonscription, M. Lionel Laval, de Deloraine. M. Laval est un bénévole qui, par son travail et son service à la communauté, contribue à la croissance et à la prospérité du sud-ouest du Manitoba.

Lionel a toujours eu un sens aigu de la communauté. Actif au sein de son église, du conseil scolaire, du Club Lions, de nombreuses

Article 31 du Règlement

équipes sportives et à la Chambre de commerce, Lionel est toujours prêt à participer à tous les projets.

Lionel Laval s'est illustré dans sa communauté, mais il n'est pas un cas à part. En fait, il incarne, par son dévouement envers sa communauté, sa prospérité et son avenir, la quintessence du Canada rural. Le Manitoba rural compte de nombreuses personnes dévouées comme lui.

Lionel serait d'accord que la vie rurale inculque aux gens un sens de l'appartenance. C'est une fibre commune que l'on trouve partout au Canada rural et qui lui assure une grande cohésion.

Lionel, fidèle à lui-même, se sentira embarrassé lorsque je lui ferai part de cette déclaration. Car il ne travaille pas pour la gloire ou la reconnaissance. Ce qui anime Lionel, c'est un sentiment intime, une sorte de fierté qu'on retrouve au coeur des régions rurales et des petites municipalités canadiennes.

* * *

[Français]

LES PERSONNES ÂGÉES

Mme Yolande Thibeault (Saint-Lambert, Lib.): Monsieur le Président, les politiques relatives aux personnes âgées constituent l'une des plus belles réalisations du Canada. Elles comprennent notamment le système de revenu de retraite et des programmes visant à réduire de 90 p. 100 la proportion des personnes âgées à faible revenu.

Nous avons amélioré la qualité de vie des personnes âgées, comme en témoignent les faits suivants.

Nous sommes le seul pays du G-7 doté d'un régime de pensions public parfaitement équilibré, dont les experts ont démontré la viabilité à long terme.

Les personnes âgées du Canada bénéficient de notre plan quinquennal de réduction des impôts et touchent plus de 2 milliards de dollars par an en crédits d'impôt, comme le crédit en raison de l'âge et le crédit pour revenu de pension.

Nous finançons le programme Nouveaux Horizons pour personnes âgées pour permettre à celles-ci de mener une vie active et de contribuer à leur collectivité.

Les personnes âgées affichent maintenant le taux de pauvreté le plus faible de tous les groupes de la société canadienne. Le gouvernement libéral actuel considère qu'il est de première importance que les personnes âgées soient en bonne santé...

Le Président: L'honorable députée de Vancouver-Est a la parole.

* * *

[Traduction]

L'ÉLECTORAT FÉMININ

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, pour chaque groupe de huit hommes siégeant à la Chambre, on ne compte que deux femmes. C'est ce qu'on dit sur le site Web consacré à une remarquable campagne intitulée YoungWomenVote.ca, une initiative entreprise par trois stagiaires de la colline du Parlement, à savoir Chi Nguyen, Crystal Graber et Cloë Rowbotham. Leur objectif consiste à faire signer à 20 000 femmes une pétition dans laquelle elles s'engagent à voter et à se faire entendre aux prochaines élections fédérales.

Article 31 du Règlement

Les députés du NPD saluent les efforts déployés par ces trois femmes dans le cadre de cette campagne qui s'imposait depuis longtemps déjà. Cette Chambre doit refléter la population féminine du pays. Il est temps de jeter aux oubliettes les politiques patriarcales et de combler cet écart qui témoigne de la sous-représentation marquée des femmes au Parlement.

Nous sommes fiers que l'action positive et l'égalité pour les femmes soient des priorités clés de notre chef, Jack Layton. Nous sommes déterminés à changer le visage de la politique. Il faut à tout prix donner aux jeunes femmes le pouvoir de participer au processus politique afin de renforcer la démocratie et l'égalité dans cette institution.

La campagne YoungWomenVote.ca est une initiative remarquable qui, j'en suis convaincue, atteindra ses objectifs.

* * *

• (1415)

[Français]

LA SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, à l'occasion de la Semaine de l'action bénévole, j'aimerais rendre un hommage tout particulier aux milliers de personnes de Saint-Hyacinthe—Bagot et d'ailleurs au Québec qui offrent quotidiennement leur temps et leurs talents au service de leurs concitoyennes et de leurs concitoyens.

La Semaine de l'action bénévole permet à la population de mieux connaître le travail colossal qu'accomplissent les bénévoles de tous les milieux, qu'ils soient sportifs, communautaires, institutionnels, culturels ou de loisirs. Ces personnes se dévouent sans relâche, et en s'engageant à collaborer avec les associations et organismes de leur région, elles permettent à des dizaines de milliers de personnes de pouvoir vivre dans de meilleures conditions de vie, de rester en contact avec la société et de briser l'isolement et la solitude dont plusieurs sont victimes.

Le bénévolat est une ressource indispensable dans notre société. Je profite de cette semaine qui y est consacrée pour remercier l'ensemble des personnes qui se consacrent au mieux-être de leur communauté.

* * *

LA SANTÉ MENTALE

M. Gérard Binet (Frontenac—Mégantic, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, j'aimerais souligner l'excellent travail de cinq organismes en santé mentale de la région de l'Amiante. La Croisée, le Havre, l'Intervalle, le Centre hospitalier de la région de l'Amiante et le CLSC-Frontenac se sont mérités le Prix de l'activité la plus innovatrice de la Semaine de la sensibilisation aux maladies mentales de 2003.

L'Association des psychiatres du Canada a attribué cet honneur à ces organismes pour l'innovation et l'imagination d'un documentaire intitulé *Je t'aime pareil*.

Je félicite les individus impliqués dans de telles activités communautaires et innovatrices qui contribuent à démasquer les maladies mentales.

[Traduction]

LE PATRIMOINE MILITAIRE

M. Inky Mark (Dauphin—Swan River, PCC): Monsieur le Président, on s'attendrait à ce que les artefacts culturels du Canada soient en sécurité au Musée canadien des civilisations, qui est le dépositaire de l'histoire de notre pays. Or, le vendredi 2 avril, un collectionneur britannique a découvert que la Croix de Victoria appartenant à Filip Konowal, le seul Canadien d'origine ukrainienne à avoir reçu la plus haute distinction militaire de notre pays, avait été mise en vente par une maison d'encan de l'Ontario.

Précédemment, des responsables du Musée de la guerre du Canada, qui fait partie du Musée des civilisations, avaient affirmé que la médaille de Konowal était simplement égarée quelque part dans leur collection. Ils l'avaient égarée en 1973.

À une époque où on se demande si une carrière militaire est un honneur qui vaut la peine d'être brigué, la réaction du Canada devrait être d'exhiber fièrement ses héros militaires et non pas de négliger les artefacts leur appartenant. C'est à se demander si la Croix de Victoria de Billy Barker, soldat originaire de Dauphin—Swan River le plus décoré du Canada, est en sécurité.

Notre patrimoine militaire doit être protégé et exhibé avec fierté afin que nous nous souvenions tous à quel point nous sommes redevables aux hommes et aux femmes pleins de courage qui portent l'uniforme et combien nous devons les chérir.

* * *

STAN DARLING

M. John Herron (Fundy—Royal, PC): Monsieur le Président, j'aimerais signaler le décès d'un ancien député de la Chambre des communes des plus exceptionnels: Stan Darling. Il a servi les habitants de Parry Sound—Muskoka avec distinction pendant presque un demi-siècle.

Pendant 30 ans, Stan Darling a été conseiller municipal. C'est au tout jeune âge de 61 ans qu'il fut pour la première fois élu à la Chambre des communes en tant que député progressiste-conservateur. C'était en 1972 et pendant 21 ans il a servi les habitants de Parry Sound—Muskoka, prenant sa retraite en 1993, à l'âge de 82 ans.

C'était un personnage admiré et respecté au sein de sa communauté et à la Chambre des communes. Or, c'est dans les lacs, les rivières et les étangs que nous avons aujourd'hui que nous trouvons sa marque la plus prononcée. Pendant plus de 10 ans, il a fait campagne pour sensibiliser le pays au problème des pluies acides. Ses efforts acharnés ont conduit à la signature avec les États-Unis d'un accord crucial sur les pluies acides, qui a entraîné une réduction spectaculaire des émissions de dioxyde de soufre des deux côtés de la frontière.

Aujourd'hui, les Canadiens et leur environnement se portent mieux grâce à la contribution de Stan Darling à la vie publique.

* * *

[Français]

LA REINE ÉLISABETH II

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, il y a 78 ans aujourd'hui, soit le 21 avril 1926, naissait à Londres, en Angleterre, la princesse Élisabeth, premier enfant du duc et de la duchesse d'York, éventuellement le roi George VI et la reine Élisabeth.

Au décès de son père, le 6 février 1952, elle accède au trône et est couronnée le 2 juin 1953. Depuis 51 ans, elle visite sans répit des pays du Commonwealth afin de rencontrer directement ses sujets.

[Traduction]

Le 12 octobre 1957, le Canada accueillait la Reine pour la première de vingt visites. Des millions de Canadiens, venus des quatre coins du Canada, ont pu voir et rencontrer Sa Majesté.

Au nom de tous les Canadiens et, je l'espère, au nom de tous les députés, j'aimerais souhaiter un joyeux anniversaire à Sa Majesté la Reine Elizabeth II.

QUESTIONS ORALES

• (1420)

[Traduction]

LES MARCHÉS PUBLICS

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a eu 24 heures pour étudier les documents mentionnés hier.

Ces notes de service des Travaux publics montrent que le premier ministre a enfreint à maintes reprises les règles relatives à l'adjudication des contrats afin de favoriser ses alliés chez Earnscliffe.

Pourquoi le premier ministre a-t-il induit les Canadiens en erreur en clamant son ignorance et son innocence alors qu'il savait parfaitement comment fonctionnait le système et qu'il s'en est lui-même servi?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): En réalité, monsieur le Président, les documents ne montrent rien de la sorte.

Le fait est que le premier contrat en est un dont nous avons hérité lorsque nous sommes arrivés au pouvoir. Ce contrat avait été conclu avec l'ancien gouvernement conservateur, et nous l'avons simplement maintenu.

Par la suite, il y a eu deux prorogations de ce contrat parce que le ministère des Travaux publics s'affairait à mettre en place de nouvelles procédures. Au lieu d'avoir un appel d'offres ouvert, le contrat a été reconduit. Puis, à la fin de 1994, il y a eu un appel d'offres, qui a été administré par Travaux publics, et il y a eu un soumissionnaire gagnant.

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, contrairement à ce que le premier ministre a affirmé hier et répète encore aujourd'hui, les notes de service de M. Guité et de M. Kinsella ont été rédigées après la date où le premier ministre est censé, selon ses dires, avoir mis fin à ses pratiques contraires aux règles. Elles montrent que les contrats n'ont pas fait l'objet du genre d'appel d'offres ouvert dont parle le premier ministre.

Le premier ministre continue-t-il de nier les faits énoncés dans ces notes de service?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je présente les faits tels qu'ils sont.

Le contrat a fait l'objet d'un appel d'offres ouvert, qui a été administré par le ministère des Travaux publics et non par le ministère des Finances.

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Je vais lire au premier ministre ce que dit le document, monsieur le Président. Il dit ceci:

Questions orales

[...] une seule offre a été présentée, soit celle de la firme Earnscliffe Strategy Group. Mon organisation a reçu des commentaires non officiels selon lesquels l'objet n'était pas clair et tendait à privilégier une compagnie, alors pourquoi perdre du temps et de l'argent pour une soumission qu'ils n'avaient aucune chance de remporter.

C'est ce qu'on dit ici. Si ces contrats octroyés à Earsncliffe étaient si légitimes, pourquoi le successeur du premier ministre aux Finances s'est-il pressé de les annuler dès son entrée en fonction en 2002?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, revoyons la chronologie des événements.

Le premier contrat mentionné ici a en fait été octroyé par le gouvernement conservateur. Il est clair que cela s'est fait dans le respect des limites et des règles en vigueur à ce moment-là. C'était en septembre 1993.

Puis, en juillet et en septembre 1994, il y a eu prorogation de ce contrat parce que le nouveau processus d'adjudication des contrats à Travaux publics n'était pas encore en place. Ce nouveau processus est entré en vigueur à l'automne 1994. Un appel d'offres concurrentiel a été organisé, et c'est à ce moment que la firme Earnscliffe a obtenu le contrat.

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PCC): Monsieur le Président, les chiffres donnent du mal au premier ministre, c'est bien connu. Il ne s'est pas rendu compte du cafouillage d'un milliard de dollars à DRHC, a complètement raté son coup avec le registre des armes à feu qui nous coûte plus d'un milliard de dollars, n'a pas la moindre idée comment 250 millions de dollars ont pu être gaspillés dans le scandale des commandites et ne sait pas faire la différence entre 130 000 \$ ou 161 millions de dollars accordés à son empire maritime.

Il semble que le premier ministre ne soit pas fort en calcul et que sa mémoire flanche. Voici qu'il prétend qu'il ne sait pas comment ses petits copains ont obtenu ces contrats.

Les Canadiens méritent de savoir qui mène la barque, Earnscliffe ou le cabinet du premier ministre?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, on parle d'un ministre des Finances, poste que j'occupais à l'époque, qui maîtrisait mal les chiffres. Alors, passons en revue certains chiffres.

Nous avons hérité du parti du député d'un déficit de 42 milliards de dollars et d'un rapport dette-PIB incroyablement élevé. Qu'avons-nous accompli? De nos jours, nous sommes le seul pays membre du G-8 qui n'est pas en situation déficitaire. Nous sommes les seuls à enregistrer un excédent. Ces chiffres-là, je les comprends.

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PCC): Je vous donne un chiffre, monsieur le Président, 161 millions de dollars à la société CSL.

[Français]

Une note de Warren Kinsella à Chuck Guité exprime ses soucis concernant l'attribution irrégulière de contrats aux copains du ministre chez Earnscliffe. La note en question démontre que le ministère des Finances, dirigé par l'actuel premier ministre, avait adjugé quatre marchés en contravention des règles établies par le ministère des Travaux publics.

Et le premier ministre n'était au courant de rien?

Questions orales

●(1425)

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le député laisse entendre que le contrat a pu être arrangé.

Quand les critères sont énoncés dans le contrat, quand on dit, par exemple, que le consultant principal doit posséder au moins 5 années d'expérience dans le domaine des relations avec les médias et des compétences de ce genre, cela ne correspond pas, à mon avis, à un contrat arrangé.

* * *

*[Français]***LA FISCALITÉ**

M. Gilles Dupeppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, pendant que les gens paient leurs impôts, la CSL International, une filiale de l'entreprise familiale du premier ministre se soustrait au fisc. Grâce à la loi C-28, une loi pilotée personnellement par le premier ministre, c'est légal à condition que toutes les décisions soient prises à La Barbade. Or, ce n'est qu'une façade: les décisions sont toutes prises à Montréal.

Est-ce que le premier ministre, qui était en flagrant conflit d'intérêts, va au moins avoir la décence de demander à son entreprise familiale de rembourser les 100 millions de dollars qu'elle a soustraits illégalement au fisc québécois et canadien?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le député revient sur diverses questions qu'il a posées à la Chambre il y a quelques mois, et il confond deux entreprises différentes et deux règles professionnelles différentes.

Il s'agit de choses entièrement distinctes; l'une n'a aucun effet sur l'autre et elles ne sont associées d'aucune façon, il ne faut donc pas les confondre.

[Français]

M. Gilles Dupeppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, il n'y a rien de confus; c'est très précis. On voudrait que ce soit confus comme ils le sont.

La Loi de l'impôt prévoit qu'une filiale étrangère d'une compagnie canadienne doit être dirigée de l'étranger pour ne pas payer d'impôt au Canada. Or, dans les faits, CSL International à La Barbade, ce n'est qu'une façade dirigée de Montréal.

Est-ce que le premier ministre va maintenant avoir le courage de demander à son entreprise familiale de rembourser rétroactivement les impôts impayés au Québec et au Canada, une facture d'au moins 100 millions de dollars? C'est ça, les évasions...

Le Président: L'honorable ministre des Finances a la parole.

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, premièrement le député parle de l'impact du projet de loi C-28 d'une législature antérieure et cela n'a rien à voir avec la CSL.

Deuxièmement, le député fait référence aux règles fiscales qui s'appliquent à la Barbade. Les opinions varient sur les règles fiscales qui s'appliquent à la Barbade.

J'invite le député à lire un article paru dans le *National Post* du 13 février, sous la plume d'un éminent avocat canadien qui travaille

pour le cabinet d'avocats où l'honorable Lucien Bouchard est l'associé principal.

[Français]

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, on savait que le premier ministre était en conflit d'intérêts en faisant adopter la loi C-28, une loi—contrairement à ce que dit le ministre des Finances—, faite sur mesure pour les compagnies comme la sienne qui font du transport maritime international. On sait maintenant que son entreprise familiale a contrevenu à la Loi de l'impôt. Tout cela fait en sorte qu'il a soustrait 100 millions de dollars à l'impôt québécois et canadien.

Le premier ministre est-il conscient que l'exemple qu'il a lui-même donné plusieurs entreprises l'ont imité, avec pour résultat qu'en 2002 seulement, 23,9 milliards de dollars sont sortis du Canada pour se retrouver à La Barbade et échapper ainsi au fisc canadien et québécois?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, le député interprète mal l'impact du projet de loi C-28.

Il est clair dans le libellé de cette mesure législative, et il était très clair dans les témoignages entendus au comité permanent de cette Chambre, que le projet de loi C-28 n'a pas, n'avait pas et n'aura pas d'incidence sur la société CSL. Il n'a rien à voir avec cette société.

[Français]

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, comment peut-on croire le premier ministre quand il affirme qu'avec lui la politique sera différente, quand on constate qu'il a fait des lois sur mesure pour avantager sa compagnie familiale, que son entreprise a reçu 160 millions de contrats cachés, et qu'il a fait des contrats sur mesure pour avantager Earnscliffe, une compagnie détenue par des petits copains?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, tous les projets de loi présentés à la Chambre par le ministre des Finances de l'époque, et portant de quelque façon que ce soit sur les sociétés étrangères et la fiscalité extraterritoriale, avaient pour objectif de colmater les brèches, d'abolir les échappatoires et d'établir une base équitable pour l'impôt; ils visaient donc un but diamétralement opposé à ce que prétend l'opposition.

* * *

●(1430)

LES LOBBYISTES

L'hon. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Par votre entremise, monsieur le Président, je voudrais dire au premier ministre que le NPD s'inquiète autant de l'influence des lobbyistes du secteur privé que de la façon dont ils sont embauchés et des conditions des contrats. À cet égard, nous avons appris qu'Earnscliffe assiste à des réunions confidentielles durant lesquelles sont prises des décisions relatives à la politique gouvernementale.

Le premier ministre peut-il nous dire si c'est vrai? Peut-il nous dire si Earnscliffe assiste à des réunions confidentielles durant lesquelles sont prises des décisions relatives à la politique gouvernementale?

Questions orales

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, les décisions relatives à la politique gouvernementale sont prises par le Cabinet, sous la direction du premier ministre. Il n'y a pas de lobbyistes du secteur privé dans la pièce.

L'hon. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, il ne s'agit pas seulement des réunions du Cabinet. Je pose de nouveau ma question au premier ministre parce cela concerne la nature même du gouvernement. Cela concerne l'influence des lobbyistes du secteur privé sur le gouvernement.

Le premier ministre peut-il nous dire quel rôle joue Earnscliffe dans son gouvernement? Peut-il nous dire, par exemple, compte tenu qu'un de ses clients est MDS, une entreprise de soins de santé à but lucratif, si nous pouvons faire confiance au gouvernement lorsqu'il prend des décisions en matière de santé, quand on sait qu'Earnscliffe, dont un client exerce son activité comme société de soins de santé à but lucratif, siège à la table et profite d'une relation si proche avec le premier ministre?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, comme le ministre des Finances vient de le dire, c'est le Cabinet qui détermine la politique gouvernementale.

Il y a certes des consultants de l'extérieur qui nous donnent des conseils en matière de communications et de choses semblables. Cependant, je n'ai eu connaissance d'aucun lobbying de la part de quelque entreprise que ce soit.

Il y a certes des gens de l'extérieur qui nous ont donné des avis dans le domaine de la santé, à commencer par M. Roy Romanow.

* * *

LES MARCHÉS PUBLICS

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, le scandale Earnscliffe n'est rien d'autre que la version gouvernementale des délits d'intéressement. Le premier ministre, c'est Martha Stewart en complet bleu.

Il s'agissait de garantir que les marchés reviennent aux amis du premier ministre, chez Earnscliffe. Une note de service de Travaux publics le confirme.

Pourquoi le premier ministre continue-t-il d'induire les Canadiens en erreur au sujet de son rôle dans ce scandale?

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, différents documents nous ont été signalés à la Chambre. Il faudrait les soumettre au Comité des comptes publics, pour qu'on puisse vérifier les opinions qui y sont exprimées à la lumière d'autres opinions, et à l'enquête judiciaire qui débutera bientôt.

Au lieu de parler à la Chambre d'une note de service qui n'a pas été communiquée au Comité des comptes publics et qui exprime une certaine opinion, il faudrait la présenter à ce comité et à l'auteur du document. C'est ainsi qu'il faudrait aborder ces questions.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, je voudrais être sûr d'avoir bien compris le ministre. Est-ce qu'il souhaite maintenant que le Comité des comptes publics fasse également enquête sur le scandale Earnscliffe, le scandale dans lequel le premier ministre est directement impliqué?

Est-ce bien la position du ministre?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Je suis persuadé que cette ovation fait plaisir au ministre des Finances, mais il faut que nous entendions la réponse et que nous évitions de perdre du temps. Le ministre des Finances a la parole. Un peu de silence, s'il vous plaît.

L'hon. Ralph Goodale: Monsieur le Président, le député persiste à tout confondre.

Ce que les documents révèlent, ce que le premier ministre a affirmé et ce que d'autres personnes ont dit non seulement aujourd'hui, mais aussi depuis fort longtemps, c'est qu'il y a quatre marchés en cause ici: l'un d'eux est antérieur à l'accession du gouvernement au pouvoir; deux sont le prolongement de ce premier marché, prolongement qui s'explique par le fait que les nouvelles méthodes n'étaient pas en place, et le quatrième a fait l'objet d'un appel d'offres concurrentiel.

C'est ce que révèlent les éléments de preuve, et ce sont les faits.

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, voici ce que les documents démontrent réellement. Le ministère des Travaux publics a fait enquête et découvert que le ministre des Finances de l'époque, maintenant premier ministre, n'avait pas respecté les directives approuvées par le Cabinet.

C'est ce qui a été établi en 1995. Le ministère des Travaux publics a ajouté que cela était tout à fait inacceptable. Nous commençons maintenant à comprendre comment le premier ministre a donné l'exemple en enfreignant les règles d'attribution des contrats.

N'est-il pas vrai que le premier ministre n'avait aucun problème à...

• (1435)

Le Président: L'honorable ministre des Finances a la parole.

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de dire quelques mots sur le document que la députée a en main.

Le premier contrat a été accordé en septembre 1993, soit avant l'élection du gouvernement actuel. Le deuxième contrat a été donné par le ministère des Travaux publics. Le troisième a été donné par Travaux publics. Le quatrième a été donné par Travaux publics.

Le processus a été géré par le ministère compétent.

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, c'est un très bel essai de la part du ministre, mais voici les conclusions de l'enquête menée par le ministère des Travaux publics.

Les appels d'offre liés aux contrats du ministère des Finances ont clairement été rédigés de façon à favoriser la firme que préférerait le premier ministre actuel. D'autres firmes ont tout simplement cessé de soumissionner après avoir constaté que les dés étaient pipés. Donc, pour pouvoir favoriser ses amis, le premier ministre a enfreint toutes les règles comptables approuvées par le Cabinet.

Le premier ministre prétend vouloir mettre de l'ordre dans tout cela, mais comment pourra-t-il y arriver alors qu'il a lui-même enfreint toutes ces règles?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, la députée se montre plutôt sélective. Dans le document dont elle parle, il est très clair qu'il existait alors beaucoup de confusion quant à l'application de certaines règles.

Questions orales

J'aimerais tout simplement citer une phrase de ce document qui dit «Au sein de notre ministère», c'est-à-dire Travaux publics, «il y a au moins trois secteurs qui peuvent établir des contrats pour des sondages d'opinion publique et chacun d'eux a probablement une définition différente de ce qu'est un sondage d'opinion publique.»

C'est cette confusion que nous avons essayé de résoudre au profit de la concurrence.

* * *

[Français]

LA SANTÉ

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, le ministre de la Santé du Québec, Philippe Couillard, a affirmé hier qu'il n'était pas question d'accepter des normes canadiennes ou de rendre des comptes à Ottawa en matière de santé.

Devant des propos aussi clairs, comment le ministre de la Santé peut-il encore penser qu'il est légitime de demander des comptes au gouvernement du Québec en matière de santé, alors que ce n'est pas sa responsabilité de dispenser des soins de santé et que toute intervention en ce sens ne ferait que compliquer davantage la situation?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le ministre Couillard à la suite du discours que j'ai fait à Toronto hier. Il était tout à fait à l'aise avec mon intervention.

Je suis tout à fait d'accord pour dire qu'il n'est pas question de fixer des conditions aux provinces. La façon dont nous voulons travailler, c'est de développer un plan avec les provinces en fixant des objectifs qu'elles-mêmes adopteront en toute transparence. Il ne sera pas question de reddition de comptes d'un gouvernement à un autre, mais il sera question d'avoir de la transparence face à nos citoyens, au sein de nos propres juridictions.

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, il y a un homme qui n'était pas à l'aise avec l'intervention du ministre de la Santé. Il s'appelle Jean Charest, et je le cite. Il a dit: «La santé est une compétence qui relève de l'État québécois. C'est une affaire de bon sens, et pour cette raison, il n'est pas question de faire de compromis.»

Le gouvernement est-il conscient que le chantage auquel il se livre à l'endroit du Québec et des provinces se fait sur le dos des malades, et que ce sont eux qui paieront le prix de l'obsession du fédéral à se mêler de la responsabilité des autres?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, ce que veut notre gouvernement, c'est un partenariat avec les provinces. Nous voulons exercer un rôle d'appui aux provinces pour leur permettre de mieux réaliser les responsabilités très importantes qu'elles ont à l'endroit des citoyens canadiens. Nous avons l'intention de travailler avec elles.

Il n'est pas question de conditions. Il n'est pas question de reddition de comptes. Il n'est pas question que ce soit un ordre de gouvernement qui rende des comptes à un autre. Il est question que chaque ordre de gouvernement rende des comptes à sa population, en toute transparence.

LES TRAVAILLEURS ÂGÉS

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Neigette-et-la Mitis, BQ): Monsieur le Président, l'automne dernier, les travailleurs de la Whirlpool ont soumis au député libéral de Montmagny-L'Islet un projet prévoyant la création d'un programme d'aide aux travailleurs âgés dont le financement serait assuré par les employés, les employeurs, le Québec et Ottawa.

Le ministre des Ressources humaines peut-il nous dire si son collègue libéral de Montmagny-L'Islet lui a transmis ce projet? Comme le temps presse, puisque l'usine ferme ses portes le 14 mai, quand le ministre compte-t-il donner suite à la demande des travailleurs?

• (1440)

L'hon. Joseph Volpe (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, il me fait plaisir de constater aujourd'hui que la députée d'en face a appris ses leçons des libéraux. C'est beau.

On a mis en place des projets pilotes. On est en train d'étudier les résultats de ces projets pilotes. Évidemment, s'ils fonctionnent bien, on prendra les décisions et les mesures nécessaires pour mettre des programmes à long terme à la disposition des gens.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Neigette-et-la Mitis, BQ): Monsieur le Président, il faudrait qu'il change de cassette; ce n'était pas la bonne par rapport à ma question.

Lors des élections fédérales de 2000, un ministre libéral disait aux travailleurs de la Beloit de Sherbrooke, en réponse à une question sur le PATA: «Dans une société en changement, nous avons besoin d'un programme qui aide la transition.» Ce ministre est maintenant premier ministre.

Quatre ans plus tard, le premier ministre peut-il nous dire quelles mesures concrètes il a mis de l'avant pour assurer la transition des travailleurs âgés de plus de 55 ans qui perdent leur emploi? Quand va-t-il enfin respecter sa promesse de 2000?

L'hon. Joseph Volpe (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, il faut regarder les résultats. On voit que ce ne sont pas seulement des questions de transition. Le meilleur programme, c'est une job. Est-ce qu'on a des jobs au Québec et dans la région? Oui, évidemment. Par exemple, l'année passée, nous avons créé, au Canada, 157 000 postes pour les travailleurs âgés, et au Québec, il s'agissait de 43 000. Moi, je considère ces résultats comme positifs, mais le Bloc vit aux dépens de ceux qui l'écoutent.

* * *

LES MARCHÉS PUBLICS

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre nous dit qu'il a suivi les règles de respect des contrats. Bien au contraire! Il ne s'agit pas d'un processus d'appel d'offres public mais d'une politique du gouvernement pour contourner les règles et octroyer des marchés à la société Earnsliffe.

Comment peut-on avoir confiance en ce premier ministre qui casse les règles lui-même pour mettre l'argent des contribuables dans les poches de ses amis, comme Earnsliffe?

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois le député interprète mal les documents, car il y est clairement indiqué que le premier ministre et son personnel réclamaient plus de concurrence, et non moins. Et ils l'ont fait plus tôt que tard. Un système plus concurrentiel a finalement été mis en place à l'automne 1994. Un appel d'offres a été lancé et c'est dans ce contexte que le contrat a été octroyé à la firme Earncliffe.

[Français]

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, les documents nous disent que les règles ont été violées. Elles ont été violées par Alfonso Gagliano, violées par le ministre des Finances, violées par le premier ministre lui-même.

Pourquoi est-ce que le premier ministre est incapable, lui-même, de démontrer du leadership et demander pardon aux Canadiens pour avoir violé les règles des finances et avoir mis de l'argent dans les poches de ses amis, à Earncliffe? Pourquoi est-ce qu'il ne démontre pas du leadership et qu'il ne demande pas pardon, tout simplement, lui-même? Pourquoi?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, on a discuté à fond de la série de contrats octroyés à Earncliffe à la Chambre au cours des derniers jours certes, mais aussi il y a plusieurs années. Ces contrats sont probablement ceux qui ont été le plus débattus dans l'histoire de l'attribution des contrats au Canada.

Tous les éléments d'information dont il est question dans la note dont la Chambre est saisie sont conformes aux renseignements fournis précédemment. Le premier contrat a été octroyé avant l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement, les deux suivants étaient des prorogations du premier, le temps de mettre en place un processus d'appel d'offres concurrentiel, et le quatrième et été octroyé par voie d'appel d'offres.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, il est rafraîchissant d'avoir un ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux qui maîtrise fermement les évidences et qui souscrit à l'opinion de son prédécesseur, David Dingwall, selon lequel les pratiques de passation de marchés du premier ministre avec Earncliffe laissent un peu à désirer.

J'aimerais lui donner une autre occasion de confirmer que cette question devrait être renvoyée à l'enquête sur le scandale des commandites menée par le Comité des comptes publics.

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le Comité des comptes publics étudie des questions de passation de marchés relativement à la publicité et aux commandites. Les députés de l'opposition donnent à penser, au moyen des documents auxquels ils ont fait allusion à la Chambre, que cela est lié à l'enquête. Si c'est le cas, ils devraient soumettre cette affaire au comité, formuler leurs arguments et poser leurs questions à l'auteur de la note de service à laquelle ils font allusion, lequel comparaitra devant le Comité des comptes publics. C'est aussi simple que cela.

● (1445)

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Il semble que ce ministre aura un avenir politique aussi long que celui de certains candidats libéraux dans Burnaby, monsieur le Président.

Ma question s'adresse au premier ministre. D'abord, il y a eu la subvention de 137 000 \$ à son empire de transport maritime, qui

s'est révélée être d'un montant de 161 millions de dollars. Ensuite, il s'est dit choqué par la corruption libérale dans la combine des contrats de publicité qui survenait sous ses yeux. Maintenant, il s'indigne de ce que des documents qui ont fait l'objet d'une fuite montrent comment il a violé des règles sur la passation de marchés pour envoyer de l'argent des contribuables à ses amis chez Earncliffe.

Comment le premier ministre peut-il s'attendre à ce que les Canadiens croient qu'il n'avait rien à voir avec la violation des règles pour le bénéfice de ses amis et n'en savait absolument rien?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le député persiste à tenter de fausser et de déformer tous les faits. En vérité, l'information contenue dans la note de service à laquelle il fait allusion n'établit pas du tout ce qu'il allègue.

* * *

[Français]

LA SANTÉ

L'hon. Robert Thibault (Ouest Nova, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé.

[Traduction]

Le cancer de la prostate est le cancer le plus répandu chez les hommes. La recherche est essentielle à un traitement efficace, et l'Initiative canadienne de recherche sur le cancer de la prostate est une initiative d'envergure nationale qui vise à soutenir une recherche novatrice sur ce type de cancer.

Je crois savoir que le ministère de la Santé s'était engagé à affecter annuellement 10 millions de dollars à cette recherche. Le ministre s'engagera-t-il à faire en sorte que le ministère agisse en ce sens?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, l'initiative de financement de la recherche sur le cancer de la prostate, qui a débuté en 1999 et qui a duré cinq ans, a donné l'impulsion nécessaire pour accroître les ressources du Canada dans ce secteur.

Le gouvernement adopte maintenant une approche intégrée de contrôle qui vise à réduire l'incidence, la mortalité et la morbidité en ce qui a trait à tous les cancers, et non à seulement quelques types de tumeurs. En 2002, on a créé les IRCS pour soutenir la recherche en santé. En 2003-2004, les IRCS ont affecté près de 8 millions de dollars à la recherche sur le cancer de la prostate.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre, dont les députés critiquent constamment les conservateurs pour des choses que son gouvernement libéral appuie.

Le premier ministre pourrait-il expliquer pourquoi les Canadiens devraient avoir peur du chef du Parti conservateur parce qu'il appuie la guerre de Bush en Irak, mais ne rien craindre de son ministre de la Défense, qu'il a lui-même désigné, qui maintient avec ferveur que l'invasion de l'Irak était la bonne chose à faire? Le premier ministre pourrait-il expliquer cette contradiction absurde?

Questions orales

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, la politique du gouvernement concernant l'Irak est très claire depuis plus d'un an. Le premier ministre a appuyé sans réserve la position que nous avons adoptée. Lorsque nous voyons ce qui se passe actuellement au Moyen-Orient, je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que cette position était la bonne.

Si nous avons adopté la position du chef du Parti conservateur, nous aurions envoyé des soldats là-bas, les exposant à des dangers et exposant le Canada à des problèmes qui ne le concernaient pas. Le premier ministre et le gouvernement maintiennent fermement leur position au sujet de l'Irak, et nous continuerons de la maintenir dans l'intérêt supérieur des Canadiens.

[Français]

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, encore une fois, le premier ministre n'a pas répondu à ma question.

D'un côté, les libéraux disent que les conservateurs ont tort d'appuyer la guerre de Bush en Irak. De l'autre côté, les libéraux sont à l'aise à l'idée d'avoir un ministre de la Défense nommé par le premier ministre, le plus grand faucon dans ce Parlement.

Est-ce que le premier ministre peut expliquer pourquoi les conservateurs ont tort d'appuyer la guerre de Bush, mais que son ministre libéral de la Défense a raison d'appuyer la guerre de Bush?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la différence entre les deux est très claire. Ce que le chef de l'opposition voulait faire, c'était d'envoyer nos troupes en Irak pendant la guerre. C'est exactement ce qu'il a dit sur les ondes du réseau Fox aux États-Unis.

Ce que notre gouvernement veut faire, ce que notre ministre de la Défense veut faire, c'est d'envoyer nos troupes en Haïti pour y assurer le maintien de la paix. Il veut envoyer nos troupes en Afghanistan pour y assurer la paix. Notre ministre de la Défense veut faire en sorte que le Canada aide ces pays dans la construction de leurs institutions. Il y a une différence fondamentale entre...

• (1450)

Le Président: Je regrette d'interrompre le très honorable premier ministre, mais l'honorable député de St. John's-Ouest a la parole.

* * *

[Traduction]

LES MARCHÉS PUBLICS

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PCC): Monsieur le Président, hier, le ministre des Finances a dit que les marchés avaient été attribués de bonne foi. Il a dit que toutes les règles établies avaient été suivies tout au long du processus.

Qu'en est-il de la lettre interne secrète que lui a envoyée son collègue David Dingwall lui indiquant que son ministère n'avait pas respecté les lignes directrices du Conseil du Trésor visant l'attribution des marchés et qu'il avait contourné ces règles?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, la lettre dont il est question est datée de mars 1995 et elle concerne un sondage qui devait être mené relativement au budget et aux activités découlant du budget au printemps 1995.

À l'époque, j'ai expliqué qu'il était urgent que le travail soit fait de manière à ce que le programme puisse être administré adéquatement. À l'issue du processus, le programme a été révisé et il a fait l'objet d'un rapport favorable du vérificateur général.

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PCC): Monsieur le Président, le ministre se targue du fait que son gouvernement, voire lui-même, a réagi avec célérité aux questions touchant l'attribution des marchés. Il a été nommé ministre de l'Agriculture le 4 novembre 1993. Le 25 juillet 1995, soit 628 jours plus tard, il a été réprimandé par le ministre des Travaux publics de l'époque pour avoir contrevenu aux règles.

Je ne sais pas ce que le ministre entend par célérité, mais comment ce ministre prétentieusement prudent a-t-il pu perdre à ce point le contrôle de son ministère?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je crois que le député parle des lignes directrices qui ont été diffusées non pas en 1993, mais à l'automne 1994. La période dont il est question est donc beaucoup plus courte que ne le dit le député.

En outre, la question n'a pas été abordée en 1994, mais au printemps 1995, sur une courte période comprise entre le budget et les semailles printanières.

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, PCC): Monsieur le Président, hier, le ministre des Finances a tenté de camoufler le rôle qu'il a joué dans le scandale de la passation de contrats qui s'étendait à tout le gouvernement, en prétendant qu'il était urgent qu'il accorde, sans appel d'offres, des contrats à Earnslcliffe.

Lorsque David Dingwall a vendu la mèche, le député de Wascana avait été ministre de l'Agriculture pendant 628 jours, soit presque deux années de sentiment d'urgence. Ce serait dur pour n'importe qui.

Comme la défense de l'urgence a été écartée, quelle excuse trouvera le ministre aujourd'hui?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, la lettre qui a été distribuée hier indique clairement quels étaient les délais, soit la période comprise entre le budget, en mars 1995, et le temps des semis la même année, ce qui représente tout au plus six ou huit semaines.

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, PCC): Monsieur le Président, nous savons que les libéraux se préparent à sortir encore une fois leurs manoeuvres d'intimidation pendant la prochaine campagne électorale. Déjà, ils sont bien partis.

Il y a trop de Canadiens qui craignent qu'il n'y ait pas un seul libéral en ce monde qui soit prêt à suivre les règles lorsqu'il s'agit de dépenser l'argent des contribuables.

Le ministre des Finances finira-t-il par arrêter de se retrancher derrière cette défense de l'urgence et admettre qu'il était une grosse légume pendant cette décennie de corruption libérale?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, les arguments établissant l'urgence ont été définis clairement dans la lettre qui a été distribuée hier. Elle en est une démonstration très claire.

Il était important de faire en sorte qu'un programme de 1,6 milliard de dollars fonctionne bien. J'ai le plaisir de dire qu'à la conclusion du programme, à la suite d'un examen effectué par le vérificateur général, le rapport a confirmé qu'il avait été géré convenablement.

Questions orales

[Français]

LA FONCTION PUBLIQUE

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, Edith Gendron, une fonctionnaire de Patrimoine Canada, vient de recevoir un ultimatum à l'effet qu'elle devait démissionner de la présidence de l'organisme Le Québec, un pays.

La ministre du Patrimoine compte-t-elle intervenir et rappeler à l'ordre ses fonctionnaires sur la base du jugement de 1991 de la Cour suprême qui confirme le droit pour des fonctionnaires d'avoir des activités politiques légitimes?

L'hon. Hélène Scherrer (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, il s'agit définitivement d'un dossier qui relève des ressources humaines au niveau du ministère. C'est donc un dossier qui se passera entre le ministère et cette employée. Le ministère m'a assurée que ce dossier était traité conformément à toutes les normes applicables à la fonction publique du Canada.

• (1455)

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, la ministre peut-elle nous expliquer en quoi l'appartenance à l'organisation Le Québec, un pays empêcherait Mme Gendron de remplir adéquatement sa tâche, qui est de gérer des programmes de promotion de l'enseignement du français comme langue seconde à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse?

L'hon. Hélène Scherrer (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à réitérer ma position. Je n'ai donné aucune directive dans ce dossier. Il s'agit définitivement d'un dossier entre le ministère et une employée, un dossier qui relève des ressources humaines.

* * *

[Traduction]

PARTENARIAT TECHNOLOGIQUE CANADA

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, PCC): Monsieur le Président, le Parti libéral continue d'appliquer sa politique honteuse de subventionnement des grandes entreprises canadiennes.

Les libéraux ont récemment donné 30 millions de dollars à Rolls-Royce Canada, dans le cadre du programme Partenariat technologique Canada. Depuis 1996, le gouvernement a, par l'entremise de ce programme de subvention des entreprises, versé 2,4 milliards de dollars, à même nos impôts, et recouvré moins de 2 p. 100 de cette somme.

C'est un véritable scandale. Comment le gouvernement peut-il expliquer aux contribuables qui travaillent fort qu'il prend cet argent pour le donner à de grandes sociétés comme Rolls-Royce?

[Français]

L'hon. Lucienne Robillard (ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, Lib.): Monsieur le Président, le programme Partenariats technologiques Canada est un programme qui nous aide à développer de la technologie au Canada et qui nous aide aussi à avoir des impacts pour l'ensemble des Canadiens. Ce n'est pas seulement Rolls-Royce, mais aussi plusieurs compagnies à l'échelle du pays, y compris en Colombie-Britannique.

Que ce soit dans l'ouest ou dans l'est du pays, c'est un programme qui est là pour nous aider à demeurer compétitif sur la scène internationale. Nous en sommes très fiers.

[Traduction]

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, PCC): Monsieur le Président, la subvention de 30 millions de dollars a été donnée à Rolls-Royce pour mettre au point des turbines à gaz industrielles.

Par ailleurs, il y a moins de quatre ans, le gouvernement a donné plus de 50 millions de dollars à la même compagnie, Rolls-Royce, pour—je vous le donne en mille—faire des recherches et mettre au point des turbines à gaz industrielles. Ça ressemble à du déjà vu, n'est-ce pas? Au total, un montant de plus de 80 millions de dollars a été versé pour la même fin. On devrait parler de la Rolls-Royce de la photocopie.

Comment le gouvernement peut-il justifier d'avoir donné plus de 80 millions de dollars de nos impôts à l'une des multinationales les plus grandes et les plus rentables, tout en ayant récupéré moins de 2 p. 100 de ce montant depuis 1996?

L'hon. Lucienne Robillard (ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, Lib.): Monsieur le Président, le député se trompe. Il s'agit de deux projets tout à fait différents. Deux technologies différentes seront mises au point, ce qui aidera d'autres compagnies au pays à être plus compétitives et plus innovatrices. Je pense que ces technologies seront très profitables à l'économie et aux Canadiens.

Il ne s'agit pas de subventions. Cela ressemble plutôt à des garanties de prêt. La compagnie va rembourser le gouvernement du Canada.

[Français]

C'est exactement l'objectif de ce programme, que le gouvernement partage les risques avec l'industrie pour développer cette haute technologie.

* * *

[Traduction]

L'INDUSTRIE DE LA MUSIQUE

Mme Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, des membres de l'industrie canadienne de la musique m'ont informé que le financement accordé à FACTOR, acronyme désignant la Foundation to Assist Canadian Talent on Records, cessera le 31 mars.

La fin de ce financement affectera tous les secteurs de l'industrie de la musique au pays, mais plus particulièrement les artistes canadiens.

Qu'est-ce que le gouvernement entend faire pour offrir un financement durable à FACTOR afin de veiller à ce qu'on continue d'offrir un tremplin aux vedettes du disque de demain?

L'hon. Hélène Scherrer (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de me donner l'occasion de répéter aujourd'hui ce que j'ai dit publiquement à la cérémonie de remise des prix Juno, il y a quelques semaines.

Dans le cadre de nombreuses tables rondes, j'ai entendu parler des réussites entourant le financement de FACTOR et des préoccupations que soulève l'absence de financement pour FACTOR.

Je tiens à être très claire. Le gouvernement est toujours déterminé à aider les artistes canadiens et je veillerai à ce que ces derniers disposent des outils nécessaires pour poursuivre leurs succès tant au pays qu'à l'étranger, grâce à un financement soutenu à long terme.

*Questions orales***LA CAISSE DE RETRAITE DE LA GRC**

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, la ministre de la Sécurité publique s'est vite portée à la défense du commissaire de la GRC lorsqu'on lui a posé des questions sur sa participation possible au détournement de 4 millions de dollars de la caisse de retraite de la GRC. La ministre a dit ceci: «Aucun aspect de la conduite du commissaire ne nécessite la tenue d'une enquête.» Qu'est-ce qu'elle en sait?

La ministre a le devoir de protéger et de défendre les intérêts des Canadiens, y compris des 4 000 pensionnés de la GRC. Pourquoi la ministre a-t-elle préjugé de la valeur de cette enquête?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai pas préjugé de l'enquête.

Comme je l'ai expliqué à la Chambre à un certain nombre d'occasions, il n'y a pas de fonds qui manquent dans la caisse de retraite de la GRC. En fait, la GRC a demandé l'aide des enquêteurs de la police d'Ottawa. Je pense que, pour l'instant, il nous incombe à tous de laisser la police d'Ottawa mener son enquête.

• (1500)

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, la ministre de la Sécurité publique a préjugé de l'enquête et elle a nui à celle-ci en disculpant le commissaire de la GRC.

Dans le passé, la ministre a refusé de parler de questions dont les tribunaux sont saisis ou qui font l'objet d'une enquête policière. Pourquoi, dans ce cas-ci, la ministre a-t-elle préjugé de l'enquête avant même que celle-ci soit terminée?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai vraiment disculpé personne, mais la GRC m'a informée qu'il ne manquait pas de fonds dans sa caisse de retraite. La GRC m'a aussi appris qu'elle a demandé à la police d'Ottawa de mener une enquête approfondie.

Je propose que nous attendions les conclusions de cette enquête.

* * *

[Français]

L'AGRICULTURE

M. Louis Plamondon (Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour, BQ): Monsieur le Président, le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole ne verse aux producteurs de grains qu'une compensation basée sur le prix moyen des cinq dernières années, un prix déprimé du fait des subventions américaines et européennes. Malheureusement la rigidité d'Ottawa force le Québec et ses agriculteurs à appliquer des règles pancanadiennes mur à mur et empêche le développement de programmes vraiment adaptés.

Qu'est-ce que le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire attend pour assouplir le programme de soutien et le Cadre stratégique agricole, et ainsi permettre que l'argent serve à répondre aux vrais besoins du monde agricole?

[Traduction]

L'hon. Mark Eyking (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (agroalimentaire), Lib.): Monsieur le Président, nous avons mis en place de nombreux programmes pour venir en aide aux agriculteurs dans l'ensemble du pays, que ce soit au Québec ou dans l'Ouest, lorsque leur marge de bénéfices et leurs revenus diminuent. Il y a de l'argent disponible pour les agriculteurs dans l'ensemble du pays, même au Québec.

LA STRATÉGIE CANADIENNE ANTIDROGUE

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, au moins deux adolescents sont morts cette semaine au Québec après avoir inhalé du gaz butane. De nombreux jeunes meurent ou subissent des handicaps permanents chaque année pour avoir abusé de solvants. Vingt pour cent des jeunes Canadiens auront inhalé une substance quelconque quand ils seront parvenus à la 8^e année d'école. Et pourtant cette question ne fait pas l'objet d'une priorité gouvernementale.

Pourtant, le gouvernement pourrait faire tellement: qu'il s'agisse des additifs à l'essence, des pénalités aux marchands de malheur ou du traitement des narcomanes.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il adopté aucune mesure? A-t-il déjà oublié les enfants de Davis Inlet? Pourquoi le gouvernement demeure-t-il simple spectateur devant cette tragédie humaine?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de dire, en réponse à la question de la députée, que c'est là une question très sérieuse en effet et que c'est la raison pour laquelle notre gouvernement a financé et reconduit la Stratégie canadienne antidrogue.

Des tragédies dont parle la députée, il s'en produit dans nos collectivités et c'est pourquoi la Stratégie canadienne antidrogue porte non seulement sur l'application de la loi, mais également sur l'éducation et le traitement ainsi que le travail auprès des communautés locales à travers le pays, afin d'atteindre les jeunes gens et leur famille dans leurs écoles et dans leurs communautés pour faire face à ce problème.

* * *

[Français]

LE FONDS DE L'UNITÉ CANADIENNE

M. Odina Desrochers (Lotbinière—L'Érable, BQ): Monsieur le Président, voilà trois semaines, le cabinet du premier ministre affirmait être en mesure de pouvoir fournir dans les 48 heures les renseignements sur le fonds secret de l'unité canadienne. Lundi, le secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor disait qu'il n'y avait aucun relevé des événements et qu'il fallait procéder à une compilation de ces événements.

Qu'attend le président du Conseil du Trésor pour déposer les listes existantes des événements ayant été financés par ce fonds?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, le secrétariat du Conseil du Trésor travaille avec tous les ministères afin de recueillir l'information sur l'utilisation de la réserve de l'unité canadienne. Afin d'obtenir ce genre d'information, il faut scruter des programmes et des activités du gouvernement pour un certain nombre d'années. Alors, il faudra un certain temps pour compléter ce processus.

AFFAIRES COURANTES

• (1505)

[Traduction]

LES TRAVAUX PUBLICS ET LES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer deux lettres, dans les deux langues officielles, la première provenant d'un point de vente de drapeaux et l'autre provenant des Scouts du Québec.

* * *

[Français]

LE COMMISSAIRE À L'ÉTHIQUE

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les notes biographiques concernant M. Bernard Shapiro. Le gouvernement a recommandé la candidature de M. Bernard Shapiro au poste de commissaire à l'éthique.

Conformément à l'article 111.1(1) du Règlement, j'ai demandé au président du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre de considérer la nomination proposée de M. Shapiro à titre de commissaire à l'éthique.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LANGUES OFFICIELLES

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles de notre pays, la réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des langues officielles, «L'accès aux soins de santé pour les communautés minoritaires de langue officielle: Fondements juridiques, initiatives actuelles et perspectives d'avenir».

* * *

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

L'hon. Roger Gallaway (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 111 pétitions.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMPTES PUBLICS

M. John Williams (St. Albert, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquième rapport du Comité permanent des comptes publics concernant la demande par le comité visant à faire payer par le gouvernement les frais juridiques des fonctionnaires convoqués devant le comité relativement aux chapitres 3, 4 et 5 du rapport de novembre 2003 de la vérificatrice générale.

Affaires courantes

Par dérogation à l'article 109 du Règlement, le comité demande que le gouvernement dépose une réponse à ce rapport dès que possible.

* * *

[Français]

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ) demande à présenter le projet de loi C-515, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse (supplément de revenu mensuel garanti).

—Monsieur le Président, le but de ce projet de loi est d'obliger le gouvernement à rembourser les 3 milliards de dollars qu'il doit aux personnes âgées en Supplément de revenu garanti, dont les personnes âgées ont été privées.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC) demande à présenter le projet de loi C-516, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (îles Campobello, Deer, Grand Manan et White Head).

—Monsieur le Président, je suis heureux de présenter ce projet de loi, loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu pour reconnaître le statut d'endroit particulier et éloigné des îles Campobello, Deer, Grand Manan et White Head en désignant chacune d'elle zone nordique visée par règlement. Les habitants de ces îles pourront alors se prévaloir de la déduction pour la résidence prévue à l'article 110.7 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

• (1510)

[Français]

LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

L'hon. Jacques Saada (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique, Lib.): Monsieur le Président, je propose:

Que, conformément au paragraphe 3(5) de la Loi concernant l'emploi dans la fonction publique du Canada, chapitre P-33 des Lois révisées du Canada de 1985, cette Chambre approuve la nomination de Mme Maria Barrados, d'Ottawa, Ontario, à titre de présidente de la Commission de la fonction publique pour un mandat de sept ans.

[Traduction]

Le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

Le Président: La motion est adoptée avec dissidence.

Affaires courantes

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LE MARIAGE

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Kent—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je désire présenter huit pétitions, contenant chacune plusieurs centaines de noms de Canadiens. Les pétitionnaires demandent au Parlement de prendre toute mesure nécessaire pour préserver à perpétuité la définition légale actuelle du mariage et empêcher les tribunaux d'invalider ou de modifier cette définition.

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, PCC): Monsieur le Président, je présente aujourd'hui une pétition au nom de mes électeurs membres du groupe pacifiste de la Sunshine Coast.

Cette organisation s'oppose à la participation à l'attaque, à l'invasion ou à l'occupation de pays étrangers, et elle demande au Parlement de décréter la non-participation du Canada à de telles activités, de presser les Nations Unies de trouver des solutions pacifiques, et d'interdire l'exportation d'armes dans des pays participant à des attaques militaires.

LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le président, j'ai trois pétitions à déposer. Elles proviennent toutes de ma circonscription de Mississauga-Sud.

La première porte sur le projet de loi C-250. Les pétitionnaires voudraient attirer l'attention de la Chambre sur le fait que tous les Canadiens sont atterrés par les attaques motivées par la haine et ils estiment qu'il est répréhensible de promouvoir la haine envers toute personne ou tout groupe.

Les pétitionnaires signalent également que, conformément aux textes religieux, ils estiment que tous les êtres humains ont droit au respect et à la dignité, mais ils estiment que pour des motifs religieux ou éthiques, certaines pratiques sexuelles sont inacceptables.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les droits des Canadiens de partager librement leurs convictions religieuses ou morales, sans avoir à répondre de leurs actes en justice.

LE MARIAGE

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition porte sur un sujet connexe, soit la disposition de dérogation. Les pétitionnaires signalent que la Cour d'appel de l'Ontario a rendu une décision concernant le projet de loi C-250, décision qui est fondée sur la Charte canadienne des droits et libertés. Ils signalent également qu'une disposition de dérogation prévue à l'article 33 de la Constitution permet précisément de déroger à la charte.

Ils exhortent par conséquent le Parlement à invoquer la disposition de dérogation pour adopter une loi qui autorise seulement les couples hétérosexuels à se marier.

LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, la dernière pétition porte sur les cellules souches.

Les pétitionnaires aimeraient attirer l'attention de la Chambre sur le fait que tous les Canadiens sont en faveur de la recherche sur les

cellules souches qui s'est avérée déjà très prometteuse. Ils exhortent le Parlement à fournir son appui législatif à la recherche sur les cellules souches afin que les soins et les thérapies nécessaires soient mis au point pour le bénéfice des Canadiens.

L'IMMIGRATION

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, j'ai le plaisir et l'honneur de présenter une pétition signée par des centaines de citoyens de ma circonscription et de résidents de toute la province du Manitoba qui se préoccupent de la politique d'immigration. Ils s'inquiètent fortement du fait que le gouvernement n'a pas tenu compte que la famille demeure une pierre angulaire de la politique d'immigration du Canada.

Ils exhortent le gouvernement à modifier la loi afin que les membres des familles qui n'entrent pas à l'heure actuelle dans la catégorie du parrainage des familles aient la possibilité de venir au Canada. Ils demandent expressément au Parlement d'endosser et d'appuyer le projet de loi C-436 dont la Chambre est saisie, lequel permet de parrainer une fois dans sa vie un parent qui n'entre pas dans cette catégorie.

● (1515)

L'ÉTIQUETAGE DES CONTENANTS DE BOISSONS ALCOOLISÉES

M. Reed Elley (Nanaimo—Cowichan, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter plusieurs pétitions à la Chambre aujourd'hui.

Les députés comprendront ce que je ressens à propos de la première pétition en tant que père de deux enfants adoptés ayant souffert du syndrome d'alcoolisation foetale. Cette pétition demande au Parlement, à la suite d'une motion adoptée par la Chambre le 23 avril 2001, d'adopter une loi et des modifications aux règlements visant à interdire la vente de boissons alcoolisées au Canada à moins que les contenants utilisés pour leur vente ne portent une étiquette bien en vue indiquant lisiblement ce qui suit: «Avertissement: la consommation d'alcool pendant la grossesse peut causer des malformations congénitales.»

LE MARIAGE

M. Reed Elley (Nanaimo—Cowichan, PCC): Monsieur le Président, près de 1 200 Canadiens de partout au pays se joignent aux centaines de pétitionnaires, dont le nombre s'accroît sans cesse, qui ont présenté des pétitions à la Chambre demandant au Parlement de prendre toute mesure nécessaire pour préserver à perpétuité la définition légale actuelle du mariage et empêcher les tribunaux d'invalider ou de modifier cette définition.

Je suis ravi de présenter ces pétitions.

M. John Maloney (Erie—Lincoln, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais présenter trois pétitions portant sur le même sujet.

Les pétitionnaires reconnaissent que le mariage est le meilleur fondement pour la famille et l'éducation des enfants. La définition selon laquelle le mariage correspond à l'union d'un homme et d'une femme est contestée et ils demandent au Parlement d'adopter une loi pour reconnaître l'institution du mariage dans le droit fédéral comme étant l'union permanente d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union.

M. Bob Mills (Red Deer, PCC): Monsieur le Président, je présente une pétition signée par les électeurs de Red Deer.

Affaires courantes

Les pétitionnaires demandent au Parlement de tenir immédiatement un nouveau débat sur la définition du mariage et à prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver le mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme, à l'exclusion de toute autre forme d'union.

M. John Cummins (Delta—South Richmond, PCC): Monsieur le Président, je présente trois pétitions. Chacune d'elles demande au Parlement de reconnaître le mariage comme étant l'union durable d'un homme et d'une femme, à l'exclusion de toute autre forme d'union. Les pétitionnaires demandent au Parlement de faire tout en son pouvoir pour que la définition demeure inchangée.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Roger Gallaway (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions n^{os} 55, 57, 59, 61 et 69.

[Texte]

Question n^o 55—**M. Norman Doyle:**

Quelle quantité de poissons des chalutiers étrangers ont-ils pêchés sur les Grands Bancs et débarqués dans des ports de Terre-Neuve-et-Labrador entre les mois d'octobre 2001 et octobre 2003?

L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Entre octobre 2001 et octobre 2003, environ 17 990 tonnes de poisson de fond, principalement le flétan noir et le sébaste, et 25 000 tonnes de crevettes ont été prises par des chalutiers étrangers dans les eaux des Grands Bancs et débarquées dans des ports de Terre-Neuve-et-Labrador.

Question n^o 57—**M. Norman Doyle:**

En ce qui a trait au ministère des Pêches et des Océans, quelle était la teneur de tous les rapports produits de janvier à octobre 2003 quant au nombre de morues et d'autres espèces visées par un moratoire que les flottilles étrangères ont pêchées, ou sont soupçonnées d'avoir pêchées, dans les Grands Bancs?

L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Selon les estimations préliminaires, les prises d'espèces visées par des moratoires ont été beaucoup plus élevées en 2003 que les estimations de 5 000 tonnes établies en 2001 et en 2002. Cependant, l'analyse des données sur les prises pour la période demandée n'est pas encore finalisée. Une réponse plus complète sera présentée une fois l'analyse terminée.

Question n^o 59—**Mme Judy Wasylycia-Leis:**

En ce qui concerne les prestations pour entretien ménager et entretien de terrain offertes aux conjoints survivants en vertu du Programme pour l'autonomie des anciens combattants: a) quel est le nombre total de conjoints survivants qui pourraient toucher ces prestations si l'on y rendait admissibles tous les conjoints des anciens combattants; b) compte tenu du taux de participation actuel, à combien évalue-t-on le nombre de conjoints susceptibles de toucher ces prestations si on élimine le 1er septembre 1990 comme date de référence; c) à combien évalue-t-on le coût total de ces prestations si elles étaient versées à tous les conjoints survivants visés en a) et en b)?

L'hon. John McCallum (ministre des Anciens Combattants, Lib.): La réponse est la suivante: A) Outre les personnes visées par les changements réglementaires du 3 décembre 2003, nous évaluons qu'il y a entre 1 400 et 2 800 conjoints survivants d'anciens combattants décédés qui a) ont reçu des prestations du PAAC et b) qui sont décédés avant 1990, soit la première année où les conjoints sont devenus admissibles aux prestations du PAAC.

B) D'après le taux de participation actuel, il est estimé qu'entre 1 000 et 2 000 de ces conjoints survivants ne vivraient pas dans un

milieu institutionnel et seraient donc admissibles à participer au programme, en fonction de leurs besoins.

C) Le coût maximal estimatif pour les prestations d'aide ménagère et d'entretien de terrain aux termes du PAAC pour l'ensemble des conjoints admissibles, le groupe A, est de 4,9 millions de dollars pour l'année en cours et de 3,6 millions de dollars pour les conjoints qui pourraient y participer, soit le groupe B.

Question n^o 61—**M. Gary Schellenberger:**

Combien de vérificateurs Revenu Canada a employés au cours du dernier exercice pour vérifier l'exactitude des déclarations de revenus des particuliers et des petites entreprises qui ne sont pas des grandes ou moyennes entreprises ni des sociétés ouvertes, quel est le salaire moyen de ces vérificateurs et quels montants d'impôt ont-ils permis de percevoir, qui n'auraient pas été perçus autrement?

L'hon. Stan Keyes (ministre du Revenu national et ministre d'État (Sport), Lib.): En réponse aux questions précises posées par le député, l'Agence du revenu du Canada, ARC, auparavant appelée l'Agence des douanes et du revenu du Canada, soumet les renseignements suivants qui concernent les particuliers et les entreprises non constituées en société, comme les entreprises à propriété unique, ainsi que les petites entreprises constituées en société, c'est-à-dire celles dont les ventes sont inférieures à 15 millions de dollars:

1) Au cours du dernier exercice prenant fin le 31 mars 2003, l'ARC a utilisé les services de 4 462 vérificateurs pour vérifier l'exactitude des déclarations de revenus des particuliers et des petites entreprises. 2) Le salaire moyen de ces vérificateurs était d'environ 55 000 \$. 3) Le total des sommes recouvrées attribuables à ces derniers était d'environ 1,774 millions de dollars.

Le nombre de vérificateurs et leurs coûts salariaux correspondent aux vérificateurs dans les bureaux des services fiscaux seulement; les fonctions/activités de soutien ne sont pas comprises.

Question n^o 69—**M. Inky Mark:**

Concernant les agents en intégrité des mouvements migratoires: a) combien de personnes assument en ce moment la fonction d'agent en intégrité des mouvements migratoires; b) quelle est la différence entre les agents en intégrité des mouvements migratoires et le personnel en intégrité des mouvements migratoires; c) quelle est la description de travail d'un agent en intégrité des mouvements migratoires; d) quelle est la relation d'un agent en intégrité des mouvements migratoires avec les organismes de renseignements internationaux, le Service canadien du renseignement de sécurité, la Gendarmerie royale du Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada; e) combien de plaintes ont été formulées en 2003 contre les agents en intégrité des mouvements migratoires; f) quelle formation reçoivent les agents en intégrité des mouvements migratoires en matière d'identification de documents; g) quels vêtements de protection remet-on aux agents en intégrité des mouvements migratoires, tous les uniformes et pièces de vêtements protecteurs compris; h) de qui relèvent actuellement les agents en intégrité des mouvements migratoires et prévoient-ils rajuster leurs liens hiérarchiques ministériels; i) quels marchés ont été adjugés en rapport avec la fonction liée à l'intégrité des mouvements migratoires; j) où sont postés les agents en intégrité des mouvements migratoires?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): La réponse de l'Agence des services frontaliers du Canada, ASFC, est la suivante:

En ce qui a trait aux agents d'intégrité des mouvements migratoires: a) Actuellement, 45 agents d'intégrité des mouvements migratoires, AIMM, sont en poste.

Affaires courantes

b) L'Agence des services frontaliers du Canada, ASFC, n'utilise pas l'expression «employé d'intégrité des mouvements migratoires». Dans la plupart des cas, toutefois, chaque AIMM dispose d'un adjoint d'intégrité des mouvements migratoires recruté sur place et qui relève de lui. Selon l'environnement local, le niveau de classification de l'adjoint et la nature du travail à l'emplacement visé, l'adjoint sera responsable de l'appui au programme et ses tâches pourront aller de répondre à des questions d'ordre général au sujet des exigences d'entrée jusqu'à fournir des conseils sur place aux transporteurs aériens à la porte d'embarquement.

c) Les activités principales des AIMM touchent les quatre secteurs suivants:

Activités de contrôle: Fournir des conseils et de l'expertise en matière de documents aux transporteurs aériens; dispenser de la formation sur les documents et sur la migration irrégulière aux transporteurs aériens et au gouvernement hôte.

Déclaration du renseignement: Migration irrégulière, trafic de personnes et contrebande; intégrité du programme; crime organisé; crimes de guerre et droits de la personne; sécurité nationale; tendances relatives à la lutte contre la fraude

Liaison internationale: Promouvoir la collaboration et les partenariats internationaux avec des missions, des organismes, des fonctionnaires du pays hôte et des groupes d'intérêt importants étrangers dans la région de responsabilité; représenter le Canada dans des discussions et des négociations bilatérales et multilatérales portant sur la lutte contre la fraude, la répression de la contrebande, le contrôle, le renseignement et la sécurité.

Lutte contre la fraude: source d'expertise sur les documents et intégrité du programme; fournir de la formation, de l'orientation et un appui aux employés de la mission canadienne sur la fraude et la migration irrégulière; produire des rapports de données.

L'importance accordée à un secteur en particulier dépend des exigences locales.

d) Les AIMM relèvent de la Direction générale du renseignement de l'immigration de l'ASFC. Un bon nombre d'AIMM assistent à des séances d'information de la part du Service canadien du renseignement de sécurité, SCRS, et de la Gendarmerie royale du Canada, GRC, avant leur affectation. Le SCRS et la GRC sont perçus à titre de consommateurs des rapports généraux des AIMM portant sur les événements qui se produisent dans les pays et sur les tendances relatives à la migration irrégulière. Les AIMM n'ont aucun lien formel avec les agences de renseignements internationales. À l'échelle internationale, ils entretiennent principalement des liens avec d'autres membres du personnel diplomatique, de même qu'avec le corps policier du gouvernement hôte, les autorités frontalières et d'immigration qui sont chargés des questions de contrôle d'immigration.

e) Pour la période comprise entre le 1er janvier et le 11 décembre 2003, l'Agence des services frontaliers du Canada, l'ASFC, n'existait pas encore en tant qu'agence distincte.

L'ASFC a été créée le 12 décembre 2003, par le biais d'un décret, en transférant des composantes de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, de Citoyenneté et Immigration Canada et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Aucune plainte n'a été logée contre les AIMM ni durant la période entre le 12 décembre et le 31 décembre 2003, ni avant la création de l'ASFC.

f) En plus de la formation de base des agents d'immigration et des agents d'immigration du Service extérieur qui comprend des

éléments portant sur l'examen des documents et la détection de la fraude, tous les AIMM assistent à un cours de formation spécialisée de trois semaines qui comprend une semaine de formation intensive sur l'examen des documents et la détection de la fraude. À la fin de la formation sur l'examen des documents, chaque agent doit passer un examen devant jury.

Une importance beaucoup plus grande est accordée à la formation relative aux documents qu'à celle qui est dispensée par les homologues. Les agents de liaison du service d'immigration des transporteurs aériens du Royaume-Uni reçoivent une séance d'information d'une journée sur les documents, les États-Unis prévoient actuellement de dispenser une séance d'information d'une demi-journée seulement sur les documents à ses employés affectés à l'étranger, en vertu de l'initiative de sécurité des immigrants.

g) Aucun. Comme les AIMM ne sont pas des agents d'exécution locaux, le port de vêtements protecteurs n'est pas nécessaire dans l'exécution de leurs fonctions.

h) Les AIMM relèvent actuellement de la Division du contrôle de la Direction générale du renseignement de l'immigration de l'ASFC. L'ASFC est une nouvelle agence et bien qu'elle révise sa structure, il n'y a présentement aucun plan visant à apporter des modifications au lien hiérarchique des AIMM, tel qu'il existe actuellement.

i) L'ASFC a été créée le 12 décembre 2003, par le biais d'un décret, en transférant des composantes de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, de Citoyenneté et Immigration Canada et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Pour la période du 12 décembre 2003 au 10 mars 2004, nous n'avons attribué aucun contrat relatif à la fonction d'intégrité des mouvements migratoires.

j) Les AIMM sont affectés dans 39 emplacements stratégiques à l'étranger en Afrique/Moyen-Orient, l'hémisphère occidental, l'Europe, et l'Asie-Pacifique.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'hon. Roger Galloway: Monsieur le Président, si les questions n^{os} 58, 68 et 71 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de document, les documents seraient déposés immédiatement.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

[Texte]

Question n^o 58—**M. Norman Doyle:**

Combien de chalutiers étrangers, et lesquels, ont reçu une contravention des autorités canadiennes pour pêche illégale dans les Grands Bancs de 1992 à 2003?

(Le document est déposé.)

*Initiatives ministérielles*Question n° 68—**M. Inky Mark:**

En ce qui concerne les données sur les demandes d'immigration mises en attente: a) combien de dossiers sont actuellement considérés actifs parmi les demandes d'immigration mises en attente; b) combien de dossiers sont actuellement considérés inactifs parmi les demandes d'immigration mises en attente; c) combien de dossiers sont actuellement considérés actifs parmi les demandes de résidence permanente mises en attente; d) combien de dossiers sont actuellement considérés inactifs parmi les demandes de résidence permanente mises en attente; e) combien de dossiers relatifs à des ordonnances d'expulsion émises sont actuellement considérés actifs ou inactifs parmi les demandes mises en attente; f) combien de dossiers relatifs à des ordonnances d'expulsion exécutées sont actuellement considérés actifs ou inactifs parmi les demandes mises en attente; g) combien de dossiers sont actuellement considérés actifs parmi les demandes de visa d'étudiant mises en attente; h) combien de dossiers sont actuellement considérés inactifs parmi les demandes de visa d'étudiant mises en attente; i) combien de dossiers sont actuellement considérés actifs parmi les demandes de visa de visiteur mises en attente; j) combien de dossiers sont actuellement considérés inactifs parmi les demandes de visa de visiteur mises en attente?

(Le document est déposé.)

Question n° 71—**M. Inky Mark:**

En ce qui a trait à l'Initiative sur le secteur bénévole (ISB) mise en œuvre par le gouvernement: a) comment le ministère évalue-t-il l'utilisation optimale des subventions de l'ISB; b) quelles vérifications le ministère a-t-il effectuées, le cas échéant, au sujet des organismes qui ont obtenu des subventions; c) quels organismes ont reçu des subventions et qu'en ont-ils fait; d) quel pourcentage des subventions a servi à payer des frais opérationnels et administratifs; e) quels genres d'évaluations axées sur les résultats ont eu lieu jusqu'à présent; f) l'ISB est-elle un programme permanent ou a-t-elle un mandat d'une durée déterminée; g) s'il y a des vérifications, qui en est responsable et qu'évalue-t-il; h) comment le ministère rend-il des comptes au Parlement au sujet de l'utilisation optimale des fonds de l'ISB?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. John Cummins (Delta—South Richmond, PCC): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Certaines de mes questions ont inscrites au *Feuilleton*. Les questions n°s 11 et 13 ont été posées le 2 février, la question n° 17, le 3 février et la dernière, le 25 mars. Toutefois, certaines de ces questions remontent à la législature précédente. D'après les documents sur l'accès à l'information qu'on m'a fait parvenir, je sais que certaines réponses ont été préparées pour la législature précédente, mais je ne les ai toujours pas reçues.

Si les rumeurs sont justes, la présente législature risque d'être prorogée et on n'a toujours pas répondu à mes questions. Or, j'aimerais bien avoir des réponses.

La quatrième question, en l'occurrence la question n° 80, porte sur la position du gouvernement à l'égard des cartes hydrographiques. La saison de pêche et de navigation de plaisance reprend ses activités avec le beau temps qui revient. Il est important de répondre à ces questions.

• (1520)

L'hon. Roger Gallaway: Monsieur le Président, je ne sais rien des détails de ces questions. Toutefois, il y a deux solutions possibles. Je peux essayer de savoir à quel stade du processus elles en sont ou, si nous avons dépassé le délai, elles peuvent être renvoyées au comité permanent.

Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

L'hon. Roger Gallaway (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le

Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES ET L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DU PEUPLE TLICHO

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 20 avril, de la motion: Que le projet de loi C-31, Loi mettant en vigueur l'accord sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale conclu entre le peuple tlicho, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement du Canada et modifiant la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Mme Nancy Karetak-Lindell (Nunavut, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui en faveur du projet de loi C-31, Loi sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale du peuple tlicho. Mes collègues se sont penchés sur divers aspects précis du projet de loi, mais j'aimerais, quant à moi, adopter une perspective plus vaste et situer ce projet de loi dans un contexte nordique.

Je suis persuadée que le projet de loi C-31 aura des répercussions importantes et très positives pour le Nord. On constate déjà une nouvelle prospérité dans le Nord et, pour la première fois, les peuples autochtones y participent à part entière. À mon avis, les liens entre ces deux tendances sont évidents. Je suis également convaincue que la prospérité du Canada à long terme dépend de la croissance continue de l'économie des régions du Nord. Dans cette optique, pour que tous les Canadiens puissent tirer profit de cette croissance, les gens du Nord doivent y participer directement.

Le peuple tlicho tente d'accroître le niveau de sa participation à l'économie. Grâce au projet de loi C-31, la Chambre est en mesure de satisfaire son désir et d'accroître la prospérité du Canada. Autrement dit, la mesure législative dont nous sommes saisis donne au peuple tlicho le statut juridique, les outils et les ressources dont il a besoin pour obtenir une part équitable de la prospérité du Nord. Cette mesure législative permettrait de mettre sur pied les institutions démocratiques du gouvernement local dans le but de garantir que les générations à venir pourront protéger la culture tlicho ainsi que les terres ancestrales.

Ce projet de loi survient à un moment propice dans l'histoire du Nord. Permettez-moi d'énoncer certains faits. Le Canada sera bientôt au troisième rang parmi les plus importants producteurs de diamants au monde, grâce à des opérations minières fort prospères dans les Territoires du Nord-Ouest. Cette réussite est encore plus importante à cause des solides partenariats créés entre les premières nations et les sociétés minières.

L'un des premiers accords a été conclu entre le peuple tlicho et la mine Ekati. D'autres accords ont été conclus avec des entreprises autochtones de camionnage et d'installations. Grâce à ces accords, les communautés nordiques considérablement des mines de diamants. En 2002, les autochtones représentaient plus de 30 p. 100 de l'effectif des mines Ekati et Diavik.

Initiatives ministérielles

Selon une étude menée en 2003 par la Northwest Territories and Nunavut Chamber of Mines, au moins 200 entreprises autochtones sont maintenant exploitées dans le secteur minier. Ces entreprises génèrent des revenus de plus de 500 millions de dollars par année. Des projets semblables sont en cours partout dans le Nord : une mine de nickel près de la baie de Voisey, au Labrador, et l'extraction et l'exploitation de sables bitumineux en Alberta.

Tous ces projets rapporteront des profits importants aux investisseurs et entraîneront des avantages considérables pour les communautés des premières nations et les communautés nordiques. Je suis convaincue que la création de partenariats avec des organismes autochtones dans le cadre de ces projets est un élément clé de la prospérité à long terme du Canada.

Ma croyance est basée sur deux faits concomitants. Tout d'abord, les ressources naturelles du Nord sont vastes et relativement peu exploitées et, ensuite, de nombreuses collectivités autochtones concentrées dans le Nord souhaitent vivement participer en tant que partenaires égaux à la mise en valeur de ces ressources. Cependant, beaucoup de ces communautés font face à des obstacles importants. Il y a souvent des doutes quant à la propriété des ressources et au statut juridique, ce qui force des investisseurs possibles à aller investir ailleurs.

Le gouvernement du Canada a un rôle important à jouer pour veiller à ce que le grand potentiel économique du Nord soit exploité d'une façon durable et inclusive. En accordant certains pouvoirs aux territoires, par exemple, nous aidons à nous assurer que les décisions relatives à l'exploitation des ressources sont prises par les gens les plus directement touchés. En négociant des revendications territoriales et des accords sur l'autonomie gouvernementale, par exemple, nous aidons à garantir que les collectivités autochtones peuvent avoir accès à des ressources et développer leurs économies. Nous aidons à créer les conditions attirant d'autres partenaires.

Le projet de loi C-31 est un bon exemple. L'élément essentiel de cette mesure législative est l'accord conclu avec le peuple tlicho, un accord tripartite négocié durant la dernière décennie par le Canada, les Territoires du Nord-Ouest et le peuple tlicho. Plusieurs dispositions de l'accord sont complexes, mais l'effet global est relativement simple: le peuple tlicho bénéficiera de l'autonomie gouvernementale et il aura ainsi des outils lui permettant d'attirer des capitaux et de développer l'infrastructure.

● (1525)

Aux termes du projet de loi C-31, le peuple tlicho aura le pouvoir de percevoir des impôts, de prélever des redevances sur les ressources, d'accorder des permis à des entreprises et de gérer ses terres et ses ressources. La Loi sur les Indiens ne s'appliquera plus. Les Tlichos seront encore assujettis à la Charte canadienne des droits et libertés et à toutes les lois fédérales d'application générale, y compris le Code criminel.

Les Tlichos ont clairement démontré qu'ils sont prêts à exercer leurs pouvoirs de façon judicieuse. Même si le peuple tlicho n'est formé que de quelques milliers de membres, les Tlichos gèrent leurs propres écoles et un établissement de soins prolongés. Ils ont construit et exploitent maintenant avec succès un aéroport. Ils ont négocié des accords sur la prestation des services sociaux avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Les Tlichos veulent et peuvent jouer un rôle plus important dans l'économie du Nord. Nous devons nous assurer qu'ils ont toutes les possibilités de le faire.

Les accords modernes sur les revendications territoriales fournissent aux autochtones les moyens de devenir des partenaires dans le

développement économique de leurs régions. La Société Makivik, qui représente les Inuits du Nord québécois, a conclu un accord sur des revendications territoriales en 1976. Les intéressés soutiennent et développent l'économie traditionnelle de leurs collectivités tout en devenant des partenaires importants dans l'économie plus large. Ils possèdent une compagnie aérienne importante et une entreprise de construction et ils sont partenaires dans des entreprises de transport dans le Nord et de pêche commerciale.

Globalement, ces accords procurent aux groupes autochtones la gouvernance, les outils économiques et le bénéfice des terres et des ressources, autant d'éléments qui contribuent à leur autonomie, à leur bien-être culturel et à leur participation efficace à l'économie de grande échelle.

La réussite des partenariats entre les entreprises du secteur privé et les groupes autochtones a modifié pour de bon le climat du milieu des affaires dans le Nord. Les mines de diamants des Territoires du Nord-Ouest témoignent des bienfaits de ce nouveau cadre de fonctionnement.

Diavik et BHP Billiton ont adopté l'approche de l'intendance bienveillante et manifestent un grand respect tant pour l'environnement que pour les communautés locales. Par exemple, Diavik a signé une entente sur les répercussions et les avantages avec le peuple tlicho avant d'ouvrir la mine Ekati.

Aujourd'hui, la majorité des travailleurs de la mine sont des habitants du Nord et près de 50 p. 100 sont des autochtones. La mine achète 70 p. 100 de ses produits et services auprès de fournisseurs établis dans les Territoires du Nord-Ouest. Tlicho Logistics, une entreprise créée pour fournir des services à la mine Ekati, emploie plus de 106 autochtones.

Les partenariats avec les sociétés exploitant des mines de diamants permettent aux premières nations d'atteindre les objectifs des communautés. En profitant des occasions de formation qui s'offrent à eux, les habitants acquièrent les compétences dont ils ont besoin pour mettre sur pied et gérer leurs propres entreprises. Les jeunes du Nord peuvent donc envisager un avenir plus prospère. Le nombre de jeunes Tlichos inscrits aux études postsecondaires s'est multiplié par six au cours des quatre dernières années.

Les compagnies minières profitent aussi des connaissances de ceux qui sont le plus familiers avec le fragile environnement septentrional. En outre, la population du Canada est aussi gagnante car des communautés autochtones plus fortes contribuent davantage sur le plan social, économique et culturel.

Le gouvernement du Canada doit encourager les entreprises des communautés nordiques à former des partenariats réciproquement respectueux et mutuellement avantageux. Il est clair que cette approche va stimuler l'activité économique dans le Nord, la porter à de nouveaux niveaux et générer des avantages énormes pour tous les Canadiens.

Cette Chambre a un rôle fort important à jouer pour que ces avantages se matérialisent. En adoptant le projet de loi C-31, nous pouvons appuyer les efforts considérables que font les Tlichos en vue de contribuer à l'économie canadienne. Je prie donc tous les députés d'adopter ce projet de loi avec célérité.

Initiatives ministérielles

• (1530)

M. Rick Laliberte (Rivière Churchill, Lib.): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C-31, l'accord sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale du peuple tlicho. Ce projet de loi représente les aspirations d'un peuple de principes et de confiance déterminé à honorer les engagements pris par ses ancêtres.

[Note de la rédaction: Le député s'exprime en cri.]

(Traduction)

Ce que j'ai exprimé dans ma langue est le grand honneur de voir une région déterminée par le traité n° 11 et de voir les signataires du traité de ces communautés, les ancêtres et aussi les jeunes avec leurs aspirations face à l'avenir. Il s'agira d'un gouvernement populaire. Non seulement les peuples autochtones, en l'occurrence les Tlichos et les Dogribs du traité n° 11, seront inclus, mais le peuple tlicho prévoit des dispositions afin d'inclure dans son gouvernement toutes les personnes qui vivent à l'intérieur de son territoire.

Cette façon de voir les choses est la bienvenue. Je l'accueille pour mon peuple du nord de la province de la Saskatchewan. Je lui recommande fortement d'examiner ce type de gouvernement. Les autochtones et les non-autochtones peuvent travailler ensemble, s'unir et créer une structure de gouvernance qui répondra aux besoins de chacun.

Pendant plus d'une décennie, le peuple tlicho a mené un processus complexe de consultations et de négociations. Le fruit de ses efforts, l'entente concernant le peuple tlicho, représente un aspect important du projet de loi dont nous sommes saisis.

Aujourd'hui, nous étudions un projet de loi susceptible d'influencer considérablement le destin d'un peuple. Dans l'intérêt du peuple tlicho et de tous les Canadiens, j'estime que nous devons appuyer sans réserve ce projet de loi.

L'accord au coeur de cette mesure législative est marquant à plus d'un titre. C'est le premier accord à survenir aux Territoires du Nord-Ouest portant sur des revendications territoriales globales et sur l'autonomie gouvernementale. Il garantirait l'exercice des droits ancestraux et des droits issus des traités sur le territoire traditionnel tlicho, soit près de 20 p. 100 de l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest.

À l'intérieur de son territoire traditionnel, le peuple tlicho deviendrait propriétaire d'un terrain de 39 000 kilomètres carrés au total, en même temps qu'il acquerrait les pouvoirs d'autonomie gouvernementale et de gestion de son territoire et des ressources qui s'y trouvent. La somme en cause est également substantielle. Quelque 150 millions de dollars seraient versés sur plusieurs années au peuple tlicho. Une part des revenus générés par le développement des ressources dans la vallée du Mackenzie serait également garantie au peuple tlicho.

Le processus ayant mené à cet accord a été remarquable et exhaustif. Des consultations et des négociations se sont déroulées durant plus de 10 ans. Des centaines de séances ont été tenues, auxquelles ont participé des douzaines de groupes privés et publics ainsi que des milliers de personnes. L'accord tripartite résultant de ces travaux est intervenu entre le Canada, le peuple tlicho et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. En fait, l'assemblée territoriale a déjà adopté une mesure législative visant à ratifier cet accord et prévoyant l'adoption de deux autres mesures législatives connexes dans un proche avenir.

Afin que l'accord tripartite respecte les intérêts de tous les autres groupes autochtones, le peuple tlicho a négocié des accords

parallèles distincts avec les Dénés et Métis du Sahtu, les Gwich'in, les Deh Cho ainsi que les Dénés visés par le traité n° 8 d'Akaiicho.

Comme l'ont reconnu mes estimés collègues, le peuple tlicho s'est donné énormément de mal pour conclure un traité conforme à sa situation particulière. Pour comprendre la signification de l'avenir que laisse envisager cet accord, il importe de connaître un peu l'histoire du peuple tlicho.

Le peuple tlicho est un peuple déné. Il provient de la nation des Dénés. Ces autochtones sont nomades et ont, dans le passé, occupé et exploité de vastes terres aux environs du fleuve Mackenzie, du Grand lac de l'Ours et du Grand lac des Esclaves. Ils vivaient de la terre et suivaient souvent les migrations des caribous. Ils révéraient leur territoire qui assurait leur subsistance et attribuaient à celui-ci une valeur inestimable.

Ces autochtones, les explorateurs européens les ont appelés Dogrib, nom qui leur est resté durant plus d'un siècle. Les explorateurs leur ont apporté des maladies qui leur étaient inconnues telles la rougeole et la grippe, qui ont décimé l'ensemble de la population autochtone; néanmoins, les Dogrib sont parvenus à survivre et à maintenir leurs relations avec leur territoire.

• (1535)

Lorsqu'on a découvert du pétrole et du gaz dans le Nord, dans les années 1920, les négociations de traités subséquentes se sont enchaînées rapidement. À l'occasion d'une cérémonie qui s'est déroulée à Fort Rae en 1921, le traité n° 11 a été signé par le chef Monfwi. Des rentes ont été payées à 440 membres de la bande des Dogrib. Plus de 80 ans plus tard, l'anniversaire de la cérémonie de signature continue d'être célébré dans les communautés tlichos. Les cérémonies commémorant la signature du traité devraient également être célébrées par les Canadiens. Cet accord historique est le fondement de notre pays, car le Canada est vraiment une nation issue de traités.

Au moment de la signature du traité n° 11, le chef Monfwi a tracé les limites du territoire traditionnel de son peuple sur une carte. Les limites qu'ils a décrites sont identiques, à une ligne près, à celles qui sont reprises aujourd'hui dans le projet de loi C-31. La vision du chef et de son peuple était exacte.

Le traité a également une importance culturelle pour le peuple tlicho. Pour en tenir compte, une disposition unique de l'accord incorpore deux aspects du traité original : le paiement de rentes et le salaire des enseignants. L'éducation a toujours eu une grande importance pour les Tlichos.

Compte tenu de la géographie et de l'absence de développement, le traité n'a pas abouti à la création de réserves indiennes, comme dans d'autres régions du pays, ou à la perturbation des Dogrib sur leur territoire traditionnel où ils se déplaçaient des lacs aux rivières jusqu'aux régions traditionnelles de chasse et de rassemblement de leur territoire. Les Dogrib percevaient ce traité comme un traité de paix et d'amitié plutôt que comme un traité comportant des aspects territoriaux.

De même, l'histoire de la région imprègne le fond de notre débat de diverses façons, comme par exemple la façon dont les Tlichos ont réagi à l'envahissement de la culture dominante. Lorsque la société non autochtone a commencé à progresser vers le nord, certains Tlichos ont senti que leurs traditions étaient menacées.

Le chef Jimmy Bruneau a demandé aux Tlichos «d'avoir la force de deux peuples». Pour survivre dans ce monde en changement, les Tlichos auraient besoin d'apprendre les cultures autochtones et non autochtones.

Initiatives ministérielles

Les forces des Tlichos ont été mises à l'épreuve pendant les années 1970, lorsque l'idée d'un pipeline dans le Nord est devenue une entreprise économiquement réalisable. L'enquête Berger a été chargée d'étudier les incidences sociales, environnementales et économiques potentielles d'un pipeline.

L'enquête s'est révélée un important point tournant dans les relations avec les autochtones. À la télévision et dans la presse, des reportages ont fait état de cultures anciennes menacées par les pressions externes de développement. Le rapport Berger prévoyait que les conséquences sociales de la construction d'un gazoduc étaient non seulement sérieuses, mais qu'elles risquaient également d'être désastreuses. Son rapport recommandait de régler les revendications territoriales avant d'élaborer des projets. C'est ce qui a gêné les négociations sur les revendications territoriales qui ont lieu.

Des processus de négociation des revendications territoriales ont été établis pour donner suite à cette recommandation, pour clarifier les droits aux terres et aux ressources et pour protéger les cultures. Cela fait partie intégrante de cet accord. Des accords sur les revendications territoriales ont été conclus avec les Inuits en 1984, avec les Gwich'in en 1992 et avec les Dénés et les Métis du Sahtu en 1994. Au cours de la dernière décennie, le peuple tlicho a négocié ses accords en faisant valoir leurs revendications territoriales et leur droit à l'autonomie gouvernementale.

Trois décennies après la commission d'enquête Berger, les premières nations et les collectivités inuites sont mieux en mesure de bénéficier des projets de mise en valeur des ressources dans le Nord. En outre, il s'est révélé qu'il n'était pas nécessaire d'attendre la conclusion des négociations et des accords pour procéder à cette mise en valeur. Il est possible pour les collectivités autochtones, avec leurs dirigeants, de participer à la mise en valeur des ressources et de créer des perspectives économiques pendant la négociation des revendications territoriales.

Lorsque des mines de diamant ont été découvertes dans les terres traditionnelles, par exemple, le peuple tlicho a négocié un accord sur les répercussions et les avantages et un projet de mise en oeuvre avec les sociétés minières. Ainsi, le peuple tlicho a pu avoir accès à toutes sortes d'emplois et de possibilités de formation, ce qui lui a été encore plus profitable.

● (1540)

Cela a été suivi par d'autres activités sur leurs terres ancestrales et ils joueront un rôle de premier plan dans la négociation pour leur peuple, leur territoire et leurs ressources, notamment les ressources en eau qui se trouvent sur leur territoire.

L'histoire récente des Tlichos est inscrite dans le projet de loi C-31. Cette mesure garantit un rôle aux Tlichos dans la prise de décisions concernant l'exploitation des ressources de la vallée du Mackenzie par le truchement de commissions d'examen environnemental publiques.

La totalité du fleuve Mackenzie a été déclarée territoire canadien aux termes des traités n^{os} 8 et 11. L'importance de ces traités est difficile à saisir par nombre de Canadiens, mais l'histoire de notre pays est fondée sur les traités.

Dans le Nord, où l'exploitation des ressources à grande échelle peut avoir des effets néfastes sur l'environnement, la participation est essentielle et le respect des traités de paix et d'amitié est capital et fondamental.

Le projet de loi prévoit aussi l'établissement d'un gouvernement tlicho démocratique. Ce serait une forme de gouvernement public

qui s'appliquerait à tous les habitants du territoire tlicho. Le projet de loi habiliterait le gouvernement à adopter des lois sauvegardant la culture et protégeant le territoire des Tlichos, et respectant les politiques de gestion et de protection des ressources.

En vertu de la loi, les décisions clés seraient prises par les gens qui connaissent le mieux les questions locales et qui sont le plus touchés par elles. Je ne doute pas que cela se traduira par des améliorations marquées dans le logement, l'emploi, l'éducation, les activités sociales et la qualité de vie de tous les habitants du Nord, pas seulement les Tlichos. Leur vision consiste à inclure tous les peuples qui vivent parmi eux.

Les chefs tlichos croient que les Tlichos, par le truchement d'un gouvernement représentatif et efficace capable d'exercer l'autorité législative et d'assumer de nouvelles responsabilités, sont les mieux placés pour améliorer leur situation. Ils reconnaissent en outre que cet objectif devra être réalisé au moyen de partenariats avec l'industrie pour l'exploitation des ressources, de partenariats avec le gouvernement territorial pour la fourniture de programmes et de services sociaux et de partenariats avec le gouvernement fédéral pour une plus grande mise en valeur des ressources du Nord canadien.

Je suis d'accord avec eux de tout coeur pour dire que le projet de loi à l'étude aidera à établir précisément ces conditions et à jeter les bases d'un meilleur avenir pour leur peuple et leur nation. Il permettra au peuple tlicho de se gouverner et d'assumer les compétences et responsabilités voulues pour gérer leurs propres affaires.

Il est très important d'insister sur les responsabilités. Elles sont très lourdes: élever et éduquer les enfants, protéger la langue, la culture et les traditions de ce peuple de chasseurs et de cueilleurs, protéger leur rapport avec les animaux, le poisson et l'eau. Ce qui a assuré la subsistance de ce peuple pendant de longues années, il faut le respecter et en tenir compte désormais.

Ces autochtones assument également les rôles qui leur reviennent comme propriétaires fonciers, administrateurs et entrepreneurs. Il s'agit d'une collectivité du Nord qui est forte, dynamique et prospère, et elle participera à toutes ces activités, faisant du commerce non seulement avec les régions voisines des provinces et territoires du Nord du Canada, mais aussi avec le Sud du Canada et d'autres pays.

Le peuple tlicho jouera un rôle important dans l'établissement de ces partenariats avec l'administration territoriale, le gouvernement fédéral et le secteur privé, ainsi que dans la croissance et le développement de tous les Territoires du Nord-Ouest et du Nord canadien.

Aujourd'hui, on nous a confié les aspirations d'un peuple, le peuple tlicho et la nation dénée. J'invite la Chambre à appuyer le peuple tlicho, qui s'efforce d'exploiter son potentiel. Je suis réconforté par la vision que le peuple tlicho nous a présentée.

Je voudrais, dans ma langue, aborder directement certaines des dispositions de l'accord pour que les membres de mes collectivités puissent comprendre, car je veux les encourager, concernant ce type d'accord fondé sur des traités, les traités n^{os} 11 et 8. Ma circonscription s'étend jusqu'au bassin du Mackenzie.

Initiatives ministérielles

[Note de la rédaction: Le député s'exprime en cri.]

● (1545)

(Traduction)

C'est un grand honneur de voir que, dans le Nord, la nation dénée et le peuple tlicho qui en fait partie ont opté pour une conception du gouvernement fondée sur la coopération, une conception qui inclut dans la structure gouvernementale toutes les personnes qui vivent sur leurs territoires. Peu importe de quelle région du pays ou du monde viennent les gens, s'ils vivent chez les Tlichos, ils ont leur place au sein du gouvernement.

Cette vision a été créée avec le Canada en tant que nation signataire de traités. Un traité de paix et d'amitié a été conclu, un régime de paix et d'amitié a été établi.

Le Canada reçoit actuellement un très noble visiteur, le Dalai Lama, qui a toujours livré un message de paix et d'amitié. C'est peut-être la raison pour laquelle il voit dans le Canada un pays si généreux et ouvert. La paix et l'amitié sont les fondements mêmes de notre pays.

Les premières nations de ce pays doivent obtenir le respect auquel elles ont droit, tout comme les Tlichos et la nation dénée dont ils font partie. La nation dénée doit également être célébrée dans ces maisons. Il y a aussi la nation crie, la nation mohawk, la nation blackfoot, la nation haïda, la nation oneida, la nation innu, la nation inuit et la nation métis. Ce sont les premières nations de ce pays et elles doivent faire partie de cette structure gouvernementale.

Voici un modèle d'autonomie gouvernementale que les Tlichos, le peuple déné, ont négocié et rédigé. Ils ont inclus tout le monde dans leur structure gouvernementale, tous les Canadiens qui vivent sur leur territoire.

J'ai trouvé très étonnant qu'ils aient déjà signé un traité. Ils étaient conscients que le régime de la Loi sur les Indiens ne suffisait pas et qu'il leur fallait davantage. C'est pour moi un grand honneur de partager ce moment avec les députés à la Chambre et avec les téléspectateurs de ma région.

Cela correspond à la vision que j'avais pour ma région. Les gouvernements de ma région reposent sur des villages et des réserves, sur les limites des municipalités et les limites des réserves. Autrement, nous n'avons pas, comme dans le sud du pays, des municipalités ou des comtés où les communautés agricoles peuvent unir leurs efforts et créer un système démocratique de gouvernement et de représentation.

Le Nord ne possède pas ce genre de système. Le modèle d'autonomie gouvernementale tient compte de cette situation. Toute question touchant la gestion des ressources ou le développement des ressources sera gérée dans un régime gouvernemental démocratique; c'est l'autonomie gouvernementale, un gouvernement démocratiquement élu auquel participeront tous les résidents de la région. Aussi, je salue cette initiative que je donne en exemple au reste du Canada. La nation dénée a signé un traité, pour partager son territoire, créer un pays magnifique, un pays signataire de traités qu'on appelle le Canada.

Et maintenant ils viennent nous demander les dispositions, les instruments et les pouvoirs législatifs dont ils ont besoin. Les voici. Voici l'accord sur l'autonomie gouvernementale du peuple tlicho. Il ne concerne pas uniquement ce peuple. Ces gens ne sont pas égoïstes. Ce modèle d'autonomie gouvernementale s'appliquera à tous ceux qui vivront parmi eux. Je m'en réjouis. Je les félicite et, par votre intermédiaire, madame la Présidente, j'envoie mes salutations

les plus chaleureuses aux anciens, aux hommes, aux femmes et aux jeunes qui ont pris part à cette initiative.

Pour arriver à ce succès, ils ont reçu un appui énorme de leurs communautés. Dans les Territoires du Nord-Ouest, les autochtones sont nombreux. Leur façon de voir le monde prend préséance. Cet accord a été ratifié par le gouvernement territorial. Je félicite ce dernier d'avoir permis la réalisation de cette vision, l'accession à l'autonomie gouvernementale.

Aujourd'hui, j'encourage mes collègues de la Chambre et du Sénat, où cette loi sera étudiée, à adopter cette vision qui a conduit à la création de ce modèle d'autonomie gouvernementale. C'est un modèle réellement canadien. Il englobe chacun d'entre nous. Nous devons former un seul pays. Les nations autochtones et les peuples qui sont venus ensuite constituent une seule nation. La création de lois et de modèles d'autonomie gouvernementale territoriale englobant chacun d'entre nous est réellement une occasion de célébrer.

● (1550)

Ce document, qui est le produit de nombreuses heures de travail, est réellement visionnaire. Le cœur y est. Le peuple tlicho prend des risques et sacrifie ses titres et ses droits ancestraux. Il les met sur la table pour les partager avec les autres.

Je félicite les Tlichos de leur vision et de la confiance qu'ils ont en eux en tant que nation. Je célèbre...

[Note de la rédaction: Le député s'exprime en cri.]

(Traduction)

Beaucoup de gens sont venus des quatre coins du monde pour trouver une patrie dans le Canada. Ma vision du Canada est que nous sommes une nation de rivières. Le thème de la rivière qui coule à travers le Traité n° 11 et le Traité n° 8 affirme l'unité écologique de la région qu'est le bassin du Mackenzie.

Ces traités sont comme un patchwork de réseaux fluviaux. Le Traité n° 6, dans ma région, porte sur le bassin de la Saskatchewan. Le Traité n° 10 concerne le bassin de la Churchill. Tous ces réseaux fluviaux forment un pays. Nous sommes également une rivière de nations. Nous devons être fiers de nos ancêtres, peu importe qui ils sont ou où ils sont. Nous devons être fiers d'être un pays. Nous devons aller de l'avant comme un seul fleuve.

Je célèbre la vision qu'a le peuple tlicho de l'autonomie gouvernementale. J'encourage tous mes collègues de la Chambre à appuyer le projet de loi.

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Madame la Présidente, je veux remercier le député pour son excellente description de l'accord. Je sais que mon collègue, qui est d'origine autochtone, est conscient des avantages liés à l'autonomie gouvernementale.

Le Yukon compte un certain nombre des premières nations au pays qui jouissent de l'autonomie gouvernementale. Selon moi, cette situation fait toute la différence, en ce sens que les nations qui ont signé des accords d'autonomie gouvernementale ont un gouvernement moderne qui s'occupe de leurs affaires.

J'aimerais que le député nous parle un peu de l'autonomie gouvernementale et de son importance. Il y a des députés à la Chambre qui n'ont pas de membres des premières nations dans leur circonscription, ou du moins de collectivités assez importantes et structurées pour former des communautés autochtones jouissant de l'autonomie gouvernementale.

Initiatives ministérielles

Pourriez-vous mentionner les avantages que vous voyez à l'autonomie gouvernementale et à la mesure législative proposée?

La présidente suppléante (Mme Hinton): Veuillez adresser vos remarques à la présidence. Le député de Rivière Churchill a la parole.

M. Rick Laliberte: Madame la Présidente, je précise que l'accord d'autonomie gouvernementale englobe le territoire du peuple tlicho, dont le chef original a, lorsqu'il a défini son territoire traditionnel, inclu le Grand lac des Esclaves, le Grand lac de l'Ours et le fleuve Mackenzie. Ce territoire forme un immense triangle de 39 000 kilomètres carrés.

Cela dit, le peuple tlicho fait aussi partie de la nation dénée. La nation dénée doit aussi être reconnue. Il doit y avoir unification dans le cadre d'une confédération, comme l'avait envisagé l'artisan de la paix. C'était un cadeau qui nous avait été fait ici sur cette terre. C'est un homme qui nous a été donné avec un message.

Nous avons les mères de clan des Oneidas, l'une des cinq nations originales de la confédération iroquoise. C'était un cadeau en vertu de la loi de la paix. Cet accord d'autonomie gouvernementale, en vertu duquel le peuple tlicho peut gouverner ses affaires à l'intérieur de son territoire, crée une possibilité, mais il y a des dispositions dans cet accord qui lui permettent de créer d'autres possibilités au sein de la nation dénée pour favoriser la création d'associations et de collectivités plus grandes, et aussi la création d'autres nations unifiées.

Les nations de notre pays doivent s'unir et vivre ensemble dans la loi de la paix et cette loi de la paix est le cadeau que le Canada peut faire au reste du monde. À l'heure actuelle, le monde est tellement déchiré par de grands conflits, notamment au Proche-Orient, dans le Sud et dans tous les coins du globe. Des conflits éclatent un peu partout. Ce cadeau de la paix existe peut-être ici, mais les nations originales doivent se regrouper et unir leurs efforts.

L'accord d'autonomie gouvernementale ne s'arrête pas là. Il autorise le peuple tlicho à maintenir son allégeance avec les Dénés et les Dénés peuvent se créer une allégeance ou une alliance avec les Cris, les Mohawks, les Oneidas, les Tuscaroras, les Sénécas et les Cayugas. Ces nations peuvent s'unir et former une entité et, le Canada ne s'en rend peut-être pas compte, mais c'est ce que nous avons à offrir, ce grand cadeau de la paix.

Au moment de faire l'indépendance, les États-Unis ont voulu s'inspirer de la confédération originale des nations unies, la confédération iroquoise, mais ils n'ont retenu qu'une faible image des nations unies sous la loi de la paix. Ils n'ont jamais saisi l'esprit réel de la loi de la paix. Le Canada a l'occasion d'examiner la vraie loi de la paix, de la reconnaître et de permettre à ces nations de s'unir pour célébrer la paix mais aussi pour entretenir cette paix.

Je souhaite la bienvenue aux mères de clan qui sont à la tribune. Je les supplie de préserver ce cadeau sacré. Je tiens à féliciter les mères de clan des Dénés et du peuple tlicho. J'espère que les mères trouveront une façon de rétablir la paix dans les pays déchirés par la guerre, car les femmes ont un rôle clé à jouer pour que les peuples puissent un jour coexister dans la paix.

• (1555)

L'hon. Larry Bagnell: Je m'excuse de ne pas vous avoir adressé ma dernière question, madame la Présidente.

L'Université Harvard a mené une étude qui donne à penser qu'une saine gouvernance est l'une des conditions préalables au développement communautaire et économique. Je me demande si le député pourrait nous dire ce qu'il pense de cela.

Comme chacun le sait, les Tlichos possèdent actuellement un certain nombre d'excellentes entreprises naissantes, mais ils ont tout un défi à relever. D'un point de vue géographique, ils vivent au centre du Canada. Ils ne vivent pas dans l'Extrême-Arctique ni à proximité de la frontière avec les États-Unis, là où sont installés la majeure partie des Canadiens. À cet égard, ils sont plus éloignés et difficiles à rejoindre.

Le député pourrait-il nous parler de la difficulté de survivre à titre de société et de bâtir une communauté solide au milieu du Canada et pourrait-il nous expliquer en quoi cet accord aidera le peuple tlicho à y parvenir?

M. Rick Laliberte: Madame la Présidente, les Tlichos ont beaucoup insisté pour que l'accord qu'ils ont conclu englobe des ressources. La terre, l'eau et les ressources minérales sont incluses dans l'accord conclu avec le peuple tlicho. Pour pouvoir être dynamiques dans n'importe quel territoire ou communauté de nos premières nations, nous devons avoir accès aux ressources.

Nous devons avoir accès aux ressources non seulement pour les exploiter, les commercialiser et en tirer des bénéfices, mais aussi pour acquérir une formation dans les nombreux métiers qu'offrent les industries minière et forestière et pour être dynamiques dans le secteur des nouvelles technologies. Bon nombre des machines sont maintenant des robots, et une personne peut faire fonctionner des appareils de la taille de cette pièce au moyen d'une manette. Il faut que nous puissions assurer l'entretien de cette technologie—non seulement ses aspects mécaniques, mais aussi tout son volet de haute technologie faisant appel à des micropuces.

Peut-être qu'un jour le peuple tlicho concevra un véhicule vraiment canadien. J'aimerais bien voir une telle réalisation. La Volvo est une voiture suédoise et les voitures nord-américaines sont essentiellement conçues par les Américains, notamment les modèles Dodge, Chevrolet et Ford. Un jour, nous aurons peut-être, en plus des véhicules Bombardier, un véhicule tous terrains exclusivement canadien.

Le peuple tlicho, un membre de la nation dénée ou un résident du Nord relèvera peut-être le grand défi de concevoir un véhicule pouvant circuler dans le muskeg du Nord canadien. Au lieu de circuler uniquement sur des routes pavées, ce genre de véhicule pourrait vraiment affronter tous les types de terrains. Nous avons besoin de ce genre de défis. Cependant, il nous faut avoir accès aux ressources pour les relever.

Certains métaux spéciaux et certaines ressources particulières nous ont été donnés, tout comme la responsabilité de l'uranium. D'énormes traces d'uranium se trouvent entièrement en territoire déné, dans le Nord du Canada. En outre, ma région de la rivière Churchill possède d'énormes mines d'uranium. Toutefois, ce métal précieux, qui est utilisé à des fins énergétiques, s'avère également une lourde responsabilité puisqu'il peut aussi causer des dommages. Nous n'avons pas que des droits, nous avons également des responsabilités.

Cet accord d'autonomie gouvernementale repose sur d'énormes responsabilités sur le plan de l'environnement, de la formation et de l'amélioration de la situation économique et de la qualité de vie des habitants. Cet accord repose sur la gestion des ressources. À défaut de pouvoir négocier de telles ententes sur les ressources du territoire, nous ne disposons d'aucune marge de manoeuvre.

Initiatives ministérielles

Je remercie le député de Yukon d'avoir soulevé cette question. Il va sans dire que c'est un élément essentiel de l'accord sur l'autonomie gouvernementale. Si ce n'était des dispositions contenues dans l'Accord des Tliches sur l'exploitation des ressources et sur leur gestion, le peuple tlichon ne disposerait pas de tant de marge de manoeuvre pour se doter d'un bon gouvernement et pour assurer l'avenir du développement économique et social de la région.

Le développement durable s'avère crucial et les représentants des deux paliers communautaires prendront les décisions à cet égard. Il est très important que les décisions soient prises par ces représentants, non par des bureaucrates dans un ministère à Ottawa ou dans un autre région comme Yellowknife, Edmonton ou une autre région éloignée. Nous devons faire confiance à ces représentants et croire qu'il prendront des décisions dans l'intérêt non seulement de leur peuple, mais aussi de ceux qui vivent parmi eux, des Territoires du Nord-Ouest et, enfin, du Canada.

•(1600)

M. Stan Dromisky (Thunder Bay—Atikokan, Lib.): Madame la Présidente, c'est un honneur et un privilège d'avoir la possibilité de parler de ce projet de loi. Pour moi, en fonction de mes expériences passées, je considère que c'est l'une des mesures législatives les plus dynamiques jamais présentées à la Chambre. Elle aura une influence extraordinaire et entraînera un certain contrôle sur le mode de vie et le développement futur d'un grand nombre de gens dans une grande région de notre merveilleux pays.

Mes collègues ont parlé d'autres aspects du projet de loi, mais je voudrais vous expliquer comment il va améliorer les résultats en éducation pour les jeunes Tliches et assurer des avantages additionnels à tous les Canadiens.

Les sociétés du monde entier ont depuis longtemps reconnu l'importance de la connaissance et de l'apprentissage. En fait, un ensemble de recherches impressionnant et grandissant montre que les investissements dans l'éducation de nos jeunes sont probablement les plus importants que notre société puisse faire. Nos enfants sont les fondements mêmes sur lesquels reposera l'avenir de notre pays et c'est cette éducation qui est essentielle.

Quel type de développement a lieu au juste? Quel type de système de valeurs donnons-nous à ces jeunes? Quels sont les principes de réussite et d'estime de soi? Quels sont les signes positifs de la croissance qui vont aider non seulement la personne en question à avoir une vie plus heureuse, mais toute la collectivité, ce qui signifie en fait tous les Canadiens?

J'ai parlé de l'importance du projet de loi. Je travaille dans le domaine de l'éducation depuis de nombreuses années. De façon officielle, j'ai joué un rôle dans ce domaine pendant 37 ans. Je me suis rendu dans les réserves indiennes dans tout le nord-ouest de l'Ontario. J'ai aidé des enseignants et j'ai vérifié leurs compétences dans des écoles de réserve et dans des écoles de nombreuses collectivités de tout le centre du pays, que nous appelons le nord-ouest de l'Ontario.

J'ai vu des enfants grandir. J'ai vu des enfants se détruire. J'ai vu des enfants devenir de jeunes adultes productifs et heureux. À partir de toutes les expériences que j'ai eues au cours de toutes ces années, je connais l'extrême importance de l'influence de la dynamique sociale qui a lieu dans l'école, surtout avec les groupes de pairs et ceux qui essaient d'influencer les membres de ce groupe de pairs, les enseignants. Cependant, chose encore plus importante, il y a l'influence des gens qui vivent dans la collectivité, surtout les familles, les mères et les pères. Ils jouent un rôle essentiel tout

comme ceux qui sont en contact quotidien avec ce jeune en développement.

J'ai vu des choses merveilleuses se produire dans le nord-ouest de l'Ontario au fil des ans. Dans le cadre de mon discours, je pourrais faire des digressions. Si je comprends bien, si je le souhaite et j'en suis capable, je peux parler ici pendant une heure, deux heures, trois heures ou plus. Pourriez-vous clarifier cela pour moi, madame la Présidente? Combien de temps au juste m'offrez-vous?

•(1605)

La présidente suppléante (Mme Hinton): Il vous reste exactement 15 minutes et 41 secondes.

M. Stan Dromisky: Madame la Présidente, dans l'économie globale de plus en plus complexe que nous connaissons, un bon système d'éducation est crucial. La connaissance est la clé de l'autonomie, de la qualité de vie et du succès de tous les Canadiens. Cela vaut aussi pour les autochtones.

Il y a trois ans, un imposant groupe de jeunes autochtones provenant du nord-ouest de l'Ontario a emprunté notre système d'enseignement, a quitté les réserves pour venir séjourner dans de grandes collectivités, suivre l'enseignement collégial; ces jeunes gens ont été tellement emballés qu'ils ont obtenu des diplômes collégiaux, des certificats dans des activités spécialisées et même des diplômes universitaires.

Nous avons réuni ces jeunes gens, environ 150, qui ont entre 20 et 35 ans. Chacun d'eux réussit très bien dans le domaine qu'il a choisi. Beaucoup d'entre eux se sont lancés en affaires, mais leurs entreprises ne se trouvent pas dans les réserves. Ils exploitent des entreprises dans le nord-ouest de l'Ontarien et du Manitoba.

J'ai été ravi de faire la connaissance de ces jeunes gens. Il est regrettable que leur parcours n'ait pas été raconté à tous les Canadiens, mais ils sont un investissement pour l'avenir. Ce ne sont pas eux que l'on retrouvera constamment à la dérive dans le Nord. Quand on veut, on peut, et si l'on peut stimuler cette volonté au point de provoquer une réaction concrète, déterminante, qui amène des jeunes gens à poursuivre leurs études et leur plan de carrière, ils réussissent.

Même si l'on a fait beaucoup au cours des deux dernières décennies pour améliorer les résultats scolaires chez les jeunes autochtones canadiens, un fossé important sépare toujours les réalisations des autochtones et des non-autochtones à ce chapitre. Cet écart à combler n'existe pas seulement entre autochtones et non-autochtones. Un écart semblable existe aussi entre, d'une part, les enfants vivant dans de grands centres urbains et bénéficiant de toutes sortes d'installations, de services et de programmes au sein de leur collectivité, notamment des musées, des parcs et tout le reste, et, d'autre part, les non-autochtones vivant dans de petites collectivités. Ceux-ci ne jouissent pas de la totalité de ces programmes, installations et incitatifs au sein de leur collectivité qui pourraient les enrichir tout au long de leur évolution.

Les grandes villes, même si elles sont densément peuplées, ont beaucoup plus à offrir aux jeunes d'aujourd'hui que les petites collectivités isolées disséminées dans le pays.

Initiatives ministérielles

Vu leur petite taille et leur éloignement géographique, nombre d'écoles des premières nations sont incapables d'offrir des programmes comparables à ceux qu'offrent les écoles provinciales. Les étudiants autochtones n'ayant pas accès à une éducation en réserve doivent souvent parcourir de grandes distances pour aller à l'école. Historiquement, ces facteurs ont entraîné un accroissement des décrochages et un affaiblissement des résultats scolaires chez les jeunes autochtones.

Nous avons une très grande école secondaire qui a été confié à une administration scolaire autochtone par le Lincoln Board of Education. Cette école accueille plusieurs centaines d'élèves provenant de tout le nord-ouest de l'Ontario. Il n'y a pas de résidence pour eux, mais ces jeunes élèves, de la 9^e à la 12^e année, sont hébergés dans un grand nombre de foyers partout dans la communauté. Je peux dire aux députés que les relations entre les élèves de l'école et les élèves non autochtones de la communauté, auxquels ils sont jumelés, sont très bonnes. Il s'agit là d'un des plus beaux exemples d'aide apportée à ces jeunes afin qu'ils puissent s'adapter.

Certains de ces jeunes viennent de régions du pays ne disposant pas des installations et des services nécessaires. Nous devons donc mettre sur pied des programmes spéciaux pour qu'ils s'adaptent le plus rapidement possible au nouvel environnement urbain.

De nombreuses personnes ne savent pas que les autochtones n'ont souvent qu'un seul endroit où faire leurs emplettes. Il s'agit parfois d'un magasin de la Baie d'Hudson où il faut qu'il y ait de tout. Mais en ville, il y a des magasins de toutes sortes: des boutiques de vêtements, des pharmacies, des comptoirs à hot-dogs et à hamburgers, un commerce trois pâtés de maisons plus loin qui vend des beignes ou autre chose; un peu plus loin, une boutique de chaussures, une boutique de biscuits et des marchés de fruits et de légumes. Ce n'est pas du tout comme dans la réserve. Plusieurs de ces jeunes doivent être informés et aidés afin de s'ajuster.

• (1610)

L'accord qui est au coeur même de ce projet de loi prévoit l'autonomie gouvernementale pour le peuple tlichio, le transfert d'une parcelle de terrain et le paiement de quelque 150 millions de dollars sur 14 ans, et je dis bien non pas un ou deux ans, mais 14 ans. Les Tlichos ont choisi d'utiliser sagement cet argent pour rembourser les dettes accumulées durant les négociations et investir dans le développement social, économique et pédagogique. Pour les 14 prochaines années, environ 500 000 \$ par année seront consacrés à des bourses qui permettront aux jeunes autochtones d'avoir accès à des études de même qualité que celles des Canadiens non autochtones, et adaptées à leur culture. À mes yeux, c'est là un volet fondamental du projet de loi.

Le peuple tlichio s'occupe de l'éducation depuis toujours. Lorsque, il y a 35 ans, le chef Jimmy Bruneau a serré la main au ministre des Affaires indiennes, Jean Chrétien, il a admis que les Tlichos devaient faire un effort concerté pour préparer l'avenir et protéger leur mode de vie contre les influences culturelles et économiques qui se répandaient comme une traînée de poudre.

Le chef Bruneau a parlé de la nécessité de mêler les cultures du Nord et du Sud, d'être «forts comme deux peuples» et de tirer un enseignement des traditions autochtones et non autochtones. Il a aussi compris que, pour atteindre cet objectif, les Tlichos devraient avoir accès à des écoles où l'on offrirait aux jeunes autochtones de leurs communautés une éducation fondée sur leur culture. Ce fut très judicieux de sa part.

En 1971, le rêve du chef Bruneau est devenu réalité lorsqu'une école portant son nom a ouvert ses portes à Rae-Edzo, une communauté du peuple tlichio. Aujourd'hui, cette école fait partie des cinq qui se trouvent maintenant dans cette communauté, sous la direction de la commission des services communautaires de Dogrib.

Il est généralement admis que les communautés autochtones savent mieux que quiconque comment répondre aux besoins de leurs jeunes en matière d'éducation. Voilà pourquoi le gouvernement du Canada encourage et facilite la coopération entre les communautés autochtones, les organismes d'éducation nationaux et régionaux, les ministères provinciaux et territoriaux de l'éducation et les autres intervenants, en vue d'établir et d'appuyer un système d'éducation efficace pour les premières nations.

De tels systèmes représentent des pas importants vers la prise en charge de l'éducation des enfants par les autochtones eux-mêmes, contrairement aux systèmes implantés dans toutes les provinces, où nous avons adopté des structures en alvéoles et où les groupes d'enfants sont parqués dans de petits pigeonniers.

Les droits que nous devons payer pour ces «petits poulaillers» sont déterminés par un petit groupe de personnes qui vivent dans des grands centres, par exemple à Toronto, en Ontario, soit à plus de 3 000 kilomètres de l'école, et qui n'ont aucune idée des besoins de la collectivité ou des adultes et des enfants qui y vivent. Cela est imposé aux enfants.

Aujourd'hui la situation est encore pire en Ontario. Partout dans la province, on gave les enfants de programmes et ils sont par la suite soumis à un examen pour voir s'ils l'ont bien digéré. Pourquoi ne pas utiliser un ordinateur plutôt que de tenter de transformer l'enfant en ordinateur? Laissons-les vivre pleinement dans leur propre environnement.

Ces autochtones ont la réponse. Les parents collaborent avec les enseignants au sein du système d'éducation et ils décident comment enrichir la vie de leurs enfants au sein de cette collectivité.

J'ai fait mon doctorat dans cette région et à l'étranger. Partout où on procède de cette façon, le succès est éclatant particulièrement dans les domaines de l'éducation, en ce qui a trait à l'attitude des gens vis-à-vis des autres au sein de cet environnement, de leur attitude envers leur collectivité et le monde en général, mais surtout de leur attitude à l'égard d'eux-mêmes. Les habitants de cette collectivité isolée du Nord méritent tous nos éloges.

• (1615)

J'espère qu'ils prendront l'initiative dans l'élaboration de programmes d'enseignement et dans la mobilisation des parents dans le cadre du développement de leur mode de vie et de leurs programmes éducatifs destinés aux enfants pour les années à venir, dans l'ensemble du pays, et qu'ils se débarrasseront des absurdités qui ont présentement cours dans une province comme l'Ontario à l'heure actuelle.

Le projet de loi C-31 va donner officiellement aux Tlichio le contrôle de l'éducation et des services sociaux, un contrôle que le peuple tlichio a déjà prouvé pouvoir exercer avec amour et compassion, par le biais du Dogrib Community Services Board.

Initiatives ministérielles

Comme l'homme qui lui a donné son nom, la Chief Jimmy Bruneau School est novatrice et offre aux jeunes une éducation basée sur la culture. L'école est fière de porter le nom du chef, mais, en plus, elle est animée par l'esprit du rêve du chef. Elle s'efforce de relever le défi d'enseigner à ces jeunes hommes et à ces jeunes femmes comment être "forts comme deux", tout en enseignant la culture et la langue tlicho, en même temps que la science, la technologie et d'autres compétences dont les jeunes autochtones ont besoin pour réussir sur le marché du travail actuel.

L'école fournit à ces jeunes une gamme de choix de carrières et de styles de vie plus diversifiée que celle qui était offerte aux générations précédentes, ce qui a multiplié les chances et encouragé beaucoup plus d'étudiants à poursuivre l'école et à obtenir un diplôme. En fait, le taux de décrochage a chuté. Plus de jeunes que jamais auparavant se rendent maintenant à l'éducation collégiale et, dans cette communauté même, en juin 2006, l'école remettra leurs diplômes à ses premiers étudiants qui fréquenteront l'université

Comme la prospérité économique de cette communauté s'accroîtra dramatiquement au cours des années à venir, une qualité de vie améliorée s'ajoutera au mode de vie de la population de la région, car un grand nombre de ces jeunes gens poursuivront leur éducation. Des possibilités d'emploi seront créées et elles se multiplieront d'une façon très raffinées, et dans des domaines très professionnels également. Ils reviendront travailler dans leur peuple, seront au service de leur peuple et vivront avec leur peuple.

Aider les jeunes Canadiens, y compris les jeunes autochtones, à rester à l'école est de la plus haute importance, non seulement pour le gouvernement du Canada mais aussi pour l'économie du pays. Un diplôme secondaire est la condition essentielle d'un avenir prometteur. Les autres options peuvent être dévastatrices. Un grand nombre de décrocheurs du secondaire finissent par occuper une série d'emplois qui ne mènent nulle part, se retrouver en chômage chronique, incapables de s'adapter à la nouvelle économie et à réaliser leur potentiel.

Je n'ai pas besoin d'insister sur ces points. Nous avons eu assez d'informations—plus qu'il n'en faut en fait—à la Chambre pour savoir que nous devons faire l'impossible pour aider les provinces à rattraper ces enfants qui ont quitté l'école. Ils sont tombés entre les mailles, ratant ainsi une occasion en or dans ce merveilleux pays qui est le nôtre de se prendre en main et de devenir des membres productifs et très heureux de la société. Si nous parvenons pas à les ramener à l'école, ils risqueront fort de gâcher leur vie et de gâcher celle d'autres personnes par la même occasion.

C'est pourquoi le gouvernement du Canada continue de faire d'importants investissements dans l'éducation et la formation pour les élèves autochtones du secondaire et du postsecondaire. Ces investissements visent à encourager ces jeunes à rester à l'école, à terminer leurs études et à en retirer les avantages le reste de leur vie.

Ce ne sont pas seulement les jeunes qui profiteront de cette entente et de l'argent que le peuple tlicho met de côté pour les bourses d'études postsecondaires. Les Tlicho qui ont obtenu leur diplôme de la Chief Jimmy Bruneau School et qui ont fait des études supérieures retournent déjà dans la communauté, faisant profiter celle-ci de l'instruction qu'ils ont acquise à l'extérieur. Ils montrent aux jeunes tlichos ce que l'on peut accomplir par l'éducation.

Ils font aussi la preuve de la sagesse de la stratégie initiale du chef Bruneau. Les élèves qui ont obtenu leur diplôme de l'école portant son nom exploitent maintenant des entreprises prospères dans le Nord. D'autres sont membres de la Dogrib Power Corporation, qui exploite une centrale hydroélectrique sur la rivière Snare. Un jeune

Tlicho qui a décroché deux diplômes d'études supérieures est retourné à Rae-Edzo où il est coordonnateur du soutien des études postsecondaires régional communautaire. Les réalisations comme celles-là sont légion.

• (1620)

Je ne pourrai pas terminer mon long discours, mais je tiens à féliciter tous ces leaders de la communauté et le chef Bruneau, qui a eu la sagesse, la clairvoyance et l'intégrité voulues pour s'accrocher à ses rêves et veiller à leur réalisation. Félicitations.

L'hon. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Madame la Présidente, la région visée par l'accord conclu avec le peuple tlicho comporte quatre communautés regroupant presque la totalité de la population. Certaines personnes non autochtones y habitent. Le député peut-il préciser de quelle façon les droits des non-autochtones seront protégés dans cet accord?

M. Stan Dromisky: Madame la Présidente, la réponse à cette question est évidente. Elle est fondée sur un principe de base: deux peuples. C'est ce que voulait le chef Bruneau. Il voulait que les autochtones et les non-autochtones habitent ensemble dans la même communauté, comme deux peuples distincts, travaillant et fonctionnant ensemble au sein d'une même communauté. Je suis convaincu qu'après un certain temps, il y aura un grand nombre de mariages entre les membres des deux groupes. Je n'en ai aucun doute.

Toutefois, le plus beau dans tout ça est que les deux peuples travaillent ensemble. Ils ont la même vue d'ensemble d'un problème à régler et ils trouvent ensemble une solution au problème. Ce n'est pas simplement une question de confier le problème à quelqu'un d'autre, quelqu'un de non autochtone, pour qu'il soit réglé. Pendant de nombreuses années au pays, les problèmes des autochtones ont été réglés par des non-autochtones.

Les relations de travail entre les cinq communautés sont excellentes et continueront de s'élargir au fur et à mesure que d'autres personnes prendront place dans ce modèle économique, prospère et croissant, situé dans le Nord canadien.

L'hon. Larry Bagnell: Madame la Présidente, je me demande si le député pourrait nous indiquer brièvement et de façon générale ce qui changera pour le peuple tlicho. Il a parlé surtout d'éducation et de quelques autres domaines, mais l'accord porte sur une foule de domaines qui s'adressaient aux bandes visées au sens de la Loi sur les Indiens, lesquelles vont disparaître. Il y a un territoire et des ressources avec en plus, à l'heure actuelle, une capacité de légiférer. Je me demande si le député pourrait indiquer de façon générale, pour ceux qui ne sont pas familiers avec les détails, les changements que cet accord apportera dans la vie du peuple tlicho.

Initiatives ministérielles

•(1625)

M. Stan Dromisky: Madame la Présidente, tous les auditeurs doivent comprendre que nous discutons ici d'une région très prospère de notre pays. C'est là que nous avons des mines de diamant. Il y a là cinq localités, et le chômage y est à peu près inexistant. Tout le monde travaille. L'argent coule à flot. Il y a des occasions à saisir et une offre de services.

Je pourrais répondre très longuement à la question. Abordons la situation sous l'angle politique. Sur le plan politique, que va-t-il se passer dans toute cette région au cours des années à venir? Bien sûr, ce qui se passera aux Communes aura une influence. Ce qui se passera dans les gouvernements provinciaux de l'Ouest jouera également. Il ne fait pas de doute non plus que les décisions politiques des entreprises qui ont lourdement investi dans des activités économiques dans la région auront un certain poids.

Toutefois, le plus étonnant, du point de vue de l'éducation, c'est que les habitants s'habitueront à la scène politique. La charte des droits s'appliquera à eux. Ils compteront obtenir et exigeront même un rôle majeur dans les initiatives politiques de la région dans les années à venir. Autrement dit, ils ne se contenteront pas d'attendre que l'homme blanc qui habite à Ottawa, à l'ombre de la Tour de la paix, leur dise quoi faire, quand le faire et comment. Ils prendront les décisions et exerceront une profonde influence sur les autres formes de gouvernement dans l'ensemble du Canada.

Je prédis au député qui a posé la question que, sur le plan politique, un nouveau modèle émergera dans cette région, et que ce modèle aura une influence pendant de longues années sur les décisions prises à la Chambre au sujet des collectivités autochtones.

J'ai déjà parlé des facteurs économiques. Les retombées sont fantastiques. Nous savons déjà que certains sont revenus dans la région et ont mis sur pied des entreprises et des services. Bientôt, des universitaires hautement instruits reviendront comme dentistes, médecins, etc.

Les retombées sont incroyables. Puisqu'il y a tant de professionnels et de gens d'affaires au sein de la collectivité, il faut qu'il y ait un système de soutien. Il doit y avoir davantage de médecins, de dentistes, d'enseignants, de menuisiers, de plombiers, d'ingénieurs, et ainsi de suite. Il doit y avoir plus de boutiquiers, de commerçants, etc. Cette zone va continuer de croître. Elle continuera de le faire pendant de nombreuses années, car les perspectives d'ouverture de nouvelles mines de diamants sont incroyables. J'ai lu récemment un rapport sur l'ouest, le nord-ouest et le centre du Canada, où plus de 100 emplacements qui pourraient contenir de riches gisements de diamants ont déjà été découverts, d'après ce que croient les gens.

Sur le plan social, il se pose peut-être des problèmes. Un surplus d'argent générera des problèmes sociaux. Il y aura dans notre société un élément qui aura un effet sur ces gens. Il y aura peut-être un accès à trop de toutes sortes de choses: trop d'alcool ou de drogues ou d'autres formes d'activités humaines qui ont des conséquences nocives pour les gens. Qui sait? Le gouvernement de ce district, le Yukon, pourrait même implanter un énorme casino. C'est une façon intéressante de percevoir indirectement beaucoup de taxes auprès de gens très riches et de les utiliser aux fins que le gouvernement souhaite dans ses districts, pas seulement dans cette région du Yukon, mais aussi dans d'autres régions.

Qu'arrivera-t-il à la cellule familiale? Cela dépendra de l'attachement du père et de la mère à leurs principes, à leur culture et à leur système de valeurs, à savoir s'ils y croient vraiment.

Permettez-moi un exemple. C'est vraiment effrayant et je déteste même en parler, mais il y a tellement de chrétiens dans le monde qui

se proclament chrétiens, alors que leurs systèmes de valeurs se sont effondrés il y a longtemps. Pour ce qui est des principes, ils n'en ont pas. Ils en ont quelques-uns dans un sac qu'ils ressortent lorsque cela leur est bénéfique. Ce sont ces gens qui me paraissent les plus troublants, parce qu'ils enseignent à leurs enfants. Ils enseignent à leurs enfants à haïr d'autres groupes religieux de notre société et d'autres régions du monde. Je trouve cela extrêmement troublant. Heureusement, il n'y a pas beaucoup de gens comme cela.

•(1630)

Dans le Nord, grâce au fait que deux peuples forts vivent ensemble, travaillent ensemble et règlent des problèmes ensemble, un grand nombre des problèmes de discrimination vont disparaître et nous en arriverons à un point où ils perdront leur importance.

M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, PCC): Madame la Présidente, je m'apprêtais à signaler que, dans son discours, le député faisait peut-être preuve d'intolérance à l'égard de certains segments de la société, mais je ne crois pas qu'il ait eu l'intention de s'exprimer en ce sens. Je ne sais pas à quoi il faisait allusion lorsqu'il a dit qu'il existait dans notre société un groupe religieux qui exprimait de l'intolérance et qui attisait la haine contre d'autres personnes. Je ne sais pas de quel groupe il peut s'agir, mais je vais laisser tomber cette question.

Un projet vient d'être mis en oeuvre en Saskatchewan. Une bande a annoncé qu'elle mettrait en place une clinique d'IRM à but lucratif dans sa réserve. Quelle approche le gouvernement libéral entend-il adopter face à cette formule, du point de vue de la Loi canadienne sur la santé et dans la perspective de paiements faits à un établissement privé à but lucratif au sein du système de santé? Quelle est la position adoptée par le député et son gouvernement à ce sujet: estime-t-il devoir donner son appui à cette initiative ou la dénoncer?

M. Stan Dromisky: Madame la Présidente, en ce qui concerne le premier élément, je parlais de la situation mondiale. Mais en m'exprimant hâtivement, j'ai généralisé. Dans le contexte mondial, dans le monde où nous vivons, certains groupes religieux combattent d'autres groupes religieux, et ces groupes apprennent mutuellement à se détester.

Le deuxième élément concerne un instrument d'IRM qui doit être mis en place dans une réserve canadienne. Le député a demandé quelle attitude le Cabinet et le gouvernement auraient à cet égard et comment nous comptons faire face à ce problème. Je crois que, lorsque que cette question sera présentée aux ministres, au Cabinet et aux ministères responsables, ils devront creuser la question et fournir une certaine orientation aux députés du gouvernement, afin qu'ils puissent débattre de la question et intervenir.

Mme Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C-31, la Loi sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale du peuple tlicho.

L'élément principal de ce projet de loi est un accord tripartite négocié par les représentants du peuple tlicho et des gouvernements du Canada et des Territoires du Nord-Ouest. Il nous incombe de prendre en compte l'esprit de collaboration dont ont fait preuve les Tlichos et d'adopter le projet de loi C-31.

Initiatives ministérielles

Une étroite collaboration est indispensable à l'intérêt national. Je crois que ce n'est qu'à la faveur d'une participation et d'un partenariat authentiques entre le gouvernement et les premières nations que les communautés autochtones pourront véritablement réaliser leur autonomie gouvernementale. Seuls des gouvernements ouverts, transparents et responsables permettront aux premières nations de créer une économie solide, robuste, et d'édifier des sociétés bien portantes et durables au profit des générations futures.

Je suis convaincue que l'adoption de ce projet de loi sera bénéfique non seulement pour les Tlichos mais pour l'ensemble de la population canadienne. Des premières nations fortes et autonomes ont beaucoup à apporter au Canada, notamment par leur contribution économique, sociale et culturelle.

Songeons un peu aux possibilités offertes par les projections démographiques actuelles. Les députés l'ignorent peut-être, mais la population autochtone du Canada est relativement jeune. Environ la moitié de tous les autochtones ont moins de 25 ans, et le taux de natalité, chez les autochtones, est environ le double de celui de la population canadienne. Cette croissance comporte des possibilités immenses: expansion des marchés des biens et services, offre croissante de main-d'oeuvre nouvelle.

Les récentes statistiques révèlent que les jeunes autochtones sont beaucoup plus susceptibles de créer des entreprises que les autres jeunes Canadiens. Les autochtones possèdent actuellement environ 30 000 entreprises, et leur nombre augmente constamment. Je suis convaincue qu'en entretenant l'esprit d'entreprise chez les jeunes autochtones, nous pouvons à toutes fins pratiques assurer la prospérité à long terme du Canada. L'essentiel est de s'assurer que les autochtones participent à part égale à la planification et à l'exécution des projets de développement économique.

L'adoption du projet de loi C-31 permettra aux Tlichos d'accroître leur participation à l'économie. En outre, en ratifiant ce projet de loi, le gouvernement du Canada montrera clairement qu'il honore les engagements qu'il a pris envers les autochtones et les premières nations. En fait, je crois que les négociateurs des accords d'autonomie gouvernementale et de revendications territoriales, partout au Canada, suivront avec un vif intérêt le cheminement du projet de loi C-31.

J'invite tous mes collègues à s'en souvenir lorsqu'ils examineront les nombreux avantages de ce très important projet de loi.

Si l'on examine le projet de loi C-31 de près, on constate qu'il favoriserait la responsabilité et l'autonomie du peuple tlicho. Les Tlichos formeraient un gouvernement démocratique, représentatif, à l'écoute des gens. Les investisseurs seront ravis de la cohérence et du climat de certitude que cela créera. La propriété des ressources sera clairement établie et leur exploitation se fera de façon transparente, sans aucune ambiguïté. Les entrepreneurs pourront ainsi attirer de nouveaux partenaires et inciter les gens à investir dans de nouveaux projets.

Aux termes du projet de loi C-31, les grandes décisions seraient prises par les gens qui comprennent le mieux les enjeux locaux et qui sont le plus touchés par ces problèmes. Le gouvernement tlicho pourrait adopter des lois dans des domaines comme les langues et la culture autochtones. Il pourrait offrir des services sociaux. Il aurait également un rôle clé à jouer et son mot à dire dans la gestion des terres et des ressources du peuple tlicho.

Selon le projet de loi, les Tlichos seraient représentés aux pourparlers portant sur les problèmes territoriaux relatifs à l'eau et auprès des conseils de gestion des ressources renouvelables, qui approuveraient les activités de développement sur le territoire visé. Il

est essentiel de confier à ce peuple un rôle plus actif et de le faire participer au processus décisionnel si nous voulons aller de l'avant.

•(1635)

Les Tlichos obtiennent le droit de créer des partenariats. Ils ont la liberté de mener des affaires de manière à satisfaire à leurs besoins tout en respectant les intérêts des entreprises et structures déjà existantes.

Bref, le peuple tlicho établira et maintiendra un gouvernement démocratique en conformité du cadre constitutionnel du Canada. Notre gouvernement respectera la loi canadienne et reconnaîtra le fait que les Tlichos, comme tous les autres Canadiens, sont assujettis au Code criminel et protégés par la Charte canadienne des droits et libertés.

Les Tlichos ont prouvé qu'ils savaient comment gérer leurs affaires de façon responsable et rentable. Il s'agit, après tout, de l'un des groupes autochtones les plus prospères et dynamiques dans le Nord canadien. Les Tlichos ont construit leur propre aéroport qu'ils entretiennent toujours. Ils s'intéressent à la gestion de leurs écoles. Ils dirigent un centre pour personnes âgées et un établissement de soins prolongés. Ils ont également négocié des ententes de prestation de services avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Les Tlichos ont aussi signé un certain nombre d'accords mutuellement avantageux avec des entreprises du secteur privé. Il y a plus de cinq ans, ils ont conclu une entente sur les répercussions et les retombées avec la mine de diamants d'Ekati, qui est située sur les terres traditionnelles des Tlichos, ainsi qu'une seconde entente pour la mine de Diavik. Ce sont là de bonnes nouvelles. Ces ententes ont procuré de nombreux avantages économiques et sociaux aux Tlichos, notamment des emplois et des possibilités de formation. L'argent qui va dans les collectivités tlichos par suite de la conclusion de ces ententes permet de soutenir une vaste gamme de services sociaux.

Le projet de loi dont nous sommes saisis favorisera de nouveaux partenariats et permettra aux Tlichos d'honorer leur fière tradition d'autosuffisance.

Cet accord prévoit aussi l'adoption d'une constitution qui a été rédigée et ratifiée par les Tlichos avant la signature de l'entente. Je pense que ce point est très significatif. La constitution est importante. Elle est importante parce qu'elle renferme les structures et les processus de gouvernance de la collectivité. Ceux-ci incluent l'élection des dirigeants, l'élaboration de budgets et l'adoption de nouvelles lois. La constitution énonce aussi la philosophie et les principes directeurs de la collectivité. Ce qui est encore plus important c'est que cette constitution a été rédigée par les membres de la collectivité. Elle reflète les vœux des Tlichos et non pas les points de vue des consultants et des avocats.

L'accord est aussi le fruit de la consultation menée par les Tlichos. Des rencontres communautaires ont eu lieu, des idées ont été proposées, des questions ont été débattues et des problèmes ont été réglés. Cette recherche de consensus a renforcé l'accord et elle améliorera aussi la gouvernance. Comme nous le savons, les gens sont bien plus enclins à respecter des lois et à participer à des structures de gouvernance qu'ils ont aidé à créer.

Initiatives ministérielles

Grâce à ce processus axé sur la collaboration, les Tlichos ont montré qu'il est possible de régler des questions épineuses. Ces questions ont été réglées au moyen d'une consultation et d'une compréhension véritables. Les Tlichos ont démontré qu'un accord peut être adapté aux circonstances locales et que les droits et intérêts de tous ceux qui sont touchés peuvent être respectés. Ils ont su favoriser de meilleures relations avec les groupes autochtones voisins. Par exemple, les Tlichos sont parvenus à négocier des accords sur l'utilisation commune avec les Dénés et Métis du Sahtu, les Gwich'ins, les Deh Cho et les Dénés de l'Akaiicho visés par le Traité n° 8.

De toute évidence, les Tlichos sont prêts à s'acquitter de leurs obligations. Ils travaillent à la conclusion de cet accord depuis plus d'une décennie. Ils ont tenu des centaines de séances d'information. Ils ont mené des consultations très étendues. Ils ont obtenu l'appui de divers groupes des secteurs public et privé.

● (1640)

L'adoption du projet de loi C-31 enverra un message percutant et positif aux autres communautés autochtones. Cet accord, le premier qui a été conclu avec les Territoires du Nord-Ouest et qui porte à la fois sur les revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale, montre que l'engagement du Canada à négocier est le moyen le plus efficace d'arriver à une réconciliation avec les peuples autochtones. Les nombreux aspects distincts de l'accord prouvent la détermination du gouvernement à faire en sorte que les besoins uniques des autochtones soient satisfaits. Les députés n'ont pas idée à quel point cet accord me rend fière d'être Canadienne.

De nombreux députés exerçaient déjà leurs fonctions actuelles lorsque, le 1^{er} avril 1999, le Nunavut, notre troisième territoire, a vu le jour. Combien de Canadiens se sont alors dit que la carte du monde avait été modifiée à jamais et que cela avait été possible grâce à des négociations entre le gouvernement du Canada, les autochtones et les citoyens d'un territoire du Canada? Il n'y a pas eu de guerre civile. Personne n'a porté d'armes. Nous avons négocié et nous sommes arrivés à un accord.

Le projet de loi dont nous sommes saisis est de la même trempe. Il est le fruit de négociations et de consultations. Nous pouvons aussi considérer le peuple tlicho comme une communauté responsable, capable d'assumer efficacement son autonomie gouvernementale. Ce projet de loi peut servir de modèle et je pense que c'est pour cette raison que les députés doivent voir cette mesure législative extraordinaire comme un engagement ferme, au niveau local, à l'égard d'un processus visant à répondre aux besoins du peuple tlicho.

En me préparant pour ce discours, j'ai pris connaissance de certaines statistiques que j'ai trouvées très intéressantes. Nous parlons souvent du manque de participation au processus démocratique. Je crois que c'est une chose qui préoccupe tous les députés. Il suffit de voir ce que ces gens ont vécu depuis plus de dix ans et de constater leur niveau de participation au scrutin. Je crois qu'ils ont ratifié l'entente à environ 83 p. 100 et que la participation a été très forte parmi ceux qui avaient le droit de vote. Cela démontre bien le genre d'autonomisation que le gouvernement doit mettre sur pied, non seulement pour les peuples autochtones, mais pour tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Nous avons donné à ces gens le pouvoir de gérer leurs propres ressources grâce à leur travail acharné.

Je repense au temps où j'étais secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement et où nous travaillions sur le dossier des espèces en péril. Les groupes autochtones étaient très impressionnés de voir

que nous pouvions entretenir un dialogue très fructueux avec eux et inclure dans une mesure législative un certain respect pour les connaissances autochtones ancestrales en reconnaissant que nous pouvions en tirer beaucoup d'enseignements sur la protection des espèces en péril et de leur habitat, que les gens de leurs terres, les autochtones, les trappeurs, les éleveurs et les agriculteurs, en savaient plus sur ces espèces qui se trouvaient sur leurs terres que tout scientifique et que c'est ce genre de partenariat qui pourrait nous permettre de protéger certaines de nos ressources les plus précieuses.

J'encourage tous les députés à prendre connaissance de la mesure législative et à l'appuyer. Il s'agit d'un accord sur lequel 93 p. 100 des électeurs admissibles se sont prononcés et qui a obtenu l'aval de 84 p. 100 d'entre eux. On pourrait considérer ce processus comme une pratique exemplaire, un exemple que tous les autres groupes autochtones devraient suivre pour tirer le meilleur parti possible d'un partenariat avec, dans ce cas-ci, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, de même que le gouvernement du Canada, en vue d'établir le genre de structures que les peuples eux-mêmes ont approuvées.

J'exhorte les députés à appuyer ce projet de loi très important.

● (1645)

La présidente suppléante (Mme Hinton): Permettez-moi, conformément à l'article 38, de faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Sherbrooke, Le prix de l'essence; l'honorable député de Renfrew—Nipissing—Pembroke, L'agriculture.

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Madame le Président, je ne prends pas la parole en faveur ou contre, mais plutôt pour faire une remarque puis inviter un commentaire du député de York-Nord sur cette question importante.

Je veux citer le rapport provisoire publié par le Sénat en novembre dernier et intitulé *Un toit précaire: Les biens fonciers matrimoniaux situés dans les réserves*, et inviter le député à répondre car il s'agit d'une question que nous ne pouvons passer sous silence.

Les députés connaissent le travail important et d'une grande envergure dont s'est acquittée la commission royale sur les peuples autochtones pendant une longue période. Le député a fait allusion au temps qui a été nécessaire pour arriver à cet accord. Il a fallu à la commission royale beaucoup de temps mais aussi beaucoup d'argent pour formuler ses recommandations et je pense que nous devrions tenir compte de certaines d'entre elles.

Une des questions que la commission royale a examinée était les biens fonciers matrimoniaux. Cette question n'est pas examinée à fond dans la proposition, du moins pas à la satisfaction d'un certain nombre de dirigeants autochtones et d'autochtones de la base avec lesquels je me suis entretenu.

Je voudrais lire ce passage:

Je crois que l'un des droits fondamentaux dont nous bénéficions, ou dont nous devrions pouvoir bénéficier, est le droit de vivre dans un endroit, une communauté ou une structure que nous appelons le «chez-soi». Ce chez-soi est l'endroit où nous sommes en sécurité et où nous sommes protégés par notre famille et nos amis. Il s'agit de notre domaine privé, d'un endroit où nous oublions les soucis du monde extérieur et où nous nous retrouvons en famille. C'est également l'endroit où, en tant que couple, lorsque nous planifions de fonder une famille, nous assurerons la sécurité, la protection et l'amour aux membres de celle-ci. En tant que couple qui vise à établir une structure, et avec les contributions personnelles de l'un et de l'autre, nous faisons de cet endroit un univers intime. Nous ouvrons notre univers intime à la famille et aux amis, les accueillant avec chaleur lorsqu'ils nous rendent visite. Cependant, il ne faut pas se méprendre, cet endroit est bien notre univers intime.

Initiatives ministérielles

Imaginez le stress qu'une femme peut subir quand elle sait que si ses rapports affectifs prennent fin, son univers s'écroulera. Imaginez le stress qui persiste lorsque cette femme a des enfants et qu'elle sait que non seulement elle mais aussi ses enfants devront bientôt quitter l'endroit qu'ils considèrent comme leur chez-soi. Dans certains cas, ils devront même quitter la communauté.

Il ne s'agit pas d'un choix facile quand il s'agit de prendre une décision concernant un mariage qui ne marche pas et que cette union doit prendre fin. Normalement, malgré un certain climat d'hostilité qui s'installe, la plupart des couples savent qu'ils doivent conclure une entente convenue entre les parties sur la disposition des biens, incluant la maison.

Il semblerait que ce ne soit pas le cas des femmes vivant dans les réserves car elles ne détiennent aucun intérêt dans la maison familiale. Aucun choix n'est donné en ce qui concerne la personne qui doit quitter le logement. C'est la femme qui doit partir, et dans la plupart des cas, c'est la femme et ses enfants. Quel choix! Se retrouver itinérant ou vivre un mariage malheureux, peut-être même recevoir des mauvais traitements. Est-ce que les femmes autochtones méritent cela? Non. Est-ce humain de leur faire subir une telle situation? Certainement pas.

C'est tiré du rapport provisoire du Comité sénatorial permanent des droits de la personne.

Je crains, à l'instar de nombreux députés de mon parti, que ces questions de biens matrimoniaux ne soient pas convenablement, entièrement et dûment traitées dans cet accord et que, si nous procédons de la sorte, nous risquons vraiment de perpétuer la situation. Les réserves autochtones sont le seul endroit au Canada où de telles règles de propriété sont inexistantes.

Cette incertitude a des répercussions qui sont bien documentées. À ce jour, je me suis entretenu avec des douzaines de femmes autochtones qui ont vécu directement des ruptures de couple et qui ont été affectées par l'absence de règles ou de pouvoir, quel qu'il soit, susceptibles de les protéger en pareilles circonstances.

Compte tenu de toutes les choses positives qu'elle a observées et de tous les éléments positifs qui ont contribué à l'élaboration de cet accord, la députée n'estime-t-elle pas qu'il faudrait se pencher sur cette question particulière? Est-il juste de se décharger de cette responsabilité pour l'imputer à quelque 600 collectivités autochtones un peu partout au Canada, quand on sait que nombre d'entre elles sont déjà à bout de ressources? Est-il équitable de présenter un fouillis de règles ou pas de règles du tout à l'égard d'une question si sérieuse qui touche non seulement le tissu social du Canada, mais aussi la vie de ces citoyens qui ont été profondément affectés par l'absence de telles règles? N'est-ce pas là une omission à laquelle il faut remédier de toute urgence?

• (1650)

Mme Karen Redman: Madame la Présidente, le gouvernement tlicho pourrait bien édicter des lois portant sur les biens immobiliers matrimoniaux et il pourra certainement édicter des lois concernant les terres des Tlicho et traitant notamment des baux qu'il accordera et du traitement réservé à ces baux dans le contexte d'un mariage, ou d'un divorce entre un titulaire de domaine à bail et une autre personne.

Cependant, contrairement au cas des terres de réserves, dans ce cas-ci, la loi territoriale concernant les biens immobiliers matrimoniaux s'appliquera aux biens matrimoniaux situés sur les terres des Tlichos. Ces terres appartiendront en fief simple au gouvernement tlicho et ne seront pas traitées comme s'il s'agissait de terres de réserves.

Même si les lois des Tlicho auront préséance sur toute autre loi territoriale en cas d'antagonisme entre les deux, la constitution des Tlichos doit assurer à ces derniers des droits et libertés équivalents à ceux garantis par la Charte canadienne des droits et libertés.

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Madame la Présidente, dans cet accord, il est question de quasiment quatre catégories de territoires sur les terres des Tlicho. Il y a d'abord une plus grande catégorie accordant des droits d'exploitation des ressources, un plus petit territoire assorti de responsabilités et de contrôles en matière d'évaluation environnementale, et une région encore plus petite qui représente les véritables terres des Tlicho. Sur celles-ci se trouvent quatre communautés; en fait, c'est le seul endroit où les gens ont des résidences permanentes.

Dans ces quatre communautés, il y a aussi des non-autochtones. Je me demande si la députée pourrait nous expliquer comment ces non-autochtones vont composer avec cet accord.

• (1655)

Mme Karen Redman: Madame la Présidente, l'accord du peuple tlicho créera un gouvernement communautaire semblable à une administration municipale, et ce sera fait en vertu d'une loi territoriale. Chacune des quatre communautés sera visée par cet accord. Tous les électeurs admissibles pourront se présenter comme candidats et tous les électeurs admissibles pourront voter pour leurs représentants au conseil communautaire. À ce conseil, la moitié des sièges seront réservés aux citoyens tlichos et seul un citoyen tlicho pourra se présenter comme candidat ou voter pour le chef du gouvernement communautaire. Cependant, la structure elle-même interpelle tous les membres de la communauté.

M. Lawrence O'Brien (Labrador, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole dans ce débat. Je viens d'une circonscription qui comporte beaucoup de peuples autochtones: Innus, Inuits et Métis du Labrador.

C'est un véritable honneur et privilège pour moi de prendre la parole à la Chambre sur le projet de loi. Le projet de loi C-31 n'est pas un projet de loi ordinaire. Il met en vigueur l'accord sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale du peuple tlicho. Il s'agit d'une étape historique pour le peuple tlicho des Territoires du Nord-Ouest et d'un tournant dans l'histoire des peuples autochtones du Canada.

Le mot tournant est tout à fait approprié, car l'accord sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale du peuple tlicho représente le dernier virage d'un long voyage, voyage qui a demandé patience, détermination et conviction.

Comme ce voyage nous a mené à la Chambre des Communes, j'aimerais féliciter le peuple tlicho pour l'obtention de cet accord très important. Je suis fier d'appuyer cet accord et le projet de loi C-31.

Les avantages de l'autonomie gouvernementale pour les autochtones sont nombreux. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien l'a clairement expliqué à plusieurs reprises. Pendant le temps de parole qui m'est accordé, j'aimerais souligner un de ces avantages: le renforcement du développement économique des communautés autochtones.

C'est une question qui me préoccupe grandement. Je suis très fier de voir les peuples autochtones aller de l'avant, et de voir le peuple tlicho, ainsi que les autochtones que je représente, commencer à réussir leur développement économique.

Initiatives ministérielles

Pourquoi la promesse de développement économique pour le peuple tlicho mérite-t-elle une attention spéciale? La Chambre s'en souviendra, dans le récent discours du Trône le gouvernement s'est engagé à promouvoir ce genre de possibilités pour les communautés autochtones, à aider les peuples autochtones à participer pleinement à la vie nationale dans le respect de leurs droits traditionnels et des accords conclus, et à mettre davantage l'accent sur l'autonomie économique et l'amélioration de la qualité de vie.

L'accord sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale conclu entre le gouvernement du Canada, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le peuple tlicho contribue à tenir cet engagement en reconnaissant la juridiction du peuple tlicho sur ses terres, ses ressources, sa langue et sa culture.

La croissance économique n'est possible que lorsque les gens sont libres d'y travailler. La majorité des Canadiens voient dans cette vérité une lapalissade, mais j'ai été frappé par une remarque faite par une aînée tlicho, Mary Ann Jermemick, lors de la signature de l'accord, en août dernier. Elle a dit ceci:

On nous a toujours dit ce que nous pouvions faire et ce que nous ne pouvions pas faire. Même si quelqu'un creusait une mine [...] juste à côté de notre maison, on n'aurait rien à dire. Maintenant, au moins, nous aurons notre mot à dire sur ce qui se passe dans notre communauté et sur nos terres.

Je pense que cette déclaration est très importante. Elle en dit long sur les peuples autochtones du Canada et elle pourrait être reprise par presque n'importe quelle personne autochtone. Ce sont là des paroles profondes prononcées cette aînée pleine de sagesse. Avec cet accord, le peuple tlicho sera maintenant la libre de travail à son développement économique. Il aura le pouvoir non seulement de découvrir de nouvelles possibilités d'importance, mais aussi de les exploiter rapidement et de manière décisive.

Comment les Tlichos vont-ils atteindre ces buts louables? Aux termes de l'accord sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale du peuple tlicho, ils seront dotés d'instruments supplémentaires pour se gouverner, s'administrer et renforcer leur économie. Avec ces leviers de prospérité, ils espèrent créer un climat propice à l'esprit d'entreprise qui encouragera l'investissement et préparera la voie à la création de nouveaux emplois bien rémunérés. Grâce aux terres, aux ressources et aux avantages financiers qu'ils recevront en vertu de cet accord, les Tlichos seront mieux à même de lancer de nouvelles entreprises commerciales et de forger des partenariats rentables.

• (1700)

À mesure que de nouvelles entreprises verront le jour, de captivantes nouvelles perspectives s'ouvriront inévitablement. À cet égard, il ne faut pas oublier que le peuple tlicho s'y connaît en entrepreneurship. En fait, il a montré à d'autres groupes, autochtones et non autochtones, ce que l'on pouvait obtenir en travaillant très fort, en concluant des partenariats et en innovant.

Le peuple tlicho a été le premier peuple autochtone des Territoires du Nord-Ouest à exploiter sa propre centrale hydroélectrique. Créé dans les années 90, le projet hydroélectrique Snare Cascades était une coentreprise dont l'autre partenaire était la Northwest Territories Power Corporation et représentait le plus grand projet économique du peuple tlicho. Élément vital du réseau électrique régional, la centrale Snare Cascades produit maintenant plus de quatre mégawatts et approvisionne 7 p. 100 du territoire en électricité. Le Labrador pourrait l'aider un peu en raison des 5 500 mégawatts de Great Churchill Falls.

Les Tlicho ont également construit, sans l'aide des gouvernements, un aéroport dans l'établissement autochtone de Rae-Edzo.

L'aéroport, qui permet aux lignes aériennes d'offrir des vols directs à Edmonton et à Yellowknife, ne manquera pas de susciter la création d'une variété d'industries dans la région si le trafic augmente constamment.

Les Tlichos ont conclu des partenariats avec certaines des plus grandes sociétés d'ingénierie du Canada, y compris Procon et SNC-Lavalin. Le peuple tlicho profitera aussi des ententes intervenues avec Diavik et Ekati, deux importantes sociétés minières diamantaires de la région. Par ces accords, les Tlicho ont conclu des ententes en matière de formation et d'emploi avec les deux sociétés minières, s'assurant ainsi de meilleures perspectives d'emploi et une plus forte hausse de leur niveau de vie pour de nombreuses années à venir.

C'est un secret de polichinelle que l'industrie minière est le principal employeur des peuples autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest. Au début des années 90, les peuples autochtones représentaient seulement 10 p. 100 des travailleurs miniers à plein temps dans le Nord. Depuis lors, les emplois directs ont presque triplé en raison, largement, des initiatives de formation et d'embauche autochtones aux deux mines de diamants.

En fait, à la fin de 2001, 683 employés autochtones, soit 30 p. 100 de la main-d'œuvre, étaient au service de la mine Ekati ou de ses entrepreneurs. À la fin de 2002, 36 des employés de Diavik étaient des autochtones. Diavik prévoit que les travailleurs autochtones représenteront 40 p. 100 de la main-d'œuvre de la société dans le Nord lorsque la mine atteindra sa pleine capacité.

La mine est en bonne voie d'atteindre ces chiffres grâce à une entente signée dernièrement entre Diavik et I&D Management Services, un consortium de groupes autochtones. En vertu de cette entente, I&D fournit à la mine 100 employés, dont la moitié sont autochtones. Ces travailleurs opèrent bon nombre des véhicules lourds, des excavatrices, des bulldozers et d'autres équipements lourds essentiels aux activités de la mine.

Une nouvelle école, par exemple, offre maintenant aux jeunes tlicho un plus grand choix de possibilités de carrière et de modes de vie que ceux privilégiés par les générations précédentes. Ces possibilités accrues encouragent de nombreux autres élèves à poursuivre leurs études et à obtenir un diplôme. Le taux de décrochage a chuté. Bon nombre de jeunes entreprennent maintenant des études postsecondaires et, en juin 2006, l'école délivrera ses premiers diplômés. Il s'agit là d'un jalon important pour la collectivité.

L'esprit d'entreprise se reflète également dans la croissance rapide de la communauté d'affaires de la région. Aujourd'hui, la région compte plus de 200 entreprises autochtones qui affichent des recettes annuelles de plus de 100 millions de dollars et qui emploient quelque 1 000 travailleurs autochtones. Ces chiffres représentent une croissance sans précédent sur le plan de l'entrepreneuriat autochtone dans le nord du pays.

Voici un autre exemple qui illustre bien cette croissance. En 2001, la mine Ekati, qui dispose d'un budget de fonctionnement de 400 millions de dollars, a versé 105 millions de dollars à des entreprises autochtones, une augmentation de 62 p. 100 par rapport à l'année précédente. À la fin de 2001, la mine Diavik avait signé des contrats avec des entreprises du Nord qui représentaient 726 millions de dollars, y compris 500 millions avec des coentreprises autochtones.

Initiatives ministérielles

●(1705)

Ces entreprises offrent une vaste gamme de services de soutien aux mines, dont des opérations de roulage, la fabrication d'explosifs, des services d'alimentation et de gestion des campements, le recrutement d'employés, la construction, l'ingénierie et la gestion de l'environnement. Les compagnies minières se rendent vite compte qu'ils font d'abord et avant tout de bonnes affaires en attribuant des contrats aux entreprises autochtones de la région.

Je crois avoir su illustrer clairement que l'esprit d'entrepreneuriat est bien vivant chez le peuple tlicho. Je suis convaincu que l'accord sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale contribuera à stimuler encore davantage l'économie de la région.

L'accord donne au peuple tlicho des pouvoirs élargis quant à la prise de décisions rapides, ce qui leur permet de profiter de leurs relations d'affaires et d'élargir les activités de leurs entreprises. Par la suite, la gamme d'activités ouvertes au peuple tlicho continuera de s'élargir. Et c'est précisément cette vaste expérience qui favorisera le développement économique et l'innovation.

Ainsi, l'accord avec le peuple tlicho est avantageux pour tous les Canadiens, puisqu'il constitue un modèle d'autonomie économique que d'autres voudront peut-être reproduire, et qu'il renforce le rôle central d'une communauté autochtone au sein d'une économie régionale plus vaste.

Je tiens encore une fois à féliciter personnellement le peuple tlicho. Cet accord, et le peuple qu'il représente, est comparable au type de soutien et de développement que je constate chez les autochtones de ma propre circonscription de Labrador. Je les félicite sincèrement.

Pour ces raisons, et pour bien d'autres, j'exhorte tous les députés d'appuyer ce projet de loi historique et de voir à ce qu'il soit adopté, de façon à veiller à ce que la promesse économique de l'accord sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale conclu avec le peuple tlicho se concrétise.

Le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice-président: Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Des voix: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice-président: Convoquez les députés

Après l'appel du timbre:

Le vice-président: Le vote est reporté jusqu'à la fin de la période réservée aux initiatives ministérielles, au moment où d'autres votes auront lieu.

●(1710)

[Français]

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 12 mars 2004, de la motion: Que le projet de loi C-12, Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants et d'autres personnes vulnérables) et la Loi sur la preuve au Canada, soit lu pour la troisième fois et adopté, ainsi que de l'amendement et du sous-amendement.

Le président suppléant (M. Kilger): Les députés se rappelleront que le vendredi 12 mars 2004, le député de Surrey-Centre proposait un sous-amendement à la motion portant troisième lecture du projet de loi C-12. Le sous-amendement demande au Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile de faire rapport à la Chambre au plus tard le 5 avril 2004. Or puisque nous avons dépassé le délai imparti dans le sous-amendement, je dois forcément déclarer le sous-amendement périmé.

Le débat reprendra maintenant sur l'amendement inscrit au nom de l'honorable député de Lethbridge.

[Traduction]

M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi C-12 modifiant le Code criminel. Comme chacun sait, il vise à protéger les enfants et d'autres personnes vulnérables et à modifier la Loi sur la preuve au Canada.

Le projet de loi C-12 propose tout un ensemble de réformes dont le but est de faire en sorte que le droit pénal réponde aux préoccupations et besoins de tous les Canadiens et surtout des plus vulnérables, les enfants.

Le projet de loi comprend cinq grands éléments. Je voudrais les passer en revue l'un après l'autre et expliquer comment les dispositions s'appliqueront.

Le premier élément vise à renforcer les dispositions existantes relatives à la pornographie en élargissant la définition des catégories d'écrits qui constituent de la pornographie juvénile et en ramenant les moyens de défense au seul principe du bien public.

Ce que cela veut dire, en fait, c'est que les défenses actuellement recevables, dans les causes de pornographie juvénile, seront ramenées à la seule notion de bien public. Le prévenu sera trouvé coupable lorsque le document ou l'acte en question ne sert pas le bien public ou lorsque le risque de préjudice est plus important que le bien public à servir.

Le projet de loi définit actuellement le bien public comme englobant, et je crois que c'est important, «les actes ou le matériel qui sont nécessaires ou profitables à l'administration de la justice, à la science, à la médecine, à l'éducation ou à l'art».

Initiatives ministérielles

Les réformes proposées auraient également pour effet d'élargir la définition de la pornographie juvénile écrite, dont la caractéristique dominante est la description d'activités sexuelles illicites avec des enfants. La définition actuelle de la pornographie infantile s'applique uniquement au matériel qui préconise ou qui conseille la pratique d'activités sexuelles illégales avec des enfants, tandis que la nouvelle définition vient renforcer le principe selon lequel, en bout de ligne, c'est le bien public qui doit être préservé.

Le deuxième aspect est la création d'une nouvelle catégorie d'infraction, à savoir l'exploitation sexuelle des jeunes, compte tenu de la nature et des circonstances de la relation, notamment l'âge de la jeune personne, toute différence d'âge entre la jeune personne et l'autre personne et, enfin, le degré d'autorité ou d'influence exercés sur la jeune personne.

Cette disposition procurerait une nouvelle protection aux jeunes âgés entre 14 et 18 ans. Selon la réforme proposée, les tribunaux pourraient déduire qu'il y a exploitation sexuelle à partir de la nature et des circonstances de la relation. Cette nouvelle catégorie d'infraction axerait la décision des tribunaux sur la conduite ou le comportement de l'accusé plutôt que sur le consentement de la jeune personne à avoir une activité sexuelle.

Le troisième aspect de ces réformes consiste à augmenter les peines maximales pour les infractions commises contre des enfants et à faire de telles infractions une circonstance aggravante pour la détermination de la peine.

Parmi les réformes proposées par le gouvernement, les dispositions relatives à des peines plus sévères concernent les infractions qui font du tort aux enfants. La peine maximale en cas d'exploitation sexuelle doublerait, passant de cinq à dix ans. La peine maximale pour l'abandon d'un enfant ou l'omission de fournir les choses nécessaires à son existence serait plus que doublée, passant de deux à cinq ans. Abuser d'un enfant dans la commission de toute infraction inscrite au Code criminel serait également considéré comme une circonstance aggravante par les tribunaux et entraînerait une peine plus sévère.

Le quatrième aspect vise à faciliter le témoignage des enfants et de toute autre victime ou de tout autre témoin vulnérable en améliorant leur capacité à relater clairement, entièrement et précisément des événements tout en garantissant que tous les droits de l'accusé soient protégés et respectés.

● (1715)

Ces mesures visant à protéger les enfants et d'autres personnes vulnérables qui témoignent comportent plusieurs réformes qui contribueront à garantir que la participation au système de justice pénale soit moins traumatisante pour la victime ou le témoin. Les dispositions actuelles du Code criminel seraient élargies afin de permettre à tous les témoins ayant moins de 18 ans de bénéficier d'aides au témoignage dans toute procédure pénale, et non seulement dans celles portant sur une infraction sexuelle et d'autres infractions désignées.

Parmi ces aides, mentionnons un témoignage fait derrière un écran ou par circuit fermé de télévision, ou le fait qu'une personne de soutien accompagne un jeune témoin. Les dispositions actuelles exigent généralement que le ministère public établisse le besoin d'une aide au témoignage. Compte tenu du traumatisme qu'une expérience en salle d'audience peut provoquer chez les jeunes témoins, les réformes proposées reconnaissent le besoin d'une aide.

Pour toutes les aides au témoignage, le juge conserve le pouvoir discrétionnaire de refuser l'aide ou la protection dans les cas où leur prestation porterait atteinte à la bonne administration de la justice. En

outre, les installations permettant l'utilisation d'un écran ou d'un circuit fermé de télévision doivent être disponibles dans la salle d'audience avant que le juge ne puisse autoriser leur utilisation. Les droits fondamentaux de l'accusé sont intégralement respectés aux termes des modifications qui sont proposées.

Ces réformes permettraient aussi aux enfants âgés de moins de 14 ans de présenter leurs éléments de preuve lorsqu'ils sont en mesure de comprendre les questions et d'y répondre. Une audience sur la compétence, qui est actuellement obligatoire, ne serait plus exigée.

Le cinquième volet tient à la création d'une nouvelle infraction de voyeurisme pour criminaliser l'observation ou l'enregistrement subreptices d'une personne dans des circonstances définies qui suscitent une attente raisonnable d'intimité.

La nouvelle infraction de voyeurisme subit l'influence des progrès technologiques rapides des dernières années. Ils ont procuré de nombreux avantages à la société canadienne, mais ils ont également eu des incidences sur des questions de base comme l'intimité. Les caméras Web, par exemple, qui peuvent transmettre des images en direct sur Internet, ont soulevé des préoccupations quant aux risques d'abus, notamment dans les cas où le visionnement ou l'enregistrement secrets de personnes causent une atteinte grave à l'intimité ou sont réalisés à des fins sexuelles.

Les infractions dont la création est proposée prévoient que ce serait un crime, dans trois cas précis, d'observer ou d'enregistrer délibérément et secrètement une autre personne dans des circonstances où une attente raisonnable d'intimité existe: lorsque la personne observée ou enregistrée se trouve dans un endroit où on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'une personne soit nue ou s'adonne à une activité sexuelle explicite; lorsque la personne observée est nue ou s'adonne à une activité sexuelle explicite, et lorsque le but est d'observer ou d'enregistrer une personne s'adonnant à ce genre d'activité; ou lorsque l'observation ou l'enregistrement sont faits dans un but sexuel.

Diffuser du matériel en sachant qu'il est le fruit d'infractions de voyeurisme deviendrait aussi un crime. Les peines maximales pour toutes les infractions de voyeurisme seraient de cinq ans d'emprisonnement et les copies destinées à la vente ou à la diffusion d'un enregistrement obtenu au moyen de voyeurisme seraient saisies ou confisquées. Les tribunaux pourraient aussi ordonner la destruction du matériel voyeuriste provenant d'un système informatique.

Je crois que les objectifs du projet de loi C-12 sont clairement présentés et énoncés dans le préambule. Le premier paragraphe prévoit ce qui suit:

Attendu que la vulnérabilité des enfants à toute forme d'exploitation—notamment la pornographie juvénile, l'exploitation sexuelle, la négligence et l'abus—préoccupe le Parlement du Canada au plus haut point...

Il s'agit d'une déclaration convaincante de l'objet du projet de loi C-12.

Le troisième paragraphe du préambule correspond également à l'un des objectifs poursuivis par le projet de loi C-12.

[...] tout en respectant les droits des accusés, encourager la participation des témoins au système de justice pénale au moyen de mesures de protection visant à faciliter la participation des enfants et autres témoins vulnérables;

Initiatives ministérielles

• (1720)

Je pense que nous devrions tous être facilement en mesure de reconnaître que ces objectifs ne sont pas seulement importants, mais fondamentaux pour assurer collectivement une meilleure protection à nos enfants et aux autres personnes vulnérables. J'espère que tous les députés appuieront le projet de loi C-12.

Une bonne partie du débat sur le projet de loi C-12 a porté principalement sur les amendements proposés concernant la pornographie juvénile. La législation canadienne sur la pornographie juvénile compte parmi les plus sévères au monde. Le projet de loi C-12 la rendra encore plus sévère. Je crois que l'élargissement de la définition de la pornographie juvénile écrite, proposé par ce projet de loi, et la restriction à un moyen de défense unique basé sur le bien public, maintenant défini dans le projet de loi C-12, répondent d'une manière très directe et concrète aux problèmes soulevés en mars 2002 dans le cadre de l'affaire Robin Sharpe. J'espère que tous les députés voudront appuyer les amendements au projet de loi C-12 concernant la pornographie juvénile. J'espère que tous les députés appuieront le projet de loi.

M. Gerry Ritz: Monsieur le Président, à ce moment-ci, j'aimerais proposer, avec l'appui du député de Lakeland, que l'amendement soit modifié par adjonction des mots «et que le Comité fasse rapport à la Chambre au plus tard le 1^{er} juin 2004».

Le vice-président: Il s'agit là d'un point de procédure, mais tous ces points sont bien sûr importants. Question de préciser la chronologie des faits, lorsque le député de York-Sud—Weston a terminé ses observations, j'ai demandé à la Chambre s'il y avait des questions ou observations. Le député de Battlefords—Lloydminster s'est levé pour proposer cet amendement, qui est, en ce qui concerne la teneur, présenté sous une forme acceptable. Toutefois, la présidence ne peut accepter cette proposition à ce moment-ci, parce que le député a obtenu la parole dans le cadre des questions et observations.

Je dois donc demander de nouveau à la Chambre s'il y a des questions ou observations. Puis, bien sûr, par la suite, si la situation se présente, le député qui prendra la parole dans le cadre du débat pourra en faire autant.

Je reviens donc à la question précédente sur les questions et observations. Comme il n'y a pas de réponse, nous en revenons donc au député de Battlefords—Lloydminster.

• (1725)

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, PCC): Monsieur le Président, si le moment est pertinent, je propose:

Que l'amendement soit modifié par adjonction des mots «et que le Comité fasse rapport à la Chambre au plus tard le 1^{er} juin 2004».

Le vice-président: La présidence tient à s'assurer qu'elle fait les choses dans l'ordre convenu et remercie la Chambre de sa compréhension et de sa collaboration.

L'hon. Gar Knutson (ministre d'État (Marchés nouveaux et émergents), Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole relativement au projet de loi C-12, Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants et d'autres personnes vulnérables) et la Loi sur la preuve au Canada.

Cette tâche ne fait pas partie de mes responsabilités habituelles en tant que ministre d'État au Commerce international, mais je partage les mêmes préoccupations que tous les députés de la Chambre en ce qui a trait à la protection des enfants et des personnes vulnérables.

Le projet de loi C-12 renferme un large éventail de modifications au droit pénal afin de renforcer le système de protection et de

mesures de la justice pénale pour protéger les enfants et les autres personnes vulnérables.

Même si mes remarques vont porter sur la pornographie juvénile, je tiens à souligner que le projet de loi C-12 renferme d'autres dispositions importantes. Il renforce la protection accordée aux jeunes personnes contre l'exploitation sexuelle. Il prévoit des peines plus sévères dans le cas d'infractions perpétrées à l'égard des enfants. Il facilite la présentation des témoignages faits par les enfants, les autres victimes vulnérables et les témoins. En outre, cette mesure législative crée une nouvelle infraction de voyeurisme.

Comme je l'ai dit, mes remarques vont porter sur les modifications qui ont trait à la pornographie juvénile.

Il faut s'opposer à l'exploitation sexuelle des enfants, qui forment le groupe le plus vulnérable au sein de notre société. Je sais qu'aucune personne civilisée ne conteste ce point.

Le projet de loi C-12 le reconnaît et il propose des modifications aux dispositions qui s'appliquent à la pornographie juvénile qui, je crois, protégeront mieux les enfants contre ce type d'exploitation sexuelle. Les lois canadiennes contre la pornographie juvénile sont déjà parmi les plus sévères dans le monde et, comme l'a dit le député qui s'est exprimé avant moi, le projet de loi C-12 les renforcerait encore plus.

Premièrement, le projet de loi C-12 propose d'élargir la définition donnée aux écrits constituant de la pornographie juvénile pour l'appliquer aux descriptions d'activités sexuelles interdites avec des enfants lorsque de telles descriptions constituent le caractère dominant du matériel et visent un objectif sexuel.

L'amendement proposé montre que les Canadiens croient que ce matériel écrit constitue un danger réel pour nos enfants et la société si les enfants y sont représentés comme une catégorie d'objets sexuels à exploiter. Le projet de loi C-12 affirme clairement que ce type de matériel est acceptable.

Deuxièmement, le projet de loi C-12 propose de fusionner les moyens de défense en un seul, soit le bien public, expression définie expressément dans le projet de loi. En vertu de la nouvelle loi, le bien public ne pourrait être invoqué comme défense si le matériel ou l'acte en cause n'avait pas pour effet de servir le bien public ou a outrepassé ce qui sert le bien public.

Le moyen de défense fondé sur le bien public reconnaît que, dans certains cas, notamment lorsque la police est en possession de pornographie juvénile dans le cadre d'une enquête, une telle possession sert le bien public et devrait être protégée. Il reconnaît également que l'art ou un produit à valeur artistique peut servir le bien public. Cependant, contrairement au moyen de défense fondé sur le mérite artistique, la défense fondée sur le bien public du projet de loi C-12 ne pourra être invoquée lorsque les risques de préjudice d'une telle forme d'art seront plus grands que les avantages qu'elle pourrait apporter.

Les Canadiens exigent que l'on réponde directement et efficacement aux problèmes mis en lumière par la cause de Robin Sharpe en mars 2002, et c'est précisément ce que fait le projet de loi C-12. L'adoption des amendements au projet de loi C-12 permettra de réaffirmer le rôle de chef de file du Canada relativement à la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle sous forme de pornographie juvénile.

Je constate que le temps file et qu'il ne m'en reste plus; pour conclure, je demande donc simplement à tous les députés d'appuyer ces amendements.

Initiatives ministérielles

● (1730)

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2004

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 20 avril, de la motion: Que le projet de loi C-30, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 mars 2004, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, et de la motion portant qu'il soit mis aux voix maintenant.

Le vice-président: Comme il est 17 h 30, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la question préalable à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-30.

Convoquez les députés.

● (1800)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 47)

POUR

Députés

| | |
|------------------------------|--|
| Adams | Alcock |
| Anderson (Victoria) | Assadourian |
| Bagnell | Bakopanos |
| Barnes (London West) | Beaumier |
| Bélangier | Bellemare |
| Bertrand | Bevilacqua |
| Binet | Blondin-Andrew |
| Bonin | Bonwick |
| Boudria | Brisson |
| Brown | Bulte |
| Caccia | Calder |
| Cannis | Caplan |
| Carroll | Castonguay |
| Catterall | Cauchon |
| Chamberlain | Charbonneau |
| Comuzzi | Cotler |
| Cullen | Cuzner |
| Dhalival | Dion |
| Discepola | Dromisky |
| Drouin | Duplain |
| Easter | Eggleton |
| Eyking | Farrah |
| Folco | Fontana |
| Frulla | Fry |
| Galloway | Godfrey |
| Goodale | Graham |
| Guarnieri | Harvard |
| Harvey | Herron |
| Hubbard | Ianno |
| Jackson | Jennings |
| Jobin | Jordan |
| Karetak-Lindell | Karygiannis |
| Keys | Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh) |
| Kilgour (Edmonton Southeast) | Knutson |
| Kraft Sloan | Laliberte |
| Lastewka | LeBlanc |
| Lee | Leung |
| Longfield | MacAulay |
| Macklin | Malhi |
| Maloney | Marcil |
| Marleau | Mathews |
| McCallum | McCormick |
| McGuire | McKay (Scarborough East) |
| McLellan | McTeague |
| Mills (Toronto—Danforth) | Minna |
| Mitchell | Murphy |
| Myers | Nault |
| Neville | O'Brien (Labrador) |
| O'Brien (London—Fanshawe) | O'Reilly |
| Owen | Pacetti |
| Pagtakhan | Paradis |
| Parrish | Patry |
| Peric | Peterson |
| Pettigrew | Phinney |
| Pickard (Chatham—Kent Essex) | Pratt |
| Price | Proulx |
| Provenzano | Redman |
| Reed (Halton) | Regan |
| Robillard | Saada |

| | |
|---------------------------|----------------------|
| Savoy | Scherrer |
| Scott | Sgro |
| Shepherd | Simard |
| St-Jacques | St-Julien |
| St. Denis | Steckle |
| Stewart | Szabo |
| Telegdi | Thibault (West Nova) |
| Thibeault (Saint-Lambert) | Tirabassi |
| Tonks | Ur |
| Valeri | Vanclicf |
| Volpe | Wappel |
| Whelan | Wilfert |
| Wood— 143 | |

CONTRE

Députés

| | |
|----------------------------------|------------------------------------|
| Abbott | Ablonczy |
| Anders | Asselin |
| Bachand (Saint-Jean) | Bailey |
| Barnes (Gander—Grand Falls) | Benoit |
| Bigras | Blaikie |
| Borotsik | Breitreuz |
| Bryden | Burton |
| Cardin | Casey |
| Casson | Chatters |
| Clark | Comartin |
| Cummins | Dalphon-DuGail |
| Davies | Day |
| Desjarlais | Desrochers |
| Doyle | Duceppe |
| Duncan | Elley |
| Epp | Fitzpatrick |
| Forseth | Gagnon (Québec) |
| Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay) | Gagnon (Champlain) |
| Gallant | Gaudet |
| Gauthier | Girard-Bujold |
| Godin | Goldring |
| Grewal | Grey |
| Guay | Guimond |
| Hearn | Hinton |
| Jaffer | Johnston |
| Kenney (Calgary Southeast) | Lalonde |
| Loubier | Lunn (Saanic—Gulf Islands) |
| Lunney (Nanaimo—Alberni) | Marceau |
| Mark | Martin (Winnipeg Centre) |
| Mayfield | McDonough |
| McNally | Ménard |
| Merrifield | Mills (Red Deer) |
| Moore | Obhrai |
| Pallister | Paquette |
| Penson | Perron |
| Picard (Drummond) | Plamondon |
| Proctor | Rajotte |
| Reid (Lanark—Carleton) | Reynolds |
| Ritz | Rocheleau |
| Roy | Sauvageau |
| Schellenberger | Schmidt |
| Skelton | Solberg |
| Sorenson | St-Hilaire |
| Stinson | Stoffer |
| Strahl | Thompson (New Brunswick Southwest) |
| Toews | Tremblay |
| Wasylycia-Leis | Wayne |
| White (North Vancouver) | Williams— 96 |

PAIRÉS

Députés

| | |
|-----------|------------|
| Bennett | Bergeron |
| Bourgeois | Bradshaw |
| Crête | Fournier |
| Lanctôt | Speller— 8 |

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

Le prochain vote porte sur la motion principale.

L'hon. Mauril Bélanger: Monsieur le Président, si vous le demandiez, je crois que vous constateriez qu'il y a consentement unanime pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les députés libéraux ayant voté en faveur de la motion.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour procéder de cette façon?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

M. Dale Johnston: Monsieur le Président, les députés du Parti conservateur présents aujourd'hui voteront non, et je voudrais que le nom du député de Calgary-Sud-Ouest soit ajouté à nos listes.

[Français]

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois votent contre cette motion.

M. Yvon Godin: Monsieur le Président, les députés du Nouveau Parti démocratique votent non sur cette motion.

[Traduction]

M. John Herron: Monsieur le Président, les deux députés du Parti progressiste-conservateur voteront oui.

● (1805)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 48)

POUR

Députés

| | |
|--|------------------------------|
| Adams | Alcock |
| Anderson (Victoria) | Assadourian |
| Bagnell | Bakopanos |
| Barnes (London West) | Beaumier |
| Bélanger | Bellemare |
| Bertrand | Bevilacqua |
| Binet | Blondin-Andrew |
| Bonin | Bonwick |
| Boudria | Brison |
| Brown | Bulte |
| Caccia | Calder |
| Cannis | Caplan |
| Carroll | Castonguay |
| Catterall | Cauchon |
| Chamberlain | Charbonneau |
| Clark | Comuzzi |
| Cotler | Cullen |
| Cuzner | Dhaliwal |
| Dion | Discepola |
| Dromisky | Drouin |
| Duplain | Easter |
| Eggleton | Eyking |
| Farrah | Folco |
| Fontana | Frulla |
| Fry | Galloway |
| Godfrey | Goodale |
| Graham | Guarnieri |
| Harvard | Harvey |
| Herron | Hubbard |
| Ianno | Jackson |
| Jennings | Jobin |
| Jordan | Karetak-Lindell |
| Karygiannis | Keyes |
| Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh) | Kilgour (Edmonton Southeast) |
| Knutson | Kraft Sloan |
| Laliberte | Lastewka |
| LeBlanc | Lee |
| Leung | Longfield |
| MacAulay | Macklin |
| Malhi | Maloney |
| Marcil | Marleau |

| | |
|--------------------------|------------------------------|
| Matthews | McCallum |
| McCormick | McGuire |
| McKay (Scarborough East) | McLellan |
| McTeague | Mills (Toronto—Danforth) |
| Minna | Mitchell |
| Murphy | Myers |
| Nault | Neville |
| O'Brien (Labrador) | O'Brien (London—Fanshawe) |
| O'Reilly | Owen |
| Pacetti | Pagtakhan |
| Paradis | Parrish |
| Patry | Peric |
| Peterson | Pettigrew |
| Phinney | Pickard (Chatham—Kent Essex) |
| Pratt | Price |
| Proulx | Provenzano |
| Redman | Reed (Halton) |
| Regan | Robillard |
| Saada | Savoy |
| Scherrer | Scott |
| Sgro | Shepherd |
| Simard | St-Jacques |
| St-Julien | St. Denis |
| Steckle | Stewart |
| Szabo | Telegdi |
| Thibault (West Nova) | Thibeault (Saint-Lambert) |
| Tirabassi | Tonks |
| Ur | Valeri |
| Vanclief | Volpe |
| Wappel | Whelan |
| Wilfert | Wood— 144 |

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

| | |
|----------------------------------|-----------------------------|
| Abbott | Ablonczy |
| Anders | Asselin |
| Bachand (Saint-Jean) | Bailey |
| Barnes (Gander—Grand Falls) | Benoit |
| Bigras | Blaikie |
| Borotsik | Breitkreuz |
| Bryden | Burton |
| Cardin | Casey |
| Casson | Chatters |
| Comartin | Cummins |
| Dalphon-D-Guiral | Davies |
| Day | Desjarlais |
| Desrochers | Doyle |
| Duceppe | Duncan |
| Elley | Epp |
| Fitzpatrick | Forseth |
| Gagnon (Québec) | Gagnon (Champlain) |
| Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay) | Gallant |
| Gaudet | Gauthier |
| Girard-Bujold | Godin |
| Goldring | Grewal |
| Grey | Guay |
| Guimond | Harper |
| Hearn | Hinton |
| Jaffer | Johnston |
| Kenney (Calgary Southeast) | Lalonde |
| Loubier | Lunn (Saanich—Gulf Islands) |
| Lunney (Nanaimo—Alberni) | Marceau |
| Mark | Martin (Winnipeg Centre) |
| Mayfield | McDonough |
| McNally | Ménard |
| Merrifield | Mills (Red Deer) |
| Moore | Obhrai |
| Pallister | Paquette |
| Penson | Perron |
| Picard (Drummond) | Plamondon |
| Proctor | Rajotte |
| Reid (Lanark—Carleton) | Reynolds |
| Ritz | Rocheleau |
| Roy | Sauvageau |
| Schellenberger | Schmidt |
| Skelton | Solberg |
| Sorenson | St-Hilaire |
| Stinson | Stoffer |

Initiatives ministérielles

Strahl
Toews
Wasylycia-Leis
White (North Vancouver)

Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay
Wayne
Williams— 96

PAIRÉS

Députés

Bennett
Bourgeois
Crête
Lancôt

Bergeron
Bradshaw
Fournier
Speller— 8

Le Président: Je déclare la motion adoptée. En conséquence, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent des Finances.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

* * *

[Traduction]

LOI SUR L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DE LA PREMIÈRE NATION DE WESTBANK

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 20 avril, du projet de loi C-11, Loi portant mise en vigueur de l'Accord d'autonomie gouvernementale de la première nation de Westbank, dont le comité a fait rapport avec une proposition d'amendement, et des motions n^{os} 1 et 3.

Le Président: La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur les motions à l'étape du rapport du projet de loi C-11. Le vote porte sur la motion n^o 1.

● (1815)

[Français]

La motion n^o 1, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n^o 49)**POUR**

Députés

Anders
Cummins
Schellenberger
Stinson

Burton
Mark
Schmidt
White (North Vancouver)— 8

CONTRE

Députés

Abbott
Adams
Anderson (Victoria)
Asselin
Bagnell
Bakopanos
Barnes (Gander—Grand Falls)
Bélanger
Benoit
Bevilacqua
Binet
Blondin-Andrew
Bonwick
Boudria
Brison
Bryden
Caccia
Cannis
Cardin
Casey
Castonguay
Cauchon
Charbonneau
Clark
Comuzzi
Cuzner
Davies
Desjarlais
Dhaliwal

Ablonczy
Alcock
Assadourian
Bachand (Saint-Jean)
Bailey
Barnes (London West)
Beaumier
Bellemare
Bertrand
Bigras
Blaikie
Bonin
Borotsik
Breitkreuz
Brown
Bulte
Calder
Caplan
Carroll
Casson
Catterall
Chamberlain
Chatters
Comartin
Cullen
Dalphond-Guiral
Day
Desrochers
Dion

Discepolo
Dromisky
Duceppe
Duplain
Eggleton
Epp
Farrah
Folco
Forsther
Fry
Gagnon (Champlain)
Gallant
Gaudet
Girard-Bujold
Godin
Goodale
Grewal
Guarnieri
Guimond
Harvard
Hearn
Hinton
Ianno
Jaffer
Jobin
Jordan
Karygiannis
Keyes
Knutson
Laliberte
Lastewka
Lee
Longfield
Lunn (Saanich—Gulf Islands)
MacAulay
Malhi
Marceau
Marleau
Matthews
McCallum
McDonough
McKay (Scarborough East)
McNally
Ménard
Mills (Toronto—Danforth)
Minna
Moore
Myers
Neville
O'Brien (London—Fanshawe)
Obhrai
Pacetti
Pallister
Paradis
Petry
Peric
Peterson
Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proctor
Provenzano
Redman
Regan
Reynolds
Robillard
Roy
Sauvageau
Scherrer
Sgro
Simard
Solberg
St-Hilaire
St-Julien
Steckle
Stoffer
Szabo
Thibault (West Nova)
Thompson (New Brunswick Southwest)
Toews
Tremblay

Doyle
Drouin
Duncan
Easter
Elley
Eyking
Fitzpatrick
Fontana
Frulla
Gagnon (Québec)
Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)
Galloway
Gauthier
Godfrey
Goldring
Graham
Grey
Guay
Harper
Harvey
Herron
Hubbard
Jackson
Jennings
Johnston
Karetak-Lindell
Kenney (Calgary Southeast)
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lalonde
LeBlanc
Leung
Loubier
Lunney (Nanaimo—Alberni)
Macklin
Maloney
Marcil
Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield
McCormick
McGuire
McLellan
McTeague
Merrifield
Mills (Red Deer)
Mitchell
Murphy
Nault
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Owen
Pagtakhan
Paquette
Parrish
Penson
Perron
Pettigrew
Picard (Drummond)
Plamondon
Price
Proulx
Rajotte
Reed (Halton)
Reid (Lanark—Carleton)
Ritz
Rocheleau
Saada
Savoy
Scott
Shepherd
Skelton
Sorenson
St-Jacques
St. Denis
Stewart
Strahl
Telegdi
Thibault (Saint-Lambert)
Tirabassi
Tonks
Ur

Initiatives ministérielles

Valeri
Volpe
Wasylcyia-Leis
Whelan
Williams

Vanclief
Wappel
Wayne
Wilfert
Wood — 230

PAIRÉS

Députés

Bennett
Bourgeois
Crête
Lanciôt

Bergeron
Bradshaw
Fournier
Speller — 8

Le Président: Je déclare la motion n° 1 rejetée.

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, j'aimerais que vous vérifiez avec les greffiers si le vote de notre collègue de Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour a bien été enregistré. Ici, nous avons très bien entendu que la greffière l'a interpellé sous le nom du député de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques.

Le Président: Oui, le greffier m'a informé qu'il y avait une erreur.

Est-ce qu'il y a consentement unanime pour remplacer le nom du député de Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour pour celui du député de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques?

Des voix: D'accord.

Le Président: Le résultat reste le même.

[Traduction]

Le prochain vote porte sur la motion n° 3. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Une voix: Avec dissidence.

Le Président: La motion est rejetée avec dissidence.

(La motion n° 3 est rejetée.)

[Français]

L'hon. Andy Mitchell (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.) propose: Que le projet de loi, tel que modifié, soit agréé à l'étape du rapport.

[Traduction]

Le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

[Français]

L'hon. Mauril Bélanger: Monsieur le Président, si vous le demandiez, je crois que vous constateriez qu'il y a unanimité pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les députés libéraux ayant voté en faveur, sauf les députés qui aimeraient être enregistrés comme ayant voté autrement.

Je ferai remarquer que le député de Willowdale est absent.

[Traduction]

Le Président: Y a-t-il consentement unanime pour procéder ainsi?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1825)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 50)

POUR

Députés

| | |
|----------------------------------|------------------------------|
| Abbott | Ablonczy |
| Adams | Alcock |
| Anderson (Victoria) | Assadourian |
| Asselin | Bachand (Saint-Jean) |
| Bagnell | Bailey |
| Bakopanos | Barnes (London West) |
| Barnes (Gander—Grand Falls) | Beaumier |
| Bélanger | Bellemare |
| Benoit | Bertrand |
| Bevilacqua | Bigras |
| Binet | Blaikie |
| Blondin-Andrew | Bonin |
| Bonwick | Borotsik |
| Boudria | Breitreuz |
| Brison | Brown |
| Bryden | Bulte |
| Caccia | Calder |
| Cannis | Caplan |
| Cardin | Carroll |
| Casey | Casson |
| Castonguay | Catterall |
| Cauchon | Chamberlain |
| Charbonneau | Chatters |
| Clark | Comartin |
| Comuzzi | Cullen |
| Cuzner | Dalphond-Guiral |
| Davies | Day |
| Desjarlais | Desrochers |
| Dhaliwal | Dion |
| Discepolo | Doyle |
| Dromisky | Drouin |
| Duceppe | Duncan |
| Duplain | Easter |
| Eggleton | Elley |
| Epp | Eyking |
| Farrah | Fitzpatrick |
| Folco | Fontana |
| Forseth | Frulla |
| Fry | Gagnon (Québec) |
| Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay) | Gagnon (Champlain) |
| Gallant | Galloway |
| Gaudet | Gauthier |
| Girard-Bujold | Godfrey |
| Godin | Goldring |
| Goodale | Graham |
| Grewal | Grey |
| Guarnieri | Guay |
| Guimond | Harper |
| Harvard | Harvey |
| Hearn | Herron |
| Hinton | Hubbard |
| Ianno | Jackson |
| Jaffer | Jennings |
| Jobin | Johnston |
| Jordan | Karetak-Lindell |
| Karygiannis | Kenney (Calgary Southeast) |
| Keyes | Kilgour (Edmonton Southeast) |

Initiatives ministérielles

| | |
|------------------------------------|------------------------------|
| Knutson | Kraft Sloan |
| Laliberte | Lalonde |
| Lastewka | LeBlanc |
| Lee | Leung |
| Longfield | Loubier |
| Lunn (Saanich—Gulf Islands) | Lunney (Nanaimo—Alberni) |
| MacAulay | Macklin |
| Malhi | Maloney |
| Marceau | Marcil |
| Mark | Marleau |
| Martin (Winnipeg Centre) | Matthews |
| McCallum | McCormick |
| McDonough | McGuire |
| McKay (Scarborough East) | McLellan |
| McNally | McTeague |
| Ménard | Merrifield |
| Mills (Red Deer) | Mills (Toronto—Danforth) |
| Minna | Mitchell |
| Moore | Murphy |
| Myers | Nault |
| Neville | O'Brien (Labrador) |
| O'Brien (London—Fanshawe) | O'Reilly |
| Obhrai | Owen |
| Pacetti | Pagtakhan |
| Pallister | Paquette |
| Paradis | Parrish |
| Patry | Penson |
| Peric | Perron |
| Pettigrew | Phinney |
| Picard (Drummond) | Pickard (Chatham—Kent Essex) |
| Plamondon | Pratt |
| Price | Proctor |
| Proulx | Provenzano |
| Rajotte | Redman |
| Reed (Halton) | Regan |
| Reid (Lanark—Carleton) | Reynolds |
| Ritz | Robillard |
| Rocheleau | Roy |
| Saada | Sauvageau |
| Savoy | Schellenberger |
| Scherrer | Scott |
| Sgro | Shepherd |
| Simard | Skelton |
| Solberg | Sorenson |
| St-Hilaire | St-Jacques |
| St-Julien | St. Denis |
| Steckle | Stewart |
| Stoffer | Strahl |
| Szabo | Telegdi |
| Thibault (West Nova) | Thibeault (Saint-Lambert) |
| Thompson (New Brunswick Southwest) | Tirabassi |
| Toews | Tonks |
| Tremblay | Ur |
| Valeri | Vanclief |
| Volpe | Wappel |
| Wasylycia-Leis | Wayne |
| Whelan | Wilfert |
| Williams | Wood— 230 |

CONTRE

Députés

| | |
|----------|----------------------------|
| Burton | Cummins |
| Mayfield | Schmidt |
| Stinson | White (North Vancouver)— 6 |

PAIRÉS

Députés

| | |
|-----------|------------|
| Bennett | Bergeron |
| Bourgeois | Bradshaw |
| Crête | Fournier |
| Lancôt | Speller— 8 |

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

* * *

**LOI SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES ET
L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DU PEUPLE
TLICHO**

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-31, Loi mettant en vigueur l'accord sur les revendications

territoriales et l'autonomie gouvernementale conclu entre le peuple tlicho, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement du Canada et modifiant la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie et d'autres lois en conséquence, soit lu une deuxième fois et renvoyé à un Comité.

Le Président: La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-31.*[Français]***L'hon. Mauril Bélanger:** Monsieur le Président, si vous le demandiez, je crois que vous constateriez, cette fois-ci, qu'il y a consentement unanime pour que les députés ayant voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les députés libéraux ayant voté en faveur, sauf les députés libéraux qui aimeraient être enregistrés comme ayant voté autrement.*[Traduction]***Le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour que nous procédions de cette façon?**Des voix:** D'accord.**M. Dale Johnston:** Monsieur le Président, les députés conservateurs présents ici ce soir voteront contre la motion.*[Français]***M. Michel Guimond:** Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois voteront oui sur cette motion.*[Traduction]***M. Yvon Godin:** Monsieur le Président, les députés du NPD voteront en faveur de la motion.**M. John Herron:** Les post-progressistes-conservateurs voteront en faveur de la motion, monsieur le Président.*[Français]*

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

*(Vote n° 51)***POUR**

Députés

| | |
|----------------------|----------------------|
| Adams | Alcock |
| Anderson (Victoria) | Assadourian |
| Asselin | Bachand (Saint-Jean) |
| Bagnell | Bakopanos |
| Barnes (London West) | Beaumier |
| Bélanger | Bellemare |
| Bertrand | Bevilacqua |
| Bigras | Binet |
| Blaikie | Blondin-Andrew |
| Bonin | Bonwick |
| Boudria | Brisson |
| Brown | Bulte |
| Caccia | Calder |
| Cannis | Caplan |
| Cardin | Carroll |
| Castonguay | Catterall |
| Cauchon | Chamberlain |
| Charbonneau | Clark |
| Comartin | Comuzzi |
| Cullen | Cuzner |
| Dalphond-Guiral | Davies |

Desjarlais
Dhaliwal
Discepola
Drouin
Duplain
Eggleton
Farrah
Fontana
Fry
Gagnon (Champlain)
Galloway
Gauthier
Godfrey
Goodale
Guarnieri
Guimond
Harvey
Hubbard
Jackson
Jobin
Karetak-Lindell
Keyes
Knutson
Laliberte
Lastewka
Lee
Longfield
MacAulay
Malhi
Marceau
Marleau
Matthews
McCormick
McGuire
McLellan
Ménard
Minna
Murphy
Nault
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Pacetti
Paquette
Parrish
Peric
Pettigrew
Picard (Drummond)
Plamondon
Price
Proulx
Redman
Regan
Rocheleau
Saada
Savoy
Scott
Shepherd
St-Hilaire
St-Julien
Steckle
Stoffer
Telegdi
Thibeault (Saint-Lambert)
Tonks
Ur
Vanclief
Wappel
Whelan
Wood— 179

Desrochers
Dion
Dromisky
Duceppe
Easter
Eyking
Folco
Frulla
Gagnon (Québec)
Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)
Gaudet
Girard-Bujold
Godin
Graham
Guay
Harvard
Herron
Ianno
Jennings
Jordan
Karygiannis
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lalonde
LeBlanc
Leung
Loubier
Macklin
Maloney
Marcil
Martin (Winnipeg Centre)
McCallum
McDonough
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mills (Toronto—Danforth)
Mitchell
Myers
Neville
O'Brien (London—Fanshawe)
Owen
Pagtakhan
Paradis
Patry
Perron
Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pratt
Proctor
Provenzano
Reed (Halton)
Robillard
Roy
Sauvageau
Scherrer
Sgro
Simard
St-Jacques
St. Denis
Stewart
Szabo
Thibault (West Nova)
Tirabassi
Tremblay
Valeri
Volpe
Wasylcia-Leis
Wilfert

CONTRE

Députés

Abbott
Bailey
Benoit
Breitkreuz
Burton
Casson
Cummins
Doyle
Elley
Fitzpatrick
Gallant
Grewal
Harper
Hinton
Johnston

Ablonczy
Barnes (Gander—Grand Falls)
Borotsik
Bryden
Casey
Chatters
Day
Duncan
Epp
Forseth
Goldring
Grey
Hearn
Jaffer
Kenney (Calgary Southeast)

Initiatives parlementaires

Lunn (Saanich—Gulf Islands)
Mark
McNally
Mills (Red Deer)
Obhrai
Penson
Reid (Lanark—Carleton)
Ritz
Schmidt
Solberg
Stinson
Thompson (New Brunswick Southwest)
Wayne
Williams— 57

Lunney (Nanaimo—Alberni)
Mayfield
Merrifield
Moore
Pallister
Rajotte
Reynolds
Schellenberger
Skelton
Sorenson
Strahl
Toews
White (North Vancouver)

PAIRÉS

Députés

Bennett
Bourgeois
Crête
Lancôt

Bergeron
Bradshaw
Fournier
Speller— 8

Le Président: Je déclare la motion adoptée. En conséquence, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent des affaires autochtones, du développement du Grand Nord et des ressources naturelles.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

● (1830)

[Traduction]

LE PEUPLE ARMÉNIEN

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 20 avril, de la motion.

Le Président: La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion n^o 380 sous la rubrique Affaires émanant des députés.

● (1840)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n^o 52)

POUR

Députés

Ablonczy
Assadourian
Bachand (Saint-Jean)
Barnes (London West)
Bellemare
Bertrand
Bigras
Blaikie
Brown
Calder
Caplan
Casson
Catterall
Chamberlain
Chatters
Cummins
Davies
Desjarlais
Dhaliwal
Discepola

Anders
Asselin
Bakopanos
Barnes (Gander—Grand Falls)
Benoit
Bevilacqua
Binet
Bonwick
Bulte
Cannis
Cardin
Castonguay
Cauchon
Charbonneau
Comartin
Dalphond-Guiral
Day
Desrochers
Dion
Doyle

L'ajournement

| | |
|----------------------------------|------------------------------|
| Drouin | Duceppe |
| Duncan | Duplain |
| Easter | Epp |
| Eyking | Farrah |
| Folco | Fontana |
| Forseth | Fry |
| Gagnon (Québec) | Gagnon (Champlain) |
| Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay) | Galloway |
| Gaudet | Gauthier |
| Girard-Bujold | Godin |
| Grey | Guay |
| Guimond | Harper |
| Harvey | Hearn |
| Hinton | Ianno |
| Jackson | Jennings |
| Jobin | Jordan |
| Karetak-Lindell | Karygiannis |
| Kenney (Calgary Southeast) | Kilgour (Edmonton Southeast) |
| Kraft Sloan | Laliberte |
| Lalonde | Lastewka |
| Lee | Leung |
| Longfield | Loubier |
| Lunn (Saanich—Gulf Islands) | Lunney (Nanaimo—Alberni) |
| MacAulay | Malhi |
| Maloney | Marceau |
| Marcil | Mark |
| Martin (Winnipeg Centre) | Matthews |
| Mayfield | McDonough |
| McKay (Scarborough East) | Ménard |
| Merrifield | Mills (Toronto—Danforth) |
| Mills (Red Deer) | Minna |
| Moore | Myers |
| Neville | O'Brien (Labrador) |
| O'Brien (London—Fanshawe) | O'Reilly |
| Paquette | Parrish |
| Patry | Penson |
| Peric | Perron |
| Picard (Drummond) | Pickard (Chatham—Kent Essex) |
| Plamondon | Price |
| Proctor | Proulx |
| Provenzano | Rajotte |
| Redman | Reid (Lanark—Carleton) |
| Ritz | Rocheleau |
| Roy | Sauvageau |
| Schellenberger | Simard |
| Skelton | Solberg |
| Sorenson | St-Hilaire |
| St-Jacques | St-Julien |
| Stewart | Stinson |
| Stoffer | Szabo |
| Telegdi | Thibeault (Saint-Lambert) |
| Tirabassi | Toews |
| Tremblay | Ur |
| Vanclief | Wappel |
| Wasylcia-Leis | Wayne |
| Whelan | Wilfert |
| Wood— 153 | |

CONTRE

| Députés | |
|---------------------|----------------|
| Adams | Alcock |
| Anderson (Victoria) | Bailey |
| Bélanger | Blondin-Andrew |
| Borotsik | Boudria |
| Breitkreuz | Brisson |
| Bryden | Burton |
| Caccia | Carroll |
| Casey | Clark |
| Comuzzi | Cullen |
| Cuzner | Dromisky |
| Eggleton | Elley |
| Fitzpatrick | Frulla |
| Gallant | Godfrey |
| Goodale | Graham |
| Guamieri | Harvard |
| Herron | Hubbard |
| Jaffier | Johnston |
| Keyes | Knutson |
| LeBlanc | Macklin |
| Marleau | McCallum |
| McGuire | McLellan |
| McTeague | Mitchell |
| Murphy | Nault |
| Obhrai | Pallister |
| Paradis | Pettigrew |
| Pratt | Reed (Halton) |
| Regan | Robillard |

| | |
|------------------------------------|--------------|
| Saada | Savoy |
| Scherrer | Schmidt |
| Scott | Sgro |
| Shepherd | St. Denis |
| Steckle | Strahl |
| Thompson (New Brunswick Southwest) | Valeri |
| Volpe | Williams— 68 |

PAIRÉS

| Députés | |
|-----------|------------|
| Bennett | Bergeron |
| Bourgeois | Bradshaw |
| Crête | Fournier |
| Lancôt | Speller— 8 |

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

[Français]

Le Président: L'honorable député de Bellechasse—Etchemins—Montmagny—L'Islet n'est pas présent à la Chambre pour proposer la motion d'initiative parlementaire relativement à l'Académie des sciences, selon l'avis publié dans le *Feuilleton des avis* d'aujourd'hui. Par conséquent, la motion sera rayée du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

[Français]

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ): Monsieur le Président, l'industrie du camionnage souffre passablement des hausses souvent injustifiées du prix de l'essence qui grèvent aussi inutilement le budget des consommateurs. On sait que le gouvernement demeure passablement inactif devant les effets négatifs de la hausse du prix de l'essence.

Le 23 mars dernier, j'ai posé une question à ce sujet au ministre et je lui demandais s'il allait dire oui à la création de l'office de surveillance du secteur pétrolier, comme le recommandait le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie. Quelle ne fut pas ma surprise de voir le ministre me répondre que, selon lui, les prix devaient et sont déterminés par les lois du marché.

Depuis, le gouvernement a annoncé officiellement qu'il rejetait la demande du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie afin de créer cet office de surveillance des produits pétroliers pour protéger les consommateurs des abus des pétroliers.

Dans la réponse du gouvernement, il y a deux éléments importants qu'il faut prendre en considération: bien sûr, il y a les forces du marché, mais aussi, élément très important, le déficit démocratique à l'intérieur de la décision présentée par le gouvernement.

En ce qui concerne les forces du marché, le gouvernement dit qu'il ne doit pas s'impliquer dans le processus. Par contre, on se souviendra que depuis 1970, sous forme de subventions ou de bénéfices indirects versés à l'industrie pétrolière, le gouvernement a investi 66 milliards de dollars. Si ce n'est pas de l'intervention dans les forces du marché, je me demande encore ce que c'est! Pendant la même période, 326 millions de dollars seulement ont été investis dans les énergies propres. Tout récemment, également, le gouvernement a avantagé les industries pétrolière et gazière pour un montant de 250 millions de dollars. Pourtant nous savons très bien que les pétrolières ne cessent de faire des profits faramineux depuis ce temps-là.

On peut aussi se poser une question importante au sujet de la gestion même dans le domaine de l'industrie pétrolière et aussi de la TPS et des autres taxes qui sont prélevées. On se souviendra toujours de la somme de 1,5¢ de TPS rajoutée sur le prix de l'essence. C'est donc encore une intervention indirecte dans les lois du marché. On se souviendra aussi que le gouvernement, à la veille des élections de 2000, a donné à tout le monde une somme de 125 \$. On s'aperçoit donc que le gouvernement présente une faille importante au plan de la gestion. En effet, on sait très bien que ce ne sont pas uniquement les gens qui achetaient du pétrole qui ont reçu ces sommes d'argent. Il y a même des gens qui n'en avaient réellement pas besoin.

On sait aussi que lorsque le comité avait adopté cette recommandation, l'ensemble des députés libéraux l'avaient justement acceptée. Le premier ministre répète souvent qu'il veut faire disparaître le déficit démocratique et il rejette du revers de la main ses propres députés!

Donc, concernant la gestion au niveau de l'industrie pétrolière et de l'implication du gouvernement, ce que je demande vraiment au ministre ce soir, c'est pourquoi il a refusé de mettre en place cet office de surveillance du secteur pétrolier. Je le répète, c'était une demande temporaire. Cela aurait permis justement au gouvernement de savoir comment sont gérés les prix du pétrole.

● (1845)

L'hon. André Harvey (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mon collègue. Permettez-moi de remercier le comité permanent de s'être penché sur une question qui préoccupe quand même beaucoup de gens.

Dans le cadre de la recherche effectuée par le comité, ce dernier a recommandé au gouvernement fédéral de créer une agence pétrolière indépendante qui serait chargée de recueillir et de diffuser de l'information sur les prix de l'essence et de présenter un rapport annuellement.

Le gouvernement, particulièrement le ministère avec d'autres ministères, s'est penché sur la recommandation du comité. Le gouvernement estime néanmoins que ses activités actuelles, combinées d'ailleurs à la recherche de l'information recueillie à travers tout le pays et même sur le plan international, qui est largement diffusée par le secteur privé—il faut tenir compte aussi des secteurs provinciaux et de plusieurs organismes—, constituent, selon lui, la méthode la plus pratique et la plus efficace pour informer les consommateurs.

Il ne faut pas oublier qu'en ce qui concerne le gouvernement fédéral, exceptionnellement, dans les situations de crise, il pourra invoquer la Constitution canadienne pour intervenir dans un secteur comme celui-là. Toutefois, selon la Constitution, ce sont définitivement les provinces qui détiennent la compétence et la responsabilité de réglementer les prix de l'essence.

L'ajournement

Je suis persuadé que mon collègue du Bloc québécois n'a pas l'intention de nous encourager à passer outre à la juridiction provinciale, particulièrement celle du gouvernement du Québec.

Le seul rôle que joue le gouvernement est dans la gestion et l'administration de la Loi sur la concurrence. En effet, le Bureau de la concurrence est l'organisme fédéral chargé de s'assurer que les prix des produits dans tous les secteurs de l'économie non réglementés sont fixés par les forces du marché et qu'ils ne sont pas le fruit de pratiques anticoncurrentielles. C'est le rôle du Bureau de la concurrence de surveiller cela dans tous les secteurs de l'activité économique.

Depuis 1985, le gouvernement du Canada pratique une politique énergétique axée sur les forces du marché. Cela implique notamment que les prix intérieurs du pétrole et des produits raffinés sont basés sur le coût international du pétrole brut.

Les récentes hausses des prix des produits pétroliers au Canada sont attribuables en grande partie à des développements sur les marchés internationaux sur lesquels les Canadiens n'ont aucune prise, comme la flambée des prix du pétrole brut sous l'effet de la croissance de la demande mondiale de pétrole et le resserrement des marchés des produits pétroliers.

Surtout aux États-Unis, d'autres facteurs viennent compliquer la situation, notamment la grève générale déclenchée au Venezuela, la guerre en Irak et les troubles civils au Nigeria. Ces facteurs géopolitiques ont contribué à réduire les approvisionnements pétroliers disponibles sur le marché. Ce qui est peut-être encore plus important, c'est qu'ils ont créé de l'incertitude parmi les consommateurs. Par conséquent, les prix du pétrole ont augmenté et sont devenus plus instables, et leurs mouvements se répercutent sur les prix à la pompe.

Ressources naturelles Canada compte aussi restructurer son site pour faciliter l'accès du public et offrir de meilleurs liens vers d'autres sources d'information.

En terminant, permettez-moi d'ajouter que depuis plus de 20 ans, le gouvernement du Canada met de l'avant d'autres solutions pour aider les Canadiens à faire des choix judicieux en matière d'énergie et à réduire leur facture énergétique.

Grâce aux programmes de l'Office de l'efficacité énergétique de Ressources naturelles Canada, des efforts considérables sont déployés pour assurer une large diffusion de l'information sur la consommation de carburant des véhicules. En outre, l'office s'emploie activement à promouvoir l'efficacité énergétique et l'utilisation de carburants de remplacement.

● (1850)

Le Président: Le temps alloué à l'honorable secrétaire parlementaire est expiré. L'honorable député de Sherbrooke a la parole.

M. Serge Cardin: Monsieur le Président, mon collègue a évidemment fait allusion à la Loi sur la concurrence.

Vous savez, depuis longtemps, la population a toujours l'impression de se faire avoir. D'ailleurs, à un moment donné, un député de cette Chambre, le député libéral de Pickering—Ajax—Uxbridge, avait été appuyé par plusieurs députés libéraux alors qu'il avait rendu public un rapport indiquant qu'il existait une collusion au niveau du pétrole. D'autre part, des analyses du Conference Board disaient qu'il n'y avait pas de collusion.

L'ajournement

La population a toujours l'impression de se faire avoir. C'est certain que le prix mondial du pétrole a une influence. Cependant, souvent, l'augmentation à la pompe ne se fait pas dans le même sens. On sait qu'il y a aussi des spéculateurs, ce qui fait en sorte que cela varie passablement. Cela varie aussi passablement d'une région à l'autre, et ce n'est pas toujours relié à des coûts de transport.

Quelque part, des marges de bénéfice sont créées au niveau de la transformation et du raffinage. Évidemment, étant donné que toutes les pétrolières affichent les mêmes prix la même journée, il est pratiquement impossible qu'il n'y ait pas de collusion. Le fait d'avoir un Office de surveillance du secteur pétrolier aurait constitué un bon service à rendre à la population afin que le gouvernement regagne sa confiance.

L'hon. André Harvey: Monsieur le Président, je comprends que les représentants du Bloc ne sont pas ici pour trouver des solutions; ils sont ici pour accentuer les problèmes.

Il n'y a pas un dossier où cette réaction ne se produit pas, que ce soit dans le domaine de la santé ou de l'assurance-emploi; cela se passe dans tous les secteurs. Dans ce secteur en particulier, le gouvernement collabore avec les gouvernements provinciaux tout en respectant les juridictions.

Je suis persuadé que si mon collègue du Bloc fait une étude comparative des prix de l'essence partout dans le monde, il se rendra compte que ce n'est pas ici que la situation est la pire. Malgré tout, le gouvernement met de l'avant des mesures qui nous permettront évidemment de favoriser l'amélioration des sources énergétiques et d'avoir ainsi des incidences sur toutes les considérations environnementales, ce qui, ultimement, coûtera largement moins cher à tous les consommateurs canadiens.

Même sur le plan international, je suis persuadé que les mesures qui sont prises par les différents gouvernements, dans le respect des juridictions, contribueront à faire baisser le prix des ressources.

[Traduction]

L'AGRICULTURE

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, je désire réagir à la manière dont le ministre des Affaires étrangères a répondu à la question que j'ai posée au nom des agriculteurs et des producteurs de bois d'oeuvre dans Renfrew—Nipissing—Pembroke, la circonscription que je représente.

Les exportateurs canadiens comptent sur une frontière ouverte. Les relations diplomatiques avec notre principal partenaire commercial, notre partenaire commercial le plus près, doivent être une priorité de premier plan.

Le Consulat du Canada à Washington est notre mission diplomatique la plus importante. Le ministre des Affaires étrangères sait très bien que le poste d'ambassadeur à Washington est un poste en or que le gouvernement actuel confie à des amis, exactement comme il confie à des valets du parti d'autres postes d'ambassadeur aux quatre coins du monde.

Le ministre sait aussi que le titulaire du poste à Washington doit être remplacé. Il sait qu'on a offert le poste à John Manley...

• (1855)

Le Président: La députée ne peut pas nommer les députés. Je suppose qu'elle parle du député d'Ottawa-Sud et qu'elle s'abstiendra de nommer les députés à la Chambre dans l'avenir.

Mme Cheryl Gallant: Monsieur le Président, je croyais qu'il avait pris sa retraite.

Le député d'Ottawa-Sud a refusé le poste parce qu'il pensait qu'il y aurait un autre congrès à la direction de son parti après les prochaines élections. Il s'est dit qu'il serait préférable de compléter ici, dans la capitale, plutôt que d'être envoyé en mission à l'étranger par un premier ministre dictatorial qui n'éprouve aucune compassion pour ses rivaux.

Au lieu de faire des insinuations trompeuses, le gouvernement devrait se rendre compte que la nomination d'amis du régime à des postes d'ambassadeur en vient à miner le moral de nos agents du service extérieur. Bien des chefs de mission, maintenant à la retraite, se rappellent les beaux jours où les promotions étaient accordées selon le principe du mérite et où le Canada jouait un rôle de leader dans le monde diplomatique.

À une époque, le service extérieur canadien attirait les plus brillants esprits. Rien n'est plus offusquant que de consacrer 30 ou 35 années de sa vie au service extérieur pour se faire supplanter, parce que ce n'est plus ce qu'on sait qui compte, mais bien qui on connaît.

Nous jouissions d'une bonne réputation dans le monde entier. Le rôle du Canada a été affaibli par un gouvernement indifférent qui joint rarement le geste à la parole. Le Danemark a été tellement insulté par la nomination d'Alfonso Gagliano comme ambassadeur du Canada dans son pays qu'il a envahi le Canada et réclamé une partie de notre territoire dans l'Extrême-Arctique.

Pendant que les Canadiens se demandaient ce que les Danois avaient pu faire pour mériter un tel traitement, les Danois hissaient leur drapeau en territoire canadien. Il ne faut pas nous surprendre que les Danois aient agi ainsi.

L'hon. Scott Brison (secrétaire parlementaire du premier ministre (Canada-États-Unis), Lib.): Monsieur le Président, la députée a porté atteinte à la réputation des fonctionnaires de notre service diplomatique et, par ses propos pernicieux et erronés, elle a nuï davantage au moral du personnel du service diplomatique qu'elle ne le pense.

La députée a lancé une attaque injustifiée parce que, tout d'abord, nous tenons la relation Canada-U.S. comme étant la plus importante des relations étrangères de notre pays, et nous en reconnaissons la complexité. C'est pourquoi nous devons nous assurer que le poste d'ambassadeur aux États-Unis continue d'être occupé par une personne qualifiée. Je puis assurer à tous les députés que c'est effectivement le cas.

Depuis trois ans et demi, le poste d'ambassadeur est occupé par un diplomate de carrière compétent qui a accumulé plus de 35 ans d'expérience au sein du service diplomatique. La députée disait que des personnes possédant entre 30 et 35 ans d'expérience au service diplomatique sont mises au rancart. Fort de ses 35 années d'expérience, l'ambassadeur a représenté les intérêts du Canada partout dans le monde et il a fait une différence. La députée a attaqué sa réputation.

Je tiens à dire très clairement que la personne dont j'ai parlé est un fonctionnaire de carrière du service diplomatique, qui a défendu vaillamment les intérêts du Canada pendant ses 35 ans de carrière, et que son mandat ne s'est pas terminé en octobre. Voilà une autre information erronée que la députée n'est pas en mesure d'expliquer à la Chambre aujourd'hui.

Nommés par décrets, les ambassadeurs restent en fonctions selon le bon plaisir du premier ministre, et non pas pour une période fixe. Pour des raisons administratives, les chefs de mission sont généralement nommés pour une durée de deux à quatre ans et peuvent obtenir des prolongations selon le lieu de leur affectation.

Si on passe en revue la durée des affectations des divers ambassadeurs canadiens aux États-Unis, on verra que la durée des affectations varie, allant d'un an dans le cas de John de Chastelain à huit ans pour Allan Gottlieb, qui a été en fonctions de 1981 à 1989. Toutefois, la plupart de nos ambassadeurs aux États-Unis sont en poste pendant quatre ans ou plus.

Notre ambassadeur actuel a présenté ses lettres de créances au président Clinton le 19 octobre 2000. Il n'est donc pas en poste depuis tout à fait trois ans et demi. Il n'a même pas encore servi pendant quatre ans.

Je puis dire à tout le monde qu'à Washington, notre ambassadeur actuel est épaulé par un groupe de collaborateurs talentueux et dévoués, qu'il a travaillé avec diligence pour défendre et promouvoir les intérêts politiques, économiques et commerciaux du Canada aux États-Unis et qu'il continue de le faire.

Ici, comme l'a dit récemment le président de la Chambre de commerce du Canada au sujet de notre premier ministre, «le premier ministre actuel comprend très bien les relations canado-américaines».

Nous adoptons une approche plus sophistiquée par rapport aux relations canado-américaines. J'ai été nommé secrétaire parlementaire du premier ministre, et nous avons maintenant un comité du Cabinet sur les relations canado-américaines; ce comité est présidé par le premier ministre et il étudie des questions qui ont trait aux relations canado-américaines et qui relèvent de différents ministères.

De plus, dans le cadre du projet visant à améliorer notre représentation, nous augmentons de 50 p. 100 nos missions et nos activités de représentation aux États-Unis au cours de la prochaine année. Nous mettons aussi sur pied un secrétariat à Washington qui aidera les législateurs des deux côtés de la Chambre et de tous les partis dans leurs efforts pour défendre les intérêts du Canada, lorsqu'ils tissent des liens avec les autres législateurs.

En fait, nous renforçons notre représentation de 50 p. 100 aux États-Unis et nous servirons les intérêts des Canadiens.

● (1900)

Mme Cheryl Gallant: Monsieur le Président, j'imagine à quel point l'ambassadeur actuel à Washington doit être démoralisé à titre de diplomate de carrière. La première chose que le premier ministre actuel a voulu faire dès qu'il a été assermenté a été de le remplacer

L'ajournement

par quelqu'un qui représentait une menace pour lui en tant que chef du parti.

Pour revenir à la nomination au Danemark, même si le premier ministre a congédié Alfonso Gagliano, le mal était fait. Maintenant, le premier ministre a finalement décidé d'aller à Washington. Il serait intéressant de voir quelle sorte de photos les collaborateurs du premier ministre vont permettre d'envoyer au Canada. S'il se montre trop ami avec le président des États-Unis, les socialistes ne perdront pas l'occasion d'attaquer. Si le premier ministre ne tente pas au moins sommairement de rétablir les relations avec notre plus grand partenaire commercial, les dizaines de milliers de Canadiens qui comptaient sur...

Le Président: Malheureusement, le temps mis à la disposition du député est écoulé.

Le secrétaire parlementaire du premier ministre a la parole.

L'hon. Scott Brison: Monsieur le Président, comme je le disais avant que le téléphone cellulaire de la députée nous interrompe, en tant que gouvernement, nous nous attachons à raffermir les relations canado-américaines, des relations solides, fonctionnelles et efficaces qui nous permettent de défendre nos intérêts à Washington.

Le premier ministre a réalisé des progrès symboliques importants lorsqu'il s'est entretenu avec le président Bush à Monterrey. En fait, c'est après cette réunion que le président a reconnu que la crise de l'ESB n'était pas seulement un problème canadien, mais aussi un problème américain, que nous avons une industrie bovine intégrée et que, pour cela, nous devons travailler ensemble des deux côtés de la frontière, aux niveaux tant ministériel que politique, en vue de l'adoption d'une approche scientifique commune qui nous permettra de défendre cet intérêt où que ce soit dans le monde.

C'est ce que nous nous attachons à faire comme gouvernement. C'est le but que nous poursuivons. J'espère que tous les députés de tous les partis continueront de contribuer à ces efforts. Nous continuerons d'appuyer cet engagement.

● (1905)

Le Président: Comme il est 19 h 5, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 5.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 21 avril 2004

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

| | |
|--|------|
| L'agriculture | |
| M. Adams | 2213 |
| Le gouvernement du Canada | |
| M. Casey | 2213 |
| La députée de Thornhill | |
| Mme Leung | 2213 |
| Le badminton | |
| Mme Bulte | 2214 |
| Compton—Stanstead | |
| M. Price | 2214 |
| Les impôts | |
| M. Breitzkreuz | 2214 |
| Le projet de loi C-260 | |
| M. McKay | 2214 |
| Le transport ferroviaire | |
| Mme Picard | 2215 |
| Louise Arbour et Guy Laliberté | |
| M. Duplain | 2215 |
| Les communautés rurales | |
| M. Borotsik | 2215 |
| Les personnes âgées | |
| Mme Thibeault | 2215 |
| L'électorat féminin | |
| Mme Davies | 2215 |
| La Semaine de l'action bénévole | |
| M. Loubier | 2216 |
| La santé mentale | |
| M. Binet | 2216 |
| Le patrimoine militaire | |
| M. Mark | 2216 |
| Stan Darling | |
| M. Herron | 2216 |
| La reine Élisabeth II | |
| M. Boudria | 2216 |

QUESTIONS ORALES

| | |
|---------------------------------|------|
| Les marchés publics | |
| M. Harper | 2217 |
| M. Martin (LaSalle—Émard) | 2217 |
| M. Harper | 2217 |
| M. Martin (LaSalle—Émard) | 2217 |
| M. Harper | 2217 |
| M. Goodale | 2217 |
| M. MacKay | 2217 |
| M. Martin (LaSalle—Émard) | 2217 |
| M. MacKay | 2217 |
| M. Goodale | 2218 |

| | |
|---|------|
| La fiscalité | |
| M. Duceppe | 2218 |
| M. Goodale | 2218 |
| M. Duceppe | 2218 |
| M. Goodale | 2218 |
| M. Paquette | 2218 |
| M. Goodale | 2218 |
| M. Paquette | 2218 |
| M. Goodale | 2218 |
| Les lobbyistes | |
| M. Blaikie | 2218 |
| M. Goodale | 2219 |
| M. Blaikie | 2219 |
| M. Martin (LaSalle—Émard) | 2219 |
| Les marchés publics | |
| M. Solberg | 2219 |
| M. Owen (Vancouver Quadra) | 2219 |
| M. Solberg | 2219 |
| M. Goodale | 2219 |
| Mme Ablonczy | 2219 |
| M. Goodale | 2219 |
| Mme Ablonczy | 2219 |
| M. Goodale | 2219 |
| La santé | |
| M. Ménard | 2220 |
| M. Pettigrew | 2220 |
| M. Ménard | 2220 |
| M. Pettigrew | 2220 |
| Les travailleurs âgés | |
| Mme Tremblay | 2220 |
| M. Volpe | 2220 |
| Mme Tremblay | 2220 |
| M. Volpe | 2220 |
| Les marchés publics | |
| M. Moore | 2220 |
| M. Goodale | 2221 |
| M. Moore | 2221 |
| M. Goodale | 2221 |
| M. Kenney | 2221 |
| M. Owen (Vancouver Quadra) | 2221 |
| M. Kenney | 2221 |
| M. Goodale | 2221 |
| La santé | |
| M. Thibault | 2221 |
| M. Pettigrew | 2221 |
| Les affaires étrangères | |
| Mme McDonough | 2221 |
| M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale) | 2222 |
| Mme McDonough | 2222 |
| M. Martin (LaSalle—Émard) | 2222 |
| Les marchés publics | |
| M. Hearn | 2222 |
| M. Goodale | 2222 |

| | | | |
|---|------|--|------|
| M. Hearn | 2222 | Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi | 2225 |
| M. Goodale | 2222 | | |
| M. Ritz | 2222 | La Commission de la fonction publique | |
| M. Goodale | 2222 | M. Saada | 2225 |
| M. Ritz | 2222 | Motion | 2225 |
| M. Goodale | 2222 | Adoption de la motion | 2226 |
| La fonction publique | | Pétitions | |
| M. Laframboise | 2223 | Le mariage | |
| Mme Scherrer | 2223 | Mme Ur | 2226 |
| M. Laframboise | 2223 | Les affaires étrangères | |
| Mme Scherrer | 2223 | M. Reynolds | 2226 |
| Partenariat technologique Canada | | La liberté religieuse | |
| M. Rajotte | 2223 | M. Szabo | 2226 |
| Mme Robillard | 2223 | Le mariage | |
| M. Rajotte | 2223 | M. Szabo | 2226 |
| Mme Robillard | 2223 | La recherche sur les cellules souches | |
| L'industrie de la musique | | M. Szabo | 2226 |
| Mme Bulte | 2223 | L'immigration | |
| Mme Scherrer | 2223 | Mme Wasylcia-Leis | 2226 |
| La caisse de retraite de la GRC | | L'étiquetage des contenants de boissons alcoolisées | |
| M. Sorenson | 2224 | M. Elley | 2226 |
| Mme McLellan | 2224 | Le mariage | |
| M. Sorenson | 2224 | M. Elley | 2226 |
| Mme McLellan | 2224 | M. Maloney | 2226 |
| L'agriculture | | M. Mills (Red Deer) | 2226 |
| M. Plamondon | 2224 | M. Cummins | 2227 |
| M. Eyking | 2224 | Questions au Feuilleton | |
| La Stratégie canadienne antidrogue | | M. Galloway | 2227 |
| Mme Wasylcia-Leis | 2224 | Questions transformées en ordres de dépôt de documents | |
| Mme McLellan | 2224 | M. Cummins | 2229 |
| Le Fonds de l'unité canadienne | | Demandes de documents | |
| M. Desrochers | 2224 | M. Galloway | 2229 |
| M. Pettigrew | 2224 | | |
| AFFAIRES COURANTES | | | |
| Les travaux publics et les services gouvernementaux | | INITIATIVES MINISTÉRIELLES | |
| M. Owen (Vancouver Quadra) | 2225 | La Loi sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale du peuple tlicho | |
| Le commissaire à l'éthique | | Projet de loi C-31. Deuxième lecture | 2229 |
| M. Saada | 2225 | Mme Karetak-Lindell | 2229 |
| Les comités de la Chambre | | M. Laliberte | 2231 |
| Langues officielles | | M. Bagnell | 2233 |
| M. Pettigrew | 2225 | M. Dromisky | 2235 |
| Réponse du gouvernement à des pétitions | | M. Bagnell | 2237 |
| M. Galloway | 2225 | M. Fitzpatrick | 2238 |
| Les comités de la Chambre | | Mme Redman | 2238 |
| Comptes publics | | M. Pallister | 2240 |
| M. Williams | 2225 | M. Bagnell | 2241 |
| La Loi sur la sécurité de la vieillesse | | M. O'Brien (Labrador) | 2241 |
| M. Gagnon (Champlain) | 2225 | Report du vote sur la motion | 2243 |
| Projet de loi C-515. Présentation et première lecture | 2225 | Le Code criminel | |
| Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi | 2225 | Projet de loi C-12. Troisième lecture | 2243 |
| La Loi de l'impôt sur le revenu | | Le sous-amendement est périmé | 2243 |
| M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest) | 2225 | M. Tonks | 2243 |
| Projet de loi C-516. Présentation et première lecture | 2225 | M. Ritz | 2245 |
| | | Sous-amendement | 2245 |
| | | M. Knutson (Elgin—Middlesex—London) | 2245 |
| | | Loi d'exécution du budget de 2004 | |
| | | Projet de loi C-30. Deuxième lecture | 2246 |
| | | Adoption de la motion | 2246 |

| | |
|---|------|
| Adoption de la motion | 2248 |
| Deuxième lecture du projet de loi; renvoi à un comité .. | 2248 |
| Loi sur l'autonomie gouvernementale de la première nation de Westbank | |
| Projet de loi C-11. Étape du rapport..... | 2248 |
| Rejet de la motion n° 1 | 2249 |
| Rejet de la motion no 3 | 2249 |
| M. Mitchell..... | 2249 |
| Motion d'adoption..... | 2249 |
| Adoption de la motion | 2250 |
| Loi sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale du peuple tlicho | |
| Projet de loi C-31. Deuxième lecture | 2250 |
| Adoption de la motion | 2251 |
| Deuxième lecture du projet; renvoi à un comité..... | 2251 |

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Le peuple arménien

| | |
|-----------------------------|------|
| Motion..... | 2251 |
| Adoption de la motion | 2252 |

MOTION D'AJOURNEMENT

Le prix de l'essence

| | |
|-----------------|------|
| M. Cardin | 2252 |
| M. Harvey..... | 2253 |

L'agriculture

| | |
|-------------------|------|
| Mme Gallant | 2254 |
| M. Brison..... | 2254 |

POSTE  **MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**